

Français
Express

Annuaire des Nations Unies
Annuaire Express

2017



YEARBOOK OF
THE
UNITED NATIONS

VOLUME 61

Volume 61

Français

Express

L'Annuaire Express rassemble l'introduction de chaque chapitre de l'Annuaire, ainsi que le rapport du Secrétaire général sur les travaux de l'Organisation pour l'année correspondante.

Avertissement :

Ceci n'est pas une traduction officielle délivrée par les Nations Unies, excepté pour le Rapport du Secrétaire Général sur l'activité de l'Organisation.

Cette traduction a été élaborée officieusement par des volontaires en ligne des Nations Unies (VNU) en collaboration avec le Département de l'Information des Nations Unies afin de rendre l'Annuaire des Nations Unies accessible aux lecteurs francophones.

ANNUAIRE DES NATIONS UNIES, 2007

Volume 61

Indice

Prologue	v
Indice	vii
À propos de l'Annuaire 2007	xiv
Abréviations courantes dans l'Annuaire	xv
Note explicative des documents	xvi
Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation	10

Première partie : Questions politiques et de sécurité

I. Paix et sécurité internationales **37**

PROMOTION DE LA PAIX ET DE LA SECURITE INTERNATIONALES, 37 : Prévention des conflits, 43 ; Rétablissement et consolidation de la paix, 51 ; Missions politiques spéciales, 55 ; Registre des missions politiques et des bureaux en 2007, 56. MENACES CONTRE LA PAIX ET LA SECURITE INTERNATIONALES, 58 : Terrorisme international, 60. OPERATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX, 67 : Aspects généraux des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, 67 ; Examen approfondi des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, 75 ; Opérations menées en 2007, 75 ; Registre des opérations menées en 2007, 76 ; Aspects financiers et administratifs des opérations de maintien de la paix, 79.

II. Afrique **104**

PROMOTION DE LA PAIX EN AFRIQUE, 106. AFRIQUE CENTRALE ET REGION DES GRANDS LACS, 112 : République démocratique du Congo, 115 ; Burundi, 137 ; République centrafricaine, 146 ; Tchad et République centrafricaine, 149 ; Ouganda, 159 ; Rwanda, 162. AFRIQUE DE L'OUEST, 163 : Questions régionales, 165 ; Côte d'Ivoire, 169 ; Libéria, 192 ; Sierra Leone, 208 ; Guinée-Bissau, 220 ; Cameroun-Nigéria, 231 ; Guinée, 233 ; Mali, 233. CORNE DE L'AFRIQUE, 234 : Soudan, 235 ; Somalie, 267 ; Érythrée-Éthiopie, 284. AFRIQUE DU NORD, 295 : Sahara occidental, 295. AUTRES QUESTIONS, 303 : Jamahiriya arabe libyenne, 303 ; Maurice-Royaume-Uni/France, 303 ; Coopération entre l'UA et le système de l'ONU, 303.

III. Amériques	307
AMERIQUE CENTRALE, 307 : Guatemala, 308. HAÏTI, 308 : Situation politique et sécuritaire situation, 308 ; Programme d'aide à Haïti, 316 ; MINUSTAH, 316. AUTRES QUESTIONS, 320 : Cuba–États Unis, 320 ; Zone de paix du Golf de Fonseca, 322 ; Coopération entre les Nations Unies et les organisations régionales, 322 ; Statut d'observateur, 322.	
IV. Asie et Pacifique	323
AFGHANISTAN, 324 : Situation en Afghanistan, 324 ; Sanctions, 340. IRAQ, 341: Situation en Iraq, 341 ; Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq, 342 ; Force multinationale, 349 ; Conseil international consultative et de contrôle, 353 ; Activités de la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies et de l'AIEA, 354 ; Programme Pétrole contre nourriture, 359. IRAQ–KOWEÏT, 361 : Prisonniers de guerre, personnes portées disparues et biens du Koweït, 361 ; Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït, 361 ; Commissions et Fonds d'indemnisation des Nations Unies, 362. TIMOR-LESTE, 363 : Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste, 363 ; Financement des opérations des Nations Unies, 369. IRAN, 374. REPUBLIQUE POPULAIRE DEMOCRATIQUE DE COREE, 379. AUTRES QUESTIONS, 381 : Cambodge, 381 ; Inde–Pakistan, 382 ; Myanmar, 382 ; Népal, 384 ; Tadjikistan, 387 ; Émirats arabes unis–Iran, 387 ; Réunions régionales, 387.	
V. Europe et Méditerranée	388
BOSNIE-HERZEGOVINE, 389 : Mise en œuvre de l'accord de paix, 389 ; Mission de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine, 396. SERBIE, 397 : Situation au Kosovo, 398. GEORGIE, 409 : Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie, 409. ARMENIE ET AZERBAÏDJAN, 421. REPUBLIQUE DE MOLDAVIE, 423. ORGANISATION POUR LA DEMOCRATIE ET LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, 423. CHYPRE, 424 : Mission de bons offices, 425 ; UNFICYP, 426. AUTRES QUESTIONS, 432 : Renforcement de la sécurité et de la coopération en Méditerranée, 432 ; Coopération avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, 433.	
VI. Moyen-Orient	434
PROCESSUS DE PAIX, 435 : Territoire palestinien occupé, 435. AUTRES QUESTIONS RELATIVES A LA PALESTINE, 461 : Aspects généraux, 461 ; Aide aux Palestiniens, 469 ; UNRWA, 471. OPERATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX, 478 : Liban, 479 ; République arabe Syrienne, 517.	
VII. Désarmement	523
ROLE DES NATIONS UNIES DANS LE DESARMEMENT, 524 : Dispositif des Nations Unies, 524. DESARMEMENT NUCLEAIRE, 530: Conférence sur le désarmement, 531 ; Commission du désarmement, 534 ; Accords bilatéraux et mesures unilatérales, 534 ; Traités d'interdiction complète des essais nucléaires, 542 ; Interdiction de l'utilisation des armes nucléaires, 544 ; Avis consultatif de la Cour internationale de Justice, 545. QUESTIONS DE NON-PROLIFERATION, 547 : Traité de non-prolifération, 547 ; Non-prolifération des armes de destruction massive, 548 ; Multilatéralisme en matière de développement et de non-prolifération, 553 ; Agence internationale de l'énergie atomique, 555 ; Déchets radioactifs, 558 ; Zones exemptes d'armes nucléaires, 560. ARMES	

BACTERIOLOGIQUES (BIOLOGIQUES) ET CHIMIQUES, 566 : Armes bactériologiques (biologiques), 566 ; Armes chimiques, 567. ARMES CLASSIQUES, 570 : Vers un traité; sur le commerce des armes, 570 ; Armes de petit calibre, 570 ; Convention sur les armes classiques produisant des effets traumatiques excessifs et Protocoles, 575 ; Mesures concrètes de désarmement, 578 ; Transparence, 578 ; Mines antipersonnel, 581. AUTRES QUESTIONS DE DESARMEMENT, 583 : Prévention d'une course aux armements dans l'espace, 583 ; Désarmement et développement, 586 ; Droits de l'homme, sécurité humaine et désarmement, 587 ; Respect des normes environnementales, 587. ÉTUDES, INFORMATION ET FORMATION, 589 : Études sur le désarmement, 589. DESARMEMENT REGIONAL, 590 : Afrique, 593 ; Asie et Pacifique, 597 ; Europe, 599 ; Amérique latine, 600 ; Moyen-Orient, 603.

VIII. Autres questions politiques et de sécurité

604

ASPECTS GENERAUX DE LA SECURITE INTERNATIONALE, 604 : Appui aux démocraties, 604. ASPECTS REGIONAUX DE LA PAIX ET DE LA SECURITE, 606 : Atlantique Sud, 606 ; Océan Indien, 607. DECOLONISATION, 608 : Décennie de l'élimination du colonialisme, 608 ; Porto Rico, 620 ; Territoires en cours d'examen, 620. UTILISATIONS PACIFIQUES DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE, 634 : Mise en œuvre des recommandations d'UNISPACE III, 638 ; Sous-comité scientifique et technique, 638 ; Sous-comité juridique, 642. EFFETS DES RAYONNEMENTS IONISANTS, 644. TELEINFORMATIQUE DANS LE CONTEXTE DE LA SECURITE INTERNATIONALE, 646. INFORMATION, 647 : Informations mises à la disposition du public par l'ONU, 647.

Deuxième partie : Droits de l'homme

I. Promotion des droits de l'homme

661

MECANISME DES NATIONS UNIES, 661 : Conseil des droits de l'homme, 661 ; Haut-Commissariat aux droits de l'homme, 666. INSTRUMENTS DES DROITS DE L'HOMME, 672 : Aspects généraux, 672 ; Pacte relative aux droits civils et politiques et Protocoles facultatifs, 677 ; Pacte relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, 677 ; Convention contre la discrimination raciale, 678 ; Convention contre la torture, 679 ; Convention sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et Protocole facultatif, 680 ; Convention relative aux droits de l'enfant, 680 ; Convention relative aux travailleurs migrants, 689 ; Convention sur le génocide, 689 ; Convention relative aux droits des personnes handicapées, 690 ; Convention internationale pour la protection contre les disparitions forcées, 690 ; Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, 690. AUTRES ACTIVITES, 696 : Suivi de la Conférence mondiale de 1993, 696 ; Éducation dans le domaine des droits de l'homme, 696 ; Renforcement des activités de promotion des droits de l'homme, 700.

II. Protection des droits de l'homme

705

RACISME ET DISCRIMINATION, 706 : Suivi de la Conférence mondiale, 706. DROITS CIVILS ET POLITIQUES, 717 : Droit à la nationalité, 717 ; Protection des migrants, 717 ; Autres formes d'intolérances, 720 ; Discrimination à l'égard des minorités, 723 ; Droit à l'autodétermination, 730 ; Administration de la justice, 736 ; Autres questions, 745. DOITS

ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS, 761 : Droit au développement, 762 ; Extrême pauvreté, 774 ; Droit à l'alimentation, 774 ; Droit à un logement suffisant, 779 ; Droit à l'éducation, 780 ; Préoccupations environnementales et scientifiques, 781 ; Droit à la santé mentale et physique, 782 ; Esclavage et questions connexes, 784 ; Groupes vulnérables, 785.

III. Situation des pays en matière de droits de l'homme 800

ASPECTS GENERAUX, 800 : Renforcement de l'engagement des pays, 800. AFRIQUE, 801 : Burundi, 801 ; République démocratique du Congo, 802 ; Libéria, 803 ; Sierra Leone, 803 ; Somalie, 804 ; Soudan, 805 ; Ouganda, 808. AMERIQUES, 808 : Colombie, 808 ; Cuba, 809 ; Guatemala, 809 ; Haïti, 809. ASIE, 810 : Afghanistan, 810 ; Cambodge, 811 ; République populaire démocratique de Corée, 812 ; Iran, 815 ; Myanmar, 816 ; Népal, 821 ; Sri Lanka, 822 ; Ouzbékistan, 822. EUROPE ET MEDITERRANEE, 822 : Biélorussie, 822 ; Chypre, 824. MOYEN-ORIENT, 824 : Liban, 824 ; Territoires occupés par Israël, 825.

Troisième partie : Questions économiques et sociales

I. Politique de développement et coopération économique internationale 831

RELATIONS ECONOMIQUES INTERNATIONALES, 832 : Développement et coopération économique internationale, 832 ; Développement durable, 841 ; Élimination de la pauvreté, 847 ; Science et technologie au service du développement, 850. TENDANCES SOCIOECONOMIQUES, 855. POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT ET ADMINISTRATION PUBLIQUE, 857 : Comité des politiques de développement, 857 ; Administration publique, 859. GROUPES DE PAYS EN SITUATION PARTICULIERE, 861 : Pays les moins avancés, 861 ; Petits états insulaires en développement, 868 ; Pays en développement sans littoral, 869 ; Pays montagneux pauvres, 872.

II. Activités opérationnelles de développement 873

ACTIVITES A L'ECHELLE DU SYSTEME DES NATIONS UNIES, 873. COOPERATION TECHNIQUE PAR LE BIAIS DU PNUD, 887 : Conseil d'administration du PNUD/FNUAP, 887 ; Activités opérationnelles du PNUD, 889 ; Planification et gestion des programmes, 892 ; Financement, 898. AUTRES COOPERATIONS TECHNIQUES, 902 : Compte pour le développement, 902 ; Activités des Nations Unies, 903 ; Bureau des Nations Unies pour les partenariats, 903 ; Bureau des services d'appui aux projets, 904 ; Volontaires des Nations Unies, 906 ; Coopération économique et technique entre pays en développement, 906 ; Fonds d'équipement des Nations Unies, 909.

III. Aide humanitaire et assistance économique spéciale 911

AIDE HUMANITAIRE, 911 : Coordination, 911 ; Mobilisation des ressources, 918 ; Déminage, 919 ; Activités humanitaires, 920. ASSISTANCE ECONOMIQUE SPECIALE, 930 : Redressement économique et développement de l'Afrique, 930 ; Autres formes d'assistance économique, 941. INTERVENTION EN CAS DE CATASTROPHE, 943 : Coopération internationale, 944 ; Réduction des effets des catastrophes, 947 ; Aide en cas de catastrophe, 952.

- IV. Commerce international, finances et transports 965**
- COMMERCE INTERNATIONAL, 966 : Politiques commerciales, 972 ; Promotion et facilitation du commerce, 975 ; Produits de base, 979. FINANCES, 980: Politiques financières, 980 ; Financement du développement, 989 ; Investissement, technologie et questions financières connexes, 994. TRANSPORTS, 998 : Transport maritime, 998 ; Transport des marchandises dangereuses, 998. QUESTIONS INSTITUTIONNELLES ET ORGANISATIONNELLES DE LA CNUCED, 1001 : Préparations pour le CNUCED XII, 1004.
- V. Activités sociales et économiques régionales 1006**
- COOPERATION REGIONALE, 1006. AFRIQUE, 1008 : Tendances économiques, 1008 ; Activités en 2007, 1009 ; Programme et questions organisationnelles, 1014. ASIE ET PACIFIQUE, 1015 : Tendances économiques, 1016 ; Activités en 2007, 1017 ; Programme et questions organisationnelles, 1021. EUROPE, 1022 : Tendances économiques, 1023 ; Activités en 2007, 1023 ; Programme et questions organisationnelles, 1027. AMERIQUE LATINE ET CARAÏBES, 1027 : Tendances économiques, 1027 ; Activités en 2007, 1027 ; Programme et questions organisationnelles, 1033. ASIE OCCIDENTALE, 1033 : Tendances économiques, 1033 ; Activités en 2007, 1034 ; Programme et questions organisationnelles, 1037.
- VI. Énergie, ressources naturelles et cartographie 1038**
- ÉNERGIE ET RESSOURCES NATURELLES, 1038 : Énergie, 1040 ; Ressources naturelles, 1043. CARTOGRAPHIE, 1044.
- VII. Environnement et établissements humains 1045**
- ENVIRONNEMENT, 1045 : Programme des Nations Unies pour le développement, 1045 ; Conventions et mécanismes internationaux, 1059 ; Activités environnementales, 1066. ÉTABLISSEMENTS HUMAINS, 1081 : Suivi de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains de 1996 (Habitat II) et Session extraordinaire de l'Assemblée générale de 2001, 1081 ; Programme des Nations Unies pour les établissements humains, 1086.
- VIII. Population 1091**
- SUIVI DE LA CONFERENCE DE 1994 SUR LA POPULATION ET LE DEVELOPPEMENT, 1091 : Mise en œuvre du Programme d'action, 1091 ; Migrations internationales et développement, 1094. FONDS DES NATIONS UNIES POUR LA POPULATION, 1094. AUTRES ACTIVITES RELATIVES A LA POPULATION, 1102.
- IX. Politique sociale, prévention du crime et développement des ressources humaines 1105**
- POLITIQUE SOCIALE ET QUESTIONS CULTURELLES, 1105 : Développement social, 1105 ; Personnes handicapées, 1116 ; Développement culturel, 1119. PREVENTION DU CRIME ET JUSTICE PENALE, 1125 : Suite donnée au onzième Congrès des Nations Unies contre les crimes, 1125 ; Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, 1127 ; Questions d'ordre administratif et financier, 1127 ; Programme pour la prévention du crime,

1129 ; Criminalité transnationale organisée, 1134 ; Stratégies de prévention du crime, 1134 ; Normes et règles des Nations Unies, 1142; Autres questions relatives à la prévention du crime et la justice pénale, 1147. DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES, 1148 : Institut pour la formation et la recherche, 1150.

X. Les femmes 1152

SUIVI DE LA QUATRIEME CONFERENCE MONDIALE SUR LES FEMMES ET BEIJING+5, 1152 : Domaines critiques de préoccupation, 1157. MECANISMES DES NATIONS UNIES, 1189 : Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, 1189 ; Commission de la condition de la femme, 1193; Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), 1193 ; Institut international de recherche et de formation (INSTRAW), 1197.

XI. Les enfants, les jeunes et les personnes âgées 1201

LES ENFANTS, 1201 : Suivi de la session extraordinaire de 2002 consacrée aux enfants, 1201 ; Fonds des Nations Unies pour l'enfance, 1204. LES JEUNES, 1220. LES PERSONNES AGEES, 1230 : Suivi de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement (2002), 1230.

XII. Réfugiés et personnes déplacées 1234

HAUT-COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES, 1234 : Politiques de programmation, 1234 ; Questions administratives et financières, 1241. PROTECTION ET ASSISTANCE AUX REFUGIES, 1243 : Questions relative à la protection, 1243 ; Mesures d'aide, 1244 ; Activités régionales, 1247.

XIII. Santé, alimentation et nutrition 1260

SANTE, 1260 : Prévention et contrôle du SIDA, 1260 ; Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme, 1266 ; Tabac, 1267 ; Initiative de lutte contre le paludisme, 1267 ; Santé publique mondiale, 1271 ; Sécurité routière, 1271. ALIMENTATION ET AGRICULTURE, 1272 : Aide alimentaire, 1272 ; Sécurité alimentaire, 1273. NUTRITION, 1273.

XIV. Contrôle international des drogues 1275

SUITE DONNEE A LA VINGTIEME SESSION EXTRAORDINAIRE, 1275. CONVENTIONS, 1281 : Organe international de contrôle des stupéfiants, 1283. SITUATION MONDIALE EN MATIERE DE DROGUE, 1285. ACTION DES NATIONS UNIES POUR LUTTER CONTRE LA TOXICOMANIE, 1298 : Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, 1298 ; Commission des stupéfiants, 1307 ; Renforcement des mécanismes des Nations Unies, 1312.

XV. Statistiques 1313

TRAVAUX DE LA COMMISSION DE STATISTIQUE, 1313 : Statistiques économiques, 1314 ; Statistiques démographiques et sociales, 1317 ; Autres activités statistiques, 1319.

Quatrième partie : Questions juridiques

I. Cour internationale de Justice 1325

ACTIVITE JUDICIAIRE DE LA COUR, 1325 ; AUTRES QUESTIONS, 1333.

II. Cour et tribunaux internationaux 1334

TRIBUNAL PENAL INTERNATIONAL POUR L'EX-YOUGOSLAVIE, 1334 : Chambres, 1335 ; Bureau du Procureur, 1339 ; Greffe, 1340 ; Financement, 1340. TRIBUNAL INTERNATIONAL POUR LE RWANDA, 1342 : Chambres, 1343 ; Bureau du Procureur, 1346 ; Greffe, 1346 ; Financement, 1347. FONCTIONNEMENT DES TRIBUNAUX, 1349 : Mise en œuvre des stratégies de fin de mandat, 1350. COUR PENALE INTERNATIONALE, 1351 : Chambres, 1353.

III. Questions juridiques internationales 1356

ASPECTS JURIDIQUES DES RELATIONS POLITIQUES INTERNATIONALES, 1356 ; Commission du droit international, 1356 ; Relations internationales entre États et droit international, 1364 ; Privilèges et immunités, 1368 ; Relations diplomatiques, 1368 ; Traités et accords, 1371. AUTRES QUESTIONS LEGALES INTERNATIONALES, 1373 ; État de droit à l'échelle nationale et internationale, 1373 ; Droit économique international, 1374 ; Organisations internationales et droit international, 1380 ; Relations avec le pays hôte, 1385.

IV. Droit de la mer 1388

CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LE DROIT DE LA MER, 1388 : Institutions créées par la Convention, 1400 ; Autres évolutions relatives à la Convention, 1401 ; Division des affaires maritimes et du droit de la mer, 1413.

Cinquième partie : Questions institutionnelles, administratives et budgétaires

I. Restructuration des Nations Unies et questions institutionnelles 1417

QUESTIONS DE RESTRUCTURATION, 1417 : Programme de réforme, 1417. QUESTIONS INSTITUTIONNELLES, 1420 : Mécanisme intergouvernemental, 1420. APPAREIL INSTITUTIONNEL, 1422 : Assemblée générale, 1422 ; Conseil de sécurité, 1424 ; Conseil économique et social, 1425. COORDINATION, SURVEILLANCE ET COOPERATION, 1426 ; Mécanismes institutionnels, 1426 ; Autres questions de coordination, 1427. ONU ET LES AUTRES ORGANISATIONS, 1429 : Coopération avec les organisations, 1429 ; Participation au travail de l'ONU, 1430 ; Proclamation d'années internationales, 1434.

II. Financement et programmation des Nations Unies 1435

SITUATION FINANCIERE, 1435. BUDGET DES NATIONS UNIES, 1435 : Budget pour 2006–2007, 1435 ; Budget pour 2008–2009, 1440. CONTRIBUTIONS, 1459 : Évaluations, 1459. COMPTABILITE ET

AUDIT, 1461 : Examen du fonctionnement administratif et financier des Nations Unies, 1462.
PROGRAMMATION, 1463 : Exécution des programmes, 1465.

III. Questions administratives et relatives au personnel 1466

QUESTIONS ADMINISTRATIVES, 1467 : Réforme et contrôle de la gestion, 1467. AUTRES QUESTIONS ADMINISTRATIVES, 1476 : Gestion des conférences, 1476 ; Systèmes d'information des Nations Unies, 1483 ; Locaux et biens des Nations Unies, 1486 ; Questions de sécurité, 1492. QUESTIONS RELATIVES AU PERSONNEL, 1496 : Conditions de service, 1496 ; Sûreté et sécurité du personnel, 1503 ; Autres questions relatives au personnel, 1507 ; Caisse commune de pension du personnel des Nations Unies, 1521 ; Questions relatives aux voyages, 1523 ; Administration de la justice, 1523.

Appendices

I. Liste des membres de l'Organisation des Nations Unies	1537
II. Charte des Nations Unies et le Statut de la Cour internationale de Justice of Justice	1539
III. Structure des Nations Unies	1557
IV. Programmes des organes principaux	1569
V. Centres et services des Nations Unies	1578
VI. Organisations intergouvernementales associés aux Nations Unies	1581

Indices

Table des matières	1587
Index des résolutions et décisions	1613
Index des déclarations présidentielles du Conseil de Sécurité	1616

Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation

Chapitre premier

Introduction

1. Alors que paraît mon premier rapport annuel, les États Membres et les peuples du monde entier attendent de l'Organisation des Nations Unies plus que jamais depuis sa fondation, comptant sur elle dans des domaines et en des lieux de plus en plus divers pour faire face à des situations sans cesse plus difficiles. Cette montée des attentes nous impose certes une tâche redoutable, mais je crois que loin d'y voir un motif de découragement, nous devons au contraire nous en réjouir. Elle me semble en effet non seulement le reflet des besoins multiples et pressants du monde d'aujourd'hui, mais aussi le signe de la conviction de plus en plus partagée que ces besoins appellent une action collective dont l'ONU, seule organisation véritablement universelle, est le meilleur instrument.

2. Pour relever tous les défis qui nous attendent, il nous faut combler progressivement le fossé qui sépare les aspirations des réalisations. Faire de l'ONU une organisation capable de produire régulièrement et efficacement des résultats n'implique pas seulement qu'elle puisse compter sur l'engagement sans faille des États Membres; elle doit aussi savoir se réformer et réorienter son action.

3. Mes propositions initiales de réforme tendent principalement à doter l'Organisation de structures nouvelles propres à lui permettre d'améliorer le soutien apporté aux opérations de maintien de la paix, qui relèvent du domaine où l'expansion de nos activités est la plus forte. L'ONU gère actuellement 18 opérations de paix et 13 missions ou bureaux de terrain. L'effectif total de ces opérations et missions, qui a déjà atteint un niveau record, dépassant largement les 100 000, va sans doute augmenter encore sensiblement dans les mois qui viennent du fait de la mise sur pied de missions nouvelles et du renforcement de missions existantes. Cette expansion soulève des problèmes majeurs, d'autant qu'elle intéresse des régions où les conditions sont des plus difficiles. L'approbation par l'Assemblée générale des propositions que j'avais faites pour la création d'un nouveau dispositif de soutien aux missions est certes un élément positif, mais il faut bien voir que nous n'avons encore que tout juste entamé le travail nécessaire pour donner à l'ONU les moyens de gérer et soutenir efficacement, à l'échelle mondiale, des opérations d'une telle envergure.

4. Pour la réforme de l'Organisation, nous devons certes nous fixer des buts ambitieux, mais nous devons aussi veiller à ce que notre action soit disciplinée et bien calibrée. Pour se réformer, l'Organisation devra miser à fond sur sa ressource la plus précieuse, un corps de fonctionnaires dévoué et riche de sa diversité. Cela implique que le personnel de l'Organisation devienne véritablement mobile et polyvalent et soit pleinement responsabilisé, et donc que soit portée une attention plus grande à l'organisation des carrières et à la formation. Cela implique aussi que tout le personnel des Nations Unies, au Siège et sur le terrain, soit tenu aux normes les plus rigoureuses d'intégrité et d'éthique professionnelle.

5. Nous devons nous attacher également à tirer le meilleur parti du potentiel de tous les organismes des Nations Unies. J'espère que les États Membres retiendront nombre des propositions formulées pour rendre l'action du système des Nations Unies plus cohérente, et envisageront d'autres améliorations, afin que l'« unité d'action » cesse d'être un slogan pour devenir réalité.

6. La réforme n'est pas une fin en soi, mais un moyen de permettre à l'Organisation d'accomplir sa vocation, qui est de servir tous les peuples du monde, sans exclusive. Les Nations Unies peuvent et doivent apporter l'espoir aux plus déshérités, ce qui implique d'abord des progrès vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Ces objectifs définissent désormais le cadre convenu du développement, et les progrès de leur mise en œuvre diront la mesure dans laquelle le système international est capable non seulement de se fixer des buts précis pour faire reculer l'extrême pauvreté, mais

encore de s'y tenir. À mi-chemin de l'échéance de 2015 que les États Membres ont fixée pour l'avènement d'un monde meilleur en adoptant unanimement les OMD, il reste possible d'atteindre ces objectifs pour autant que chacun prenne immédiatement des mesures pour remplir les engagements souscrits et ce, en dépit des retards qui ont été pris, particulièrement graves dans certains pays et certaines régions. S'il est impératif que les objectifs de développement soient atteints partout, ce n'est pas seulement pour permettre à des millions de gens de vivre mieux, en meilleure santé et plus dignement; c'est aussi pour que la paix et la sécurité puissent régner durablement dans le monde. Nous nous devons de mettre à profit l'année à venir pour recentrer notre action et lui imprimer une nouvelle impulsion.

7. Pour être porteuse d'espoir, l'Organisation doit aussi poursuivre son œuvre de défense des droits de l'homme et l'action humanitaire qui lui vaut une réputation bien méritée. Il importe que le nouveau Conseil des droits de l'homme rétablisse rapidement la crédibilité de l'appareil intergouvernemental de défense des droits de l'homme. Il importe aussi que nous nous mobilisions pour répondre, dans le monde entier, aux besoins des réfugiés et des déplacés. Sachant qu'au Darfour, la situation des droits de l'homme et la situation humanitaire sont les pires qui soient, et conscient que le besoin d'espoir y est plus grand que partout ailleurs, j'ai dès ma prise de fonctions fait de la tragédie qui ravage cette région l'une de mes préoccupations les plus pressantes. Le conflit qui continue de déchirer le Darfour, outre qu'il met en péril la vie d'innocents que nous avons le devoir de protéger, entame la crédibilité de l'ONU. Il nous faut agir sans plus tarder pour mettre fin aux souffrances des populations darfouriennes en mobilisant toutes nos ressources pour rétablir la sécurité, faciliter un règlement politique durable, faire cesser l'impunité et répondre aux immenses besoins humanitaires des habitants de cette région. Une certitude : nous serons jugés non sur nos promesses, mais sur les résultats de nos actes.

8. L'Organisation a aussi vocation à protéger l'environnement de notre planète, ce qu'elle est particulièrement bien placée et équipée pour faire. J'ai l'intime conviction que l'histoire retiendra notre époque comme celle du déclenchement des changements climatiques, et que la postérité nous jugera sur ce que nous aurons fait pour y remédier. Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat a confirmé formellement que le réchauffement planétaire est une réalité, et résulte directement de l'activité humaine. Je pense qu'il y a là un défi mondial auquel l'Organisation est mieux placée que quiconque pour faire face. Je constate avec satisfaction qu'il est désormais universellement admis que les organes compétents des Nations Unies doivent être le lieu des négociations qui seront consacrées aux mesures à prendre à l'échelle mondiale. Ce qu'il nous faut maintenant, c'est parvenir à un accord global, négocié comme le prévoit la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui nous donne les moyens de lutter sur tous les fronts contre l'évolution du climat, grâce notamment à des mesures d'adaptation et d'atténuation, à la promotion des technologies non polluantes et à la mobilisation des ressources. Il importe que tous les pays mettent tout en œuvre pour que les négociations aboutissent d'ici à 2009, afin que l'accord puisse entrer en vigueur à l'expiration, en 2012, des engagements consacrés dans le Protocole de Kyoto.

9. Enfin, il ne faut pas perdre de vue que l'Organisation a besoin de partenaires pour accomplir convenablement sa mission. Il importe qu'elle se rapproche encore de la société civile, des fondations, du monde universitaire, des médias, des syndicats et du secteur privé. Chacune de ces catégories d'acteurs est en effet à même d'apporter une contribution particulière à son œuvre.

10. Un rôle unique incombe à l'Organisation des Nations Unies dans la poursuite de l'idéal d'un monde pacifique, juste et prospère. Prenons, tous ensemble, la résolution de n'épargner aucun effort pour que cet idéal devienne réalité.

Chapitre II Développement

11. Nous nous trouvons cette année à mi-chemin entre l'adoption de la Déclaration du Millénaire et 2015, échéance prévue pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Bien que les progrès soient inégaux, les objectifs peuvent encore être atteints pourvu que chacun honore ses engagements. Mais, à moins d'enrayer la propagation du VIH/sida qui ne cesse d'entamer les moyens et ressources dont disposent les pays pour faire reculer l'indigence, nous ne tiendrons pas le pari du développement. L'Afrique demeure notre priorité, étant le plus rudement éprouvée par la misère qu'engendrent la pauvreté, les maladies et les conflits, et à la traîne, par rapport au reste du monde en développement, pour la réalisation des objectifs du Millénaire. Or, ni ceux-ci ni les autres objectifs de développement adoptés à l'échelle internationale ne pourront être atteints si nous ne nous attaquons pas aux changements climatiques. Il n'y a plus de temps à perdre : nous devons, sans plus tarder, réfléchir sérieusement aux moyens d'en atténuer les effets et de nous y adapter. Nous devons adopter un cadre pour l'après 2012, puis honorer les engagements qui auront été souscrits. Je n'aurai de cesse que, pour notre génération et celles à venir, tant les bienfaits que les méfaits de la mondialisation soient équitablement répartis.

Objectifs du Millénaire pour le développement et autres objectifs de développement adoptés à l'échelle internationale

12. À mi-chemin de l'échéance fixée pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, le nombre des miséreux est tombé en dessous du milliard. Dans beaucoup de pays, en particulier en Asie du Sud et de l'Est, la pauvreté recule à grand pas.

13. Pourtant, près de 10 millions d'enfants meurent chaque année avant l'âge de 5 ans, la plupart de causes évitables telles que la diarrhée ou le paludisme. Quelque 72 millions d'enfants sont privés d'une éducation scolaire, ne serait-ce que primaire, et un demi-million de mères meurent en couches chaque année. Il y a des progrès, mais la crise reste particulièrement aiguë en Afrique subsaharienne, où plusieurs pays sont mal partis pour atteindre ne fût-ce qu'un seul des objectifs du Millénaire. Certains pays à revenu intermédiaire ont du mal à venir à bout de poches d'extrême pauvreté et la plupart des autres pays en développement peineront à atteindre certains des OMD. Les maux les plus répandus sont la malgouvernance, le défaut d'accès aux soins de santé et à la médecine procréative, l'urbanisation rapide et sauvage, la déforestation, le manque d'eau, les inégalités entre les sexes, la propagation du sida et le chômage des jeunes. Les répercussions des changements climatiques touchent particulièrement les pays pauvres des régions tropicales, surtout ceux d'Afrique subsaharienne, qui de ce fait éprouveront du mal à atteindre les OMD.

14. La multitude des déshérités est une ignominie. En utilisant les outils et les ressources disponibles, et en honorant les engagements déjà pris, l'on pourrait reléguer la misère aux oubliettes. L'Organisation des Nations Unies et les États Membres demeurent déterminés à voir atteindre les OMD et les autres objectifs de développement devenir réalité d'ici à 2015. À cette fin, j'ai fait des OMD une des grandes priorités de mon mandat. En juin, j'ai créé le Groupe de pilotage pour la réalisation des OMD en.

15. Il reste sept ans pour atteindre les objectifs du Millénaire, et la grande majorité des pays peuvent encore tenir ce pari si les États Membres honorent leurs promesses. Au Sommet mondial de 2005, tous les gouvernements se sont engagés à mettre en œuvre de vastes stratégies nationales de développement en vue de la réalisation des OMD et des autres objectifs de développement adoptés à l'échelle internationale. Le commerce et le financement du développement sous toutes ses formes, y compris l'aide publique au développement, demeurent importants à cette fin. À la Conférence internationale sur le financement du développement qui s'est tenue en 2002, les pays donateurs ont pris la résolution de consacrer 0,7 % de leur revenu national brut à l'aide publique au

développement. En 2005, l'Union européenne s'est engagée à atteindre ce chiffre en 2015 au plus tard et, au Sommet de Gleneagles, les dirigeants du G-8 ont promis de doubler l'aide au développement, en portant le volume annuel à 50 milliards de dollars en 2010, dont 25 milliards de dollars réservés à l'Afrique. Au Sommet de Heilingendamm, ils ont promis 60 milliards de dollars pour la lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme. L'ONU et les autres acteurs intéressés doivent à présent s'employer à concrétiser ces engagements.

16. Chacun tirera avantage de la réalisation des OMD. Les atteindre en faisant appel aux outils éprouvés à notre disposition, c'est nous permettre d'affranchir des centaines de millions de gens de la misère et de soustraire des millions d'enfants à la mort. La misère étant source de conflits et d'instabilité, atteindre ces objectifs permettra de réduire le risque de guerre, de pourvoir au maintien de la paix dans les pays fragiles, mais aussi de sauver des écosystèmes extrêmement importants et de préserver la diversité biologique dont dépend le bien-être de l'humanité. Enfin, un réel partenariat international en faveur des objectifs du Millénaire aidera à rapprocher les différentes composantes de la communauté mondiale et à éliminer les clivages qui entravent leur collaboration à la réalisation d'objectifs communs. Pour toutes ces raisons, l'échec nous est interdit.

17. Certains pays font la preuve que des progrès rapides et substantiels sont possibles dès lors que l'État joue un véritable rôle d'entraînement et se donne des politiques judicieuses et des stratégies concrètes d'accroissement de l'investissement public que viendrait compléter un appui financier et technique suffisant de la communauté internationale. La réalisation des OMD n'étant l'affaire d'un pays que s'il peut prendre en charge les efforts déployés pour y parvenir, l'ONU voit dans le renforcement des capacités nationales le meilleur moyen d'y contribuer.

18. Je salue les réalisations de pays africains : le Malawi, en relevant sa productivité agricole, s'est joint à la « révolution verte africaine »; au Ghana, au Kenya, en Ouganda et en République-Unie de Tanzanie, le taux de scolarisation primaire augmente; en Zambie, l'accès aux services de santé de base s'améliore en milieu rural; le Niger montre que l'on peut reboiser de vastes étendues et le Sénégal est bien parti pour atteindre l'objectif relatif à l'eau et à l'assainissement. Les progrès sont particulièrement frappants dans le domaine de la lutte contre le paludisme; ainsi, au Niger, au Togo et en Zambie, la distribution gratuite de moustiquaires a fait baisser en flèche l'incidence de cette maladie. L'initiative « Village du Millénaire » montre que des initiatives locales et des stratégies intégrées peuvent produire des résultats prodigieux en peu de temps.

19. La plupart des pays sont prêts à reproduire ces expériences concluantes à l'échelle nationale et beaucoup demandent à l'ONU de les y aider. Je suis heureux de pouvoir dire qu'avec l'appui de l'Organisation, une quarantaine de pays africains procèdent à des évaluations détaillées afin de déterminer les investissements qu'ils doivent mobiliser et les moyens dont ils doivent se doter pour atteindre les objectifs. Cependant, comme l'aide publique au développement n'augmente que lentement, ces stratégies concrètes ne peuvent prendre l'ampleur qu'on voudrait leur donner. Malgré l'engagement pris de doubler l'aide à l'Afrique d'ici à 2010, le volume effectif de l'aide publique au développement, non compris l'allègement de la dette et l'aide humanitaire, n'a guère augmenté depuis 2004. Aucun pays d'Afrique subsaharienne n'a reçu les ressources qui lui ont été promises pour appliquer une stratégie nationale de développement axée sur la réalisation des OMD. En outre, l'aide est trop souvent liée à des projets et trop imprévisible pour permettre aux pays de planifier convenablement l'accroissement des investissements publics essentiels. Les bailleurs de fonds doivent sans plus tarder verser l'aide qu'ils ont promise pour le financement de stratégies de développement fondées sur les OMD et apporter leur appui aux projets à effets rapides dont ils ont pris l'engagement, au Sommet mondial de 2005, de soutenir l'exécution au niveau national. En 2007 et 2008, chaque bailleur de fonds devrait proposer aux pays bénéficiaires un calendrier d'accroissement de l'aide allant jusqu'à 2010, pour lui permettre de se donner un budget et une politique macroéconomique en conséquence.

20. Pour que tous les pays puissent tirer profit du commerce international, un des principaux moteurs du développement économique à long terme, il importe que les négociations du Cycle de Doha aboutissent rapidement à un accord sur des mesures propres à stimuler le développement. Ces mesures devraient comprendre l'élimination de toutes les formes de subventions à l'exportation et une réduction substantielle des soutiens aux marchés intérieurs qui entraînent une distorsion des échanges internationaux, une plus grande ouverture des marchés et le renforcement du régime de préférences. En outre, consacrer davantage de ressources à l'aide au commerce, et notamment renforcer sérieusement le Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce pour les pays les moins avancés, ce serait rendre les pays bénéficiaires beaucoup mieux à même de participer au commerce international.

21. Notre génération est capable d'atteindre les objectifs de développement et d'affranchir des millions d'hommes, de femmes et d'enfants du joug terrible et déshumanisant de la misère. Le prix de l'inaction étant chaque jour un peu plus élevé, je n'épargnerai aucun effort pour que ces buts soient atteints.

VIH/SIDA

22. À sa Réunion de haut niveau sur le sida, le 2 juin 2006, l'Assemblée générale s'est donné pour objectif d'assurer un accès universel aux programmes de prévention, au traitement, aux soins et à l'assistance d'ici à 2010, venant ainsi raffermir les engagements pris par les gouvernements dans la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida de 2001 et confirmer le nouvel objectif adopté au Sommet mondial de 2005, celui d'un accès universel au traitement en 2010 au plus tard, étape essentielle sur la voie de la réalisation de l'objectif fixé pour 2015 dans la Déclaration du Millénaire, qui est d'enrayer la propagation du VIH parmi les hommes, les femmes et les enfants.

23. Le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) continue de soutenir les pays qui s'efforcent de définir l'accès universel et d'y parvenir, notamment de les aider à arrêter des objectifs nationaux et à renforcer leurs moyens d'élaboration et d'exécution de programmes de lutte contre le sida, à faire le meilleur usage possible des ressources dont ils disposent et à associer davantage la société civile et le secteur privé à leurs interventions.

24. À ce jour, 92 pays ont arrêté des objectifs nationaux, 36 ayant traduit les leurs en programmes nationaux chiffrés et hiérarchisés. Pour faciliter la mise en œuvre de ces programmes, ONUSIDA a créé cinq entités régionales d'appui technique, a affecté des conseillers en suivi et des spécialistes de la mobilisation sociale dans plus de 50 pays et s'est activement employé à faire appliquer les « trois principes » (un cadre d'action contre le VIH/sida, une autorité nationale chargée de coordonner la lutte contre le sida et un système de suivi et d'évaluation pour le pays).

25. Soucieux de redynamiser les efforts de prévention, ONUSIDA et d'autres intervenants ont, au début 2007, élaboré et publié des lignes directrices à cet effet. En mars 2007, ONUSIDA et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ont publié des recommandations concernant la pratique de la circoncision entre autres méthodes de prévention. L'UNICEF et l'OMS ont lancé une vaste campagne d'amélioration de la prévention de la transmission mère-enfant. Le Bureau des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) apporte un appui accru aux programmes de réduction des effets néfastes de la toxicomanie s'adressant aux consommateurs de drogues injectables. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a aidé 27 pays à intensifier l'action préventive auprès des jeunes les plus à risque, notamment ceux qui ne sont pas scolarisés. Dans 16 pays, l'Organisation internationale du Travail (OIT) a organisé à l'intention de partenaires clefs une formation à l'action antisida au travail. L'UNESCO a apporté à 70 pays une aide concernant l'éducation et le sida et rallié 29 pays à l'Initiative mondiale sur l'éducation et le VIH/sida (EDUSIDA). Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les

réfugiés (HCR) a mis sur pied d'indispensables interventions de lutte contre le sida dans des situations de crise.

26. À la fin 2006, dans les pays à revenu faible ou intermédiaire, un traitement antirétroviral était administré à 2,2 millions de séropositifs, soit 28 % des quelque 7,1 millions de personnes qui en avaient besoin. ONUSIDA a joué un rôle de premier plan dans l'extension de ces services. Plus de 30 pays ont reçu un appui technique de l'OMS aux fins de la généralisation des programmes nationaux de traitement. Le Programme alimentaire mondial (PAM) a aidé 32 pays à élaborer et mettre en œuvre les volets alimentation et nutrition des programmes nationaux de lutte contre le sida. La Banque mondiale finance 64 projets de renforcement des capacités des systèmes de santé qui portent notamment sur les analyses médicales et la formation du personnel soignant. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a aidé 28 pays à mettre en œuvre les politiques commerciales dont ils avaient besoin pour pouvoir s'approvisionner durablement en médicaments antisida.

27. On s'intéressera également en priorité à l'incidence des disparités entre les sexes sur l'épidémie, la moitié environ des séropositifs dans le monde étant des femmes. En juin 2007, ONUSIDA a publié les résultats d'une série d'évaluations de programmes nationaux de lutte contre le sida d'où il ressort que l'on s'accorde de plus en plus à dire que les inégalités entre les sexes et les normes sociales défavorables aux femmes sont un facteur non négligeable dans l'épidémie. Or, les mesures prises pour y remédier demeurent insuffisantes. Il est également éminemment important de combattre les préjugés et la discrimination, qui entravent la lutte contre l'épidémie.

28. Dans le discours sur le sida que j'ai prononcé devant l'Assemblée générale au mois de mai, je me suis engagé à continuer de faire du sida une priorité pour l'ensemble du système des Nations Unies et j'ai promis de faire tout ce qui était en mon pouvoir pour mobiliser des fonds. Afin de donner l'exemple, je prends par ailleurs des mesures propres à faire de l'ONU, pour ce qui est de la question du sida, un employeur modèle.

29. Vingt-cinq ans après le début de l'épidémie, il est plus évident que jamais que nous devons passer de l'intervention d'urgence à l'action inscrite dans la durée.

Besoins particuliers de l'Afrique

30. Dans la Déclaration du Millénaire, les États Membres, accordant une attention particulière à l'Afrique, se sont engagés à y soutenir la marche vers la démocratie, ainsi qu'à aider les Africains qui luttent pour instaurer la paix durablement, éliminer la pauvreté et réaliser le développement durable. Dans l'ensemble, des progrès non négligeables ont été accomplis. Les réformes visant à établir des régimes politiques plus ouverts, issus d'élections libres, se poursuivent. Les pays africains sont de plus en plus nombreux à s'associer au Mécanisme d'évaluation intra-africaine, qui se veut avant tout un instrument d'amélioration des prestations politiques, économiques et sociales. Les progrès de la gouvernance vont de pair avec une croissance économique soutenue et une meilleure gestion économique dans de nombreux pays du continent.

31. Mais ces progrès cachent mal les besoins particuliers de l'Afrique qui demeurent immenses. Sur le chemin qui mène aux objectifs du Millénaire pour le développement, le continent avance moins vite que le reste du monde en développement. La misère, la faiblesse des services de santé et de l'infrastructure d'assainissement, la dégradation de l'environnement et les guerres civiles continuent d'y briser des millions de vies. En outre, des maladies comme le paludisme, la tuberculose et le sida fauchent près de 4 millions d'Africains par an, freinant le développement de beaucoup de pays. Il importe de renforcer le partenariat mondial en faveur de la réalisation des objectifs du Millénaire, en particulier en Afrique, et notamment d'accroître et d'améliorer l'aide, d'alléger le fardeau de la dette, d'ouvrir les marchés aux produits africains et de tendre vers un commerce plus équitable. Le Groupe de pilotage dont j'ai parlé plus haut a pour vocation de mobiliser la communauté

internationale en faveur de la réalisation des OMD. Quatre pays africains, le Cap-Vert, le Mozambique, la République-Unie de Tanzanie et le Rwanda, participent à un projet pilote novateur des Nations Unies qui devrait déboucher sur une meilleure exécution des programmes à l'échelle des pays.

32. Une des principales missions de l'ONU consiste à soutenir les institutions africaines et à aider les pays du continent à se donner les moyens de prévenir les conflits et de maintenir et consolider la paix. Dans le cadre de l'Union africaine et du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, l'entreprise de renforcement des politiques et des institutions qui tend à permettre à l'Afrique d'intervenir elle-même avec plus d'efficacité dans ces domaines se poursuit. La Déclaration sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine, adoptée en novembre 2006, et l'élaboration du Programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine viendront y concourir. En 2006, l'ONU a collaboré avec l'Union africaine et d'autres partenaires à l'occasion des élections en République démocratique du Congo, premières élections démocratiques tenues dans ce pays en plus de 40 ans. Les deux organisations œuvrent étroitement ensemble à régler la crise qui sévit au Darfour. En juillet 2007, le Conseil de sécurité a adopté une résolution sans précédent autorisant le déploiement d'une force hybride au Darfour. Il importe au plus haut point que la mission que nous déploierons vienne améliorer véritablement le sort des habitants de la région. L'appui de la Commission de consolidation de la paix au Burundi et en Sierra Leone est extrêmement important pour l'instauration d'une paix durable dans ces deux pays.

33. L'ONU mène énergiquement en Afrique une action en profondeur et de grande envergure. Je ne doute pas qu'elle doit continuer à aider les États et les peuples d'Afrique à surmonter les immenses difficultés qui assaillent le continent.

Changements climatiques et développement durable

34. En 2007, l'action visant à lutter contre les changements climatiques, à faciliter l'adaptation à ce phénomène et à atteindre l'objectif du Millénaire pour le développement relatif à la préservation de l'environnement, a pris un essor prodigieux. J'ai fait des changements climatiques la priorité des priorités de l'ONU car ne pas les maîtriser, c'est courir le risque d'une crise écologique planétaire. En outre, la lutte contre ce phénomène nous aidera à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015, et, plus généralement, les objectifs de développement durable arrêtés au Sommet mondial de 2005. Elle nous permettra aussi de réduire les risques de conflit, comme il ressort d'une étude du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), publiée en juin 2007, qui traite des liens entre la dégradation de l'environnement et les tensions au Soudan, notamment au Darfour, et met en évidence les rapports entre changements climatiques et conflits.

35. L'ONU et ses divers organes, ainsi que les programmes et institutions spécialisées des Nations Unies, s'efforcent de mener une action de sensibilisation, de rapprocher les points de vue et de favoriser l'adoption de solutions novatrices et de mesures concrètes dans le domaine des changements climatiques. En 2007, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, créé par le PNUE et l'Organisation météorologique mondiale, a publié son quatrième rapport. Scientifiquement parlant, le constat est formel : les changements climatiques sont une réalité et sont très certainement dus à l'action de l'homme.

36. Les analyses faites par le Groupe des effets probables des changements climatiques – de la fonte des glaciers, qui compromettra l'alimentation de certains cours d'eau, à des événements climatiques extrêmes tels qu'inondations et sécheresse – et des conséquences qu'ils pourraient avoir sur le plan du développement durable et au niveau économique ont achevé de convaincre la communauté internationale qu'il faut absolument réduire les rejets de gaz à effet de serre. Le rapport conclut cependant sur une note positive :

le coût de la lutte contre les changements climatiques pourrait ne pas dépasser 0,1 % du produit annuel brut mondial au cours des 30 prochaines années. Le Groupe affirme aussi que dans certains secteurs, grâce aux gains résultant d'une efficacité énergétique accrue, le résultat économique net pourrait être positif.

37. En 2007, le système des Nations Unies a intensifié la lutte contre les changements climatiques sur plusieurs fronts. La Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, qui s'est tenue en novembre 2006, a bien mis en évidence la vulnérabilité des pays en développement, en particulier d'Afrique, et des petits États insulaires. Parmi les résultats de la réunion, on retiendra le Plan-cadre de Nairobi et l'initiative que plusieurs organismes (le PNUD, le PNUE, le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la Banque mondiale et la Banque africaine de développement) ont lancée ensemble en vue de renforcer les capacités des pays en développement toujours exclus du très lucratif marché des crédits de carbone issu du Mécanisme pour un développement propre créé par le Protocole de Kyoto.

38. Les thèmes de l'adaptation et du « blindage » de l'économie contre les effets des changements climatiques ont occupé une place centrale en 2007. Plusieurs organismes des Nations Unies se sont efforcés d'intégrer la question du climat dans leurs activités de développement et dans leur stratégie d'atténuation de la pauvreté. Le Programme de travail de Nairobi, élaboré par le secrétariat de la Convention-cadre sur les changements climatiques, réunit de nombreux membres de la famille des Nations Unies soucieux de promouvoir des mesures d'adaptation, de voir faire une place à la question dans toutes les politiques pertinentes et d'obtenir pour les pays en développement une aide à la mesure de leurs besoins. Les organismes des Nations Unies s'efforcent aussi d'exploiter au mieux les forces du marché. Ainsi, en collaboration avec des institutions bancaires régionales, l'ONU a organisé en mai un forum (l'Africa Bankers' Carbon Finance Investment Forum) qui a été pour des représentants de gouvernements et des milieux financiers l'occasion de réfléchir aux moyens d'ouvrir plus rapidement les portes des marchés du carbone et d'avoir accès à des projets énergétiques propres.

39. Durant l'année écoulée, le système des Nations Unies a commencé à mieux se soucier de l'environnement et à se doter d'installations écologiques. Aux pionniers dans ce domaine, les autres organismes doivent désormais emboîter le pas.

40. Les manifestations organisées à l'occasion de la Journée mondiale de l'environnement ont contribué à sensibiliser l'opinion mondiale et à la convaincre de l'intérêt qu'il y a à réagir d'urgence face aux changements climatiques. Le PNUE, qui a adopté le slogan « La fonte des glaces, sujet brûlant », a publié à l'occasion de grandes manifestations, organisées par la Norvège à Tromsø, un rapport sur l'avenir des glaces et des neiges de la planète intitulé *Global Outlook for Ice and Snow*. L'ONU participe également à l'Année polaire internationale, qui court jusqu'en 2008, et à l'occasion de laquelle des scientifiques veulent apporter des réponses à certaines questions préoccupantes, notamment celle de la fonte de la calotte glaciaire du Groenland et de l'élévation du niveau des mers qui pourrait en résulter.

41. À court terme, mon souci premier est la prochaine Conférence sur les changements climatiques, devant se tenir à Bali (Indonésie), qui doit absolument déboucher sur un accord de nature à permettre d'avancer vers une action mondiale plus systématique au-delà de 2012. Instaurer la confiance, tel est le principe de base de l'action que mènent les Nations Unies pour promouvoir la conclusion d'un accord qui permette à la communauté mondiale de réduire ses rejets de quelque 80 %, chose indispensable pour stabiliser le climat. C'est dans cette optique que j'organiserai à New York, le 24 septembre, une réunion de haut niveau dans le but de mobiliser la volonté politique nécessaire et de favoriser les avancées qui permettront de conclure à Bali un accord mondial fondé sur la Convention-cadre. Seule une action mondiale permettra de trouver une solution mondiale au problème des changements climatiques. C'est cette action qui façonnera le monde que nous léguerons aux générations à venir.

Chapitre III

Paix et sécurité

42. Bâter un monde plus pacifique et plus sûr reste l'un des objectifs primordiaux de l'Organisation. L'année écoulée a vu monter fortement la demande d'interventions de l'ONU pour la prévention et la limitation des conflits et le rétablissement et le maintien de la paix. L'Organisation continue aussi de prendre part en première ligne à la lutte contre le terrorisme international et à la prévention de la prolifération des armes de destruction massive. Depuis ma prise de fonctions, l'un de mes soucis principaux a été de faire en sorte que les moyens dont dispose l'ONU soient à la mesure des défis de notre époque. Dans cet esprit, je m'attache à renforcer les partenariats stratégiques dont dépendent l'avènement d'un monde plus pacifique et plus sûr et la consolidation des institutions sur lesquelles tous les États Membres, sans exception, devraient s'appuyer pour chercher des solutions pacifiques à leurs différends, satisfaire aux exigences de la gouvernance démocratique et répondre aux aspirations des citoyens. Je reste convaincu que paix et développement sont indissociables, et que le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales en est l'une des conditions nécessaires.

Prévention des conflits et rétablissement de la paix

43. La prévention des conflits et le rétablissement de la paix sont un domaine dans lequel le concours de l'Organisation a été fortement sollicité durant l'année écoulée. Une fois encore, c'est sans doute au Moyen-Orient que sa tâche à cet égard s'est révélée le plus ardue. La communauté internationale se préoccupe vivement de la situation en Iraq, dont l'issue aura une incidence majeure sur la stabilité de la région et l'équilibre mondial. Pendant l'année écoulée, l'ONU a cherché à associer les pays de la région à la recherche de solutions, notamment dans le cadre du Pacte international pour l'Iraq, et a continué d'œuvrer au rapprochement des positions et à la réconciliation nationale, en particulier en apportant son concours aux travaux de réforme constitutionnelle. Elle continuera de s'attacher à aider l'Iraq à surmonter ses difficultés. Au Liban, la guerre de 2006 a eu notamment pour effet d'exacerber les antagonismes politiques, ce qui a rendu plus difficile l'accomplissement par l'ONU des diverses missions qui lui ont été confiées pour le maintien de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique du pays. En ce qui concerne le conflit israélo-palestinien, l'Organisation, en dépit des obstacles, notamment des tensions entre Palestiniens, continue de promouvoir un règlement pacifique global reposant sur la solution des deux États.

44. En Asie, les événements récents apparaissent plus encourageants. Au Népal, des progrès ont été faits sur la voie du règlement du conflit et de l'élimination de ses causes profondes; mise sur pied à la demande des parties, la Mission d'assistance des Nations Unies au Népal est chargée d'aider à la préparation de l'élection des membres de l'Assemblée constituante et de faciliter la transition politique. La création à Achgabat d'un centre des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale permettra à l'Organisation d'accompagner la transition vers la démocratie et de contribuer au renforcement des moyens de prévention des conflits dont disposent les pays de la région.

45. En Asie toujours, les bons offices du Secrétaire général ont été davantage sollicités, avec la reprise du dialogue de haut niveau entre l'ONU et le gouvernement du Myanmar et l'envoi à Fidji d'une mission exploratoire interinstitutions, à la suite du coup d'État de décembre 2006.

46. L'Organisation a été appelée aussi à pratiquer la diplomatie préventive et à exercer ses bons offices ou sa médiation dans une bonne partie de l'Afrique. À partir de janvier 2007, j'ai mis mes bons offices au service de la recherche d'une solution à la crise du Darfour. Je me suis ainsi rendu à la réunion au sommet de l'Union africaine tenue en janvier à Addis-Abeba, à la réunion au sommet des États de la Ligue arabe, qui a eu lieu en mars à

Riyad, ainsi qu'à la réunion de haut niveau organisée à Paris en juin. Les deux réunions au sommet ont permis un échange de vues franc, mais constructif avec le gouvernement soudanais. Les trois rencontres ont favorisé le consensus international, aidé à la relance du processus politique et facilité un accord sur le Dispositif d'appui renforcé des Nations Unies à la Mission de l'Union africaine au Soudan et sur le déploiement au Darfour d'une opération hybride Union africaine-ONU, que le Conseil de sécurité a approuvé le 31 juillet.

47. Toujours en Afrique, l'ONU a facilité l'ouverture en juin de pourparlers sur le Sahara occidental qui, pour la première fois depuis six ans, mettent les parties directement en présence. Mon Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest, en étroite coopération avec la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) s'est attaché à faciliter la normalisation de la situation en Guinée après les troubles civils du début de cette année. En décembre 2006, une délégation de haut niveau des Nations Unies s'est rendue en République centrafricaine et dans plusieurs pays voisins en vue de limiter les répercussions de la crise du Darfour sur le Tchad et la République centrafricaine et de favoriser dans ce dernier pays la concertation politique sans exclusive.

48. Dans le nord de l'Ouganda, mon Envoyé spécial pour les zones touchées par l'Armée de résistance du Seigneur, en collaboration avec les acteurs régionaux, a travaillé à la relance des pourparlers de paix. L'Union africaine et l'ONU ont pris conjointement une initiative visant à faire avancer le processus de paix au Darfour. L'Organisation continue par ailleurs d'aider à la mise en œuvre du Pacte de sécurité, de stabilité et de développement pour la région des Grands Lacs, signé en décembre 2006. En Somalie, mon Représentant spécial s'est employé activement à encourager une réconciliation nationale sans exclusive.

49. En Amérique centrale, le Secrétariat et le gouvernement guatémaltèque ont conclu en décembre 2006 un accord visant la création d'une commission internationale contre l'impunité. Ailleurs dans le monde, divers problèmes subsistent. À Chypre, bien que mon Représentant spécial ait rencontré à maintes reprises les représentants du dirigeant chypriote grec et de son homologue chypriote turc, la mise en application de l'Accord du 8 juillet 2006 se fait toujours attendre.

50. Enfin, le Groupe d'appui à la médiation créé au Département des affaires politiques, bien que de taille modeste, a commencé à offrir aux médiateurs, mandatés ou non par l'ONU, des conseils et un soutien utiles, y compris pour le règlement de certaines des crises évoquées plus haut. Une base de données où figurent le texte des accords de paix et un guide à l'usage des médiateurs a été mise en ligne à la fin de 2006; une équipe permanente d'experts en médiation devrait être en place d'ici à la fin de cette année. Ces moyens supplémentaires devraient se révéler précieux dans différentes régions où l'ONU est appelée à pratiquer la diplomatie préventive ou à contribuer au rétablissement de la paix.

Maintien de la paix

51. L'année écoulée a vu une forte expansion des activités de maintien de la paix, les opérations étant devenues non seulement plus nombreuses, mais plus complexes. Au début de 2006, les activités de maintien de la paix, réparties entre 18 opérations et 13 missions ou bureaux sur le terrain, occupaient au total quelque 85 000 personnes. En août 2007, l'effectif total des opérations et missions de paix était passé à plus de 100 000, sans compter le personnel qui sera affecté à l'opération hybride extrêmement complexe que l'Union africaine et l'ONU sont sur le point d'entreprendre au Darfour. Le budget annuel total des opérations et missions est actuellement de l'ordre de 5,6 milliards de dollars, soit 0,5 % du total mondial des budgets militaires.

52. Parmi la multitude de problèmes rencontrés par les opérations de maintien de la paix des Nations Unies durant l'année écoulée, je citerai ceux liés à la situation au Soudan et à ses conséquences pour le Tchad et la République centrafricaine. La Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS), censée avant tout suivre et favoriser activement la mise en œuvre de l'Accord global de paix de 2005, a été amenée, comme le Département des

opérations de maintien de la paix et moi-même, depuis ma prise de fonctions, à accorder de plus en plus d'attention à la crise qui sévit au Soudan dans la région du Darfour, et aux tentatives faites par la communauté internationale pour y remédier. Le déploiement de nouvelles missions au Darfour, au Tchad et en République centrafricaine signalera clairement et fortement notre volonté d'améliorer le sort des habitants de la région. Autre question difficile dans le domaine du maintien de la paix : celle du statut du Kosovo, des pourparlers qui doivent permettre de le définir et de la période de transition qui aboutira au retrait de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo. Les autorités de Belgrade et les représentants des institutions provisoires d'administration autonome du Kosovo se sont concertées à maintes reprises avant que je ne présente au Conseil de sécurité, en mars 2007, une proposition détaillée sur le règlement de la question du statut du Kosovo. Les consultations que le Conseil a consacrées à cette question se sont appuyées sur cette proposition.

53. Au Liban, dans son rôle plus classique au service du maintien de la paix, l'Organisation a mis à son actif une avancée qui fera date, en déployant ses Casques bleus avec une rapidité sans précédent après l'adoption par le Conseil de sécurité, en août 2006, de sa résolution 1701 (2006). Cette célérité a permis le retrait des Forces de défense israéliennes et, pour la première fois depuis 40 ans, le déploiement des Forces armées libanaises dans l'ensemble du Sud-Liban, jusqu'à la Ligne bleue. La Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) a continué de coopérer étroitement avec les Forces armées libanaises en vue de consolider l'ordre nouveau instauré au Sud-Liban sur les plans stratégique, militaire et sécuritaire, de prévenir les violations de la Ligne bleue et d'empêcher la reprise des hostilités. En faisant régner la stabilité dans sa zone d'opérations, la FINUL a créé des conditions propices à la relance du processus politique qui doit aboutir à un cessez-le-feu permanent.

54. Parmi les 110 pays qui ont mis des troupes au service du maintien de la paix durant l'année écoulée, le Bangladesh, l'Inde et le Pakistan sont au premier rang, ayant à eux trois fourni plus de 40 % de l'effectif total des opérations et missions. Je salue par ailleurs l'importante contribution que les pays européens, qui précédemment fournissaient 6 % à peine du nombre total de soldats de la paix, ont apportée au renforcement de l'effectif des Casques bleus au Liban. Leur apport de 7 000 soldats à la FINUL vient plus que doubler le nombre total des militaires affectés aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies par les pays européens et les pays de l'OTAN.

55. Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ont aussi pour mandat d'aider au rétablissement et à l'amélioration des services essentiels, de relancer et de soutenir les processus de paix en difficulté et d'aider à l'élimination des causes des conflits. Elles doivent s'acquitter de ces fonctions multiples dans des conditions souvent instables et dangereuses, les soldats de la paix pouvant se heurter à la résistance de factions et de groupes armés qui refusent de s'associer au processus de paix. Ce genre de situation se présente dans nombre des opérations actuellement en cours, notamment en République démocratique du Congo, au Liban et au Soudan. En 2006 et 2007, 85 Casques bleus ont sacrifié leur vie à la cause de la paix.

56. Le maintien de la sécurité pendant la phase de transition qui suit les conflits et le maintien de l'ordre public sont restés des éléments essentiels des opérations de maintien de la paix durant l'année écoulée. La Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste, dans les mois qui ont suivi son déploiement, a dû s'occuper en priorité de rétablir et de maintenir la sécurité, en veillant à ce que la police internationale fasse respecter les lois du pays, tout en procédant parallèlement à l'habilitation des membres des forces de police nationales. En Haïti, le gouvernement a adopté un plan de réforme de la Police nationale haïtienne élaboré en concertation avec la Mission des Nations Unies pour la stabilisation d'Haïti (MINUSTAH). Les opérations menées conjointement par la MINUSTAH et la Police nationale haïtienne ont contribué à l'amélioration de la sécurité à Port-au-Prince. En République démocratique du Congo, les élections se sont déroulées pour l'essentiel dans le calme mais, le 20 août 2006, peu avant la proclamation des résultats provisoires du scrutin

pour l'élection du Président, des incidents violents ont éclaté à Kinshasa. Le lendemain et le surlendemain, ces incidents ont dégénéré en des affrontements mettant aux prises les gardes rapprochées des principaux candidats à la présidence. L'ordre a pu être rétabli grâce à l'intervention rapide des militaires et des policiers de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo et de la Force de maintien de la paix de l'Union européenne, ainsi qu'à une action diplomatique concertée, et le second tour du scrutin présidentiel a pu se dérouler globalement dans le calme.

57. De plus en plus fréquents, les incidents de ce genre, qui nécessitent l'intervention de l'ONU, illustrent à quel point il importe, pour asseoir la légitimité de l'État, que les institutions chargées de la sécurité ne soient pas livrées à elles-mêmes. Renforcer les moyens et les institutions des pays, en particulier dans le domaine de la sécurité, est une entreprise de longue haleine dont le succès implique l'engagement politique des forces vives de la nation et dépend du soutien de la communauté internationale, en particulier des donateurs. Il importe tout particulièrement d'inciter les autorités nationales et locales à prendre en charge les réformes nécessaires, en vue de limiter le rôle de l'armée dans le maintien de la sécurité intérieure, et de faire en sorte que, subordonnées à l'autorité civile, toutes les forces de sécurité observent un minimum de règles en matière de responsabilité, de transparence et de respect des droits de l'homme. Les résultats obtenus jusqu'à présent à cet égard sont mitigés. En Sierra Leone, les instances nationales ont pris partiellement en charge la réforme de l'armée et de la police, mais je crains que cette entreprise ne soit sans lendemain, faute du soutien technique et financier à long terme de la communauté internationale. Des problèmes du même ordre se posent au Libéria et en République démocratique du Congo, où la réforme de l'appareil sécuritaire en est encore à ses débuts. En Afghanistan, la réforme se heurte à des difficultés particulières, du fait que la guerre contre les Taliban et autres éléments hostiles au gouvernement conduit à réserver aux organismes spécialisés un rôle plus grand qu'il n'est souhaitable dans l'entreprise de rétablissement de la sécurité intérieure.

58. L'assistance électorale continue d'être un élément essentiel, et généralement efficace, de nombreuses opérations de maintien de la paix. Ainsi, en Haïti, en République démocratique du Congo, en Sierra Leone et au Timor-Leste, les Nations Unies ont continué d'aider au bon déroulement de phases de transition complexes et délicates, en facilitant la tenue d'élections qui ont abouti à la mise en place de nouveaux gouvernements.

59. Après les élections, le plus difficile est d'institutionnaliser un régime démocratique pluraliste de sorte que la gestion des affaires publiques obéisse aux impératifs d'ouverture, de transparence et de responsabilité. Les élections offrent à un pays une chance d'échapper au cercle vicieux de l'instabilité politique, de la violence et de la pauvreté, et de montrer qu'un gouvernement élu tire sa légitimité non seulement des suffrages des citoyens, mais aussi, et surtout, de son aptitude à assurer la sécurité en toute impartialité et à mettre les services sociaux essentiels à la portée de tous. En Haïti, au Libéria, en République démocratique du Congo et au Timor-Leste, les missions de paix et les équipes de pays des Nations Unies ont collaboré avec le gouvernement élu à la mise en place d'institutions administratives largement ouvertes. Les mesures visant à renforcer les institutions nationales, à rendre la gestion des dépenses publiques et la collecte des impôts plus transparentes et à réformer l'appareil de sécurité ont fait l'objet d'une attention toute particulière; l'adoption de telles mesures figure généralement au nombre des étapes essentielles de la phase de retrait d'une mission de maintien de la paix.

60. Partager la responsabilité du maintien de la paix avec les organisations multilatérales à vocation mondiale ou régionale, c'est œuvrer en priorité à tisser des partenariats plus solides avec celles-ci. Au Darfour, l'insécurité va s'aggravant, et les difficultés qui en résultent pour la Mission de l'Union africaine au Soudan ont rendu celle-ci tributaire du soutien logistique de l'ONU. Le 12 juin 2007, à Addis-Abeba, le gouvernement soudanais a admis le principe du déploiement au Darfour d'une opération hybride Union africaine-ONU, et le 31 juillet, le Conseil de sécurité a approuvé la mise sur pied de cette opération, dont l'effectif comprendra près de 20 000 soldats et plus de 6 000 policiers. Je me félicite de cette avancée, aboutissement de laborieuses négociations, et réaffirme

l'engagement personnel que j'ai pris d'agir en collaboration avec l'Union africaine. Prenant acte du soutien efficace apporté par l'Union européenne à la mission d'assistance électorale des Nations Unies en République démocratique du Congo, j'ai souscrit, le 7 juin, avec la présidence de l'Union européenne, une déclaration conjointe dans laquelle nous sommes engagés à poursuivre plus résolument nos objectifs communs et à étudier de nouveaux domaines et de nouvelles modalités de coopération. J'entretiens aussi une étroite collaboration avec les représentants de l'OTAN en Afghanistan et au Kosovo.

61. Du fait de la complexité croissante des opérations de paix et des conditions sans cesse plus difficiles dans lesquelles elles se déroulent, l'Organisation a de plus en plus de mal à faire face aux problèmes qui se posent sur le terrain. Aussi suis-je reconnaissant aux États Membres d'avoir approuvé rapidement les propositions que j'avais faites en vue de donner à l'ONU, alors que les Casques bleus sont plus sollicités que jamais, les moyens de mettre sur pied des opérations de maintien de la paix et d'en assurer le bon déroulement. Mes propositions visaient notamment : la restructuration du Département des opérations de maintien de la paix; la création d'un département distinct de l'appui aux missions, dirigé par un secrétaire général adjoint; l'augmentation sensible des ressources mises à la disposition des deux départements et d'autres unités du Secrétariat; enfin, la mise en place d'unités nouvelles et de structures intégrées pour doter l'ONU de moyens qui soient à la mesure de la complexité croissante des fonctions assignées aux missions de paix et permettent d'assurer l'unité de commandement et d'éviter la dispersion des activités.

62. Parallèlement, l'Organisation continue d'œuvrer à remédier à tous les manquements aux normes de conduite des Casques bleus, y compris l'exploitation et les violences sexuelles. Des unités chargées spécialement de veiller au respect des normes de conduite et à la discipline ont déjà été créées auprès de 18 opérations de paix. Durant l'année écoulée, de nouveaux partenariats ont été conclus avec des organismes des Nations Unies et des entités extérieures pour assurer l'accompagnement des victimes des actes d'exploitation ou de violence sexuelles commis par des membres du personnel des missions des Nations Unies. Parmi les avancées qui méritent d'être signalées figure le fait que plusieurs organismes des Nations Unies et entités extérieures ont souscrit à la « Déclaration d'engagement en faveur de l'élimination de l'exploitation et des abus sexuels commis par le personnel de l'ONU et d'autres entités », publiée en décembre 2006, qui préconise 10 mesures prioritaires, y compris des mesures préventives et répressives concrètes.

Consolidation de la paix

63. En vue d'aider les pays fragiles qui émergent d'un conflit à se remettre des ravages de la guerre, de les soustraire au danger d'une reprise des combats et de combler les lacunes de l'entreprise de consolidation de la paix, les États Membres, lors du Sommet mondial de 2005, ont décidé d'instituer un nouveau dispositif comprenant la Commission de consolidation de la paix, le Fonds pour la consolidation de la paix et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix.

64. Durant l'année qui a suivi sa création, la Commission a consacré l'essentiel de ses travaux aux problèmes que soulève la consolidation de la paix au Burundi et en Sierra Leone, et a entrepris de définir les règles qui régiront son fonctionnement et ses méthodes de travail. Le gouvernement burundais, avec l'aide de la Commission et des Nations Unies, a recensé les difficultés de l'entreprise et les dangers qui risquent de la compromettre. Le Cadre stratégique défini pour le Burundi guide désormais l'action que mène le gouvernement burundais pour résoudre les problèmes liés à la consolidation de la paix, en collaboration avec toutes les parties concernées et avec le soutien de la communauté internationale. Le gouvernement sierra-léonais, avec l'aide des Nations Unies et de la Commission, a entrepris de définir sa stratégie de consolidation de la paix, à laquelle il prévoit d'apporter des retouches après les élections.

65. Le Bureau d'appui à la consolidation de la paix a pour fonction de faciliter les travaux de la Commission et de me conseiller dans le rôle qui m'incombe de mobiliser les organismes des Nations Unies pour la définition et l'application de stratégies de consolidation de la paix. Il est chargé aussi de superviser le fonctionnement du Fonds pour la consolidation de la paix et de veiller, au Secrétariat et dans le système des Nations Unies, à une meilleure coordination des activités touchant la consolidation de la paix, afin de garantir la qualité des services de secrétariat fournis à la Commission. Désormais opérationnel, le Bureau dispose du personnel dont il a besoin pour s'acquitter de son mandat d'appui aux travaux de la Commission, qui consiste notamment à convoquer des réunions consacrées à des débats de fond sur les priorités et engagements touchant la consolidation de la paix et à analyser, pour les besoins de la Commission, les enseignements qui peuvent être tirés de l'expérience. Afin que la Commission puisse bénéficier d'un soutien aussi large que possible et d'avis très diversifiés, le Bureau entretient aussi, en dehors du système des Nations Unies, des relations de travail avec divers organismes et institutions et avec les donateurs.

66. Fonds à décaissement rapide créé pour remédier à la détresse financière des pays qui émergent d'un conflit, le Fonds pour la consolidation de la paix a vocation à financer des crédits d'amorçage qui devraient être relayés par des engagements à plus long terme de la part des organismes de financement du développement et des donateurs. Au début de 2007, considérant que le Burundi et la Sierra Leone remplissaient les conditions requises pour bénéficier du financement du Fonds, j'ai décidé qu'une enveloppe de 35 millions de dollars serait allouée à chacun de ces deux pays. Ces fonds permettent déjà de financer des activités de consolidation de la paix essentielles entreprises selon l'ordre de priorité défini conjointement par la Commission et les deux États; d'autres pays, dont le dossier est actuellement à l'examen, devraient être prochainement admis à bénéficier de l'aide du Fonds.

67. Cette première année s'est soldée par un certain nombre de succès, mais il reste fort à faire. Les résolutions portant création du nouveau dispositif de consolidation de la paix soulignent que la communauté internationale doit s'inspirer de l'expérience acquise, accorder une attention soutenue aux pays qui émergent d'un conflit et veiller à ce que le financement des activités initiales de relèvement soit solidement assuré. N'ignorant pas que la consolidation de la paix est une entreprise partagée qui fait intervenir une multitude d'acteurs, j'entends améliorer la coordination de l'action des organismes des Nations Unies et éviter les chevauchements d'activités. Tous les organismes du système des Nations Unies, depuis leur siège et, surtout, sur le terrain, continueront d'aider autant qu'ils le peuvent à la consolidation de la paix. J'ai la ferme intention, dans les années qui viennent, de faire de la consolidation de la paix l'un des piliers de l'action de l'Organisation pour la paix et le développement.

Lutte antiterroriste

68. La menace que le terrorisme fait peser sur la paix et la sécurité internationales et sur le développement reste au tout premier plan des préoccupations de la communauté internationale. Fruit de l'expansion de l'action antiterroriste des Nations Unies, la Stratégie antiterroriste mondiale adoptée en septembre 2006 par l'Assemblée générale est un instrument d'une importance capitale. Son adoption unanime, qui marque une étape historique, montre que les 192 États Membres ont la volonté et se savent capables de vaincre le fléau terroriste.

69. La Stratégie définit, pour la lutte antiterroriste à l'échelle nationale, régionale et mondiale, une démarche coordonnée, cohérente et intégrée, respectueuse des droits de l'homme et de l'état de droit. Elle comprend un plan d'action qui porte non seulement sur la prévention et la répression du terrorisme, mais aussi sur les mesures à prendre pour répondre aux revendications et remédier aux problèmes sociaux, économiques et politiques qui en font le lit. Il va sans dire que la Stratégie n'aura un impact maximum que si elle est pleinement appliquée. Je pense que c'est là un objectif réaliste, qui pourra être atteint pour

autant que les États Membres et les organismes des Nations Unies s'en donnent les moyens, et mobilisent la société civile et le secteur privé à cette fin. C'est certes aux États Membres qu'il incombe au premier chef de mettre en œuvre la Stratégie mondiale. Néanmoins, divers départements du Secrétariat, ainsi que les institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies peuvent les y aider, et apporter ainsi leur contribution à une grande cause.

70. Depuis l'adoption de la Stratégie, l'Équipe spéciale de la lutte contre le terrorisme, où sont représentées 24 entités du système des Nations Unies, s'occupe d'organiser la participation de l'ensemble du système à sa mise en œuvre et fournit une aide aux États Membres qui ont entrepris de l'appliquer. L'Équipe spéciale a établi un plan de travail à court terme reprenant un certain nombre d'éléments de la Stratégie pour la mise en œuvre desquels les organismes des Nations Unies sont susceptibles de jouer un rôle, et indiquant, dans chaque cas, les mesures à prendre pour obtenir des résultats tangibles. Il s'agit notamment de mesures visant à contrer la radicalisation des populations et à tarir le recrutement de terroristes, à répondre aux besoins des victimes, à protéger les cibles vulnérables, à mettre la prévention et le règlement des conflits au service de la lutte antiterroriste, à lutter contre le financement du terrorisme et à empêcher l'utilisation de l'internet à des fins terroristes.

71. En vue de favoriser la coopération entre les organismes des Nations Unies et d'autres acteurs importants, l'Équipe spéciale a établi un guide en ligne de la lutte antiterroriste, accessible depuis janvier 2007; ce guide comprend une base de données sur les travaux entrepris et les moyens mis en œuvre par les organismes des Nations Unies dans le cadre de la lutte antiterroriste, qui est à la disposition non seulement des États Membres et des partenaires des Nations Unies, mais aussi du public.

72. L'entrée en vigueur en juillet 2007 de la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire, instrument juridique majeur au service de la lutte solidaire engagée par la communauté internationale contre le terrorisme, vient encore témoigner de la détermination des États Membres à lutter contre ce fléau. J'espère que la détermination qui a permis ce succès animera aussi les États Membres à l'occasion de l'élaboration d'une convention générale sur le terrorisme international.

73. L'année qui a suivi l'adoption de la Stratégie mondiale a illustré l'importance capitale des partenariats associant les États Membres, les organismes des Nations Unies, les organisations régionale et sous-régionales et les représentants de la société civile. Ce n'est qu'en conjuguant nos efforts que nous réussirons à atteindre l'objectif que nous poursuivons tous : rendre le monde plus sûr en préservant du terrorisme la valeur sacrée de la vie.

Désarmement et non-prolifération

74. Dès ma prise de fonctions, j'ai tenu à souligner que les échecs et les impasses qui, depuis quelques années, paralysent les travaux des principales instances s'occupant de désarmement, de limitation des armements et de non-prolifération et compromettent la mise en œuvre des instruments déjà adoptés disaient assez la nécessité de revigorer le programme de la communauté internationale en matière de désarmement et d'engager à cette fin une action concertée à laquelle l'ONU soit plus concrètement associée. L'Assemblée générale a adopté le 15 mars sa résolution 61/257 tendant à donner à l'Organisation les moyens de mener à bien le programme de désarmement, dans laquelle elle a approuvé ma proposition de créer un bureau des affaires de désarmement, dirigé par un haut représentant du Secrétaire général. Le Bureau, qui concentrera son attention sur des problèmes précis, aura notamment pour mission de renforcer la coopération entre l'ONU et les États Membres, les organisations intergouvernementales et la société civile en matière de désarmement.

75. Les armes de destruction massive, en particulier les armes nucléaires, et la poursuite des essais de vecteurs capables d'emporter de telles armes restent pour nous une préoccupation majeure. Le désarmement nucléaire ne progresse pas suffisamment, l'objectif de l'universalité des accords de garanties avec l'Agence internationale de l'énergie atomique

(AIEA) n'est toujours pas atteint et des cas de non-respect des instruments en vigueur continuent d'être relevés. Des essais nucléaires ont de nouveau eu lieu en 2006, et l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires reste compromise. Cependant, le nouveau cycle d'examens du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires a pris un bon départ, et je tiens à saluer les efforts conjugués que font les États parties pour que le principe du multilatéralisme, dont dépend dans une large mesure l'efficacité du Traité, ne soit pas remis en question.

76. Au sujet de la situation dans la péninsule coréenne, je prends acte avec satisfaction des résultats positifs auxquels les pourparlers à six ont abouti cette année, qui constituent une avancée importante sur la voie de la dénucléarisation. Pour ce qui concerne le programme nucléaire de la République islamique d'Iran, une solution négociée serait de nature à renforcer le régime international de non-prolifération et à rassurer la communauté internationale quant au caractère pacifique de ce programme. Je relève avec satisfaction que les États Membres continuent de s'accorder sur la nécessité de trouver une solution pacifique aux problèmes que posent les activités nucléaires de la République islamique d'Iran et de la République populaire démocratique de Corée.

77. Le fait que la Conférence du désarmement a intensifié cette année ses travaux en vue de mettre fin à des désaccords de longue date sur les questions à traiter en priorité a fait naître l'espoir que l'action diplomatique multilatérale pour le désarmement allait franchir un tournant décisif. Si les progrès qui semblent imminents se concrétisent, les États Membres pourront reprendre les négociations et conclure à bref délai un traité interdisant la production de matières fissiles, tout en poursuivant, dans le cadre de la Conférence, leurs travaux sur l'espace extra-atmosphérique et le désarmement nucléaire.

78. L'Assemblée générale a décidé en 2006 de lancer des travaux préliminaires qui pourraient déboucher sur la négociation d'un traité sur le commerce des armes; cette décision est la première mesure prise par les États Membres en vue de la définition de normes internationales communes pour l'importation, l'exportation et le transfert d'armes classiques. En ce qui concerne la mise en œuvre du Programme d'action de 2001 visant à prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères, je vois un signe encourageant dans le fait qu'en juin 2006, le Groupe d'experts gouvernementaux sur les activités de courtage illicites a adopté par consensus un rapport où figurent des recommandations concrètes tendant à amener les États à se donner les textes voulus, et à développer les échanges d'informations et la coopération entre autorités nationales compétentes ainsi que la coopération et l'aide internationales en vue du renforcement des capacités.

79. Il reste indispensable de renforcer les normes multilatérales régissant le désarmement et la réglementation des armements, et c'est là une tâche fort difficile. Le but ultime des Nations Unies est de parvenir au « désarmement général et complet sous contrôle international effectif ». Inspiré des principes définis par la Charte des Nations Unies en matière de désarmement et de réglementation des armements, ce but ne saurait être atteint qu'au prix d'efforts supplémentaires tendant à donner un caractère universel aux traités multilatéraux, l'application effective de toutes leurs dispositions, la définition de nouvelles normes et la mobilisation de la société civile pour la cause du désarmement.

Chapitre IV

État de droit, droits de l'homme et affaires humanitaires

80. Défendre et promouvoir les valeurs universelles des droits de l'homme, de l'état de droit et de la démocratie, c'est permettre à chaque homme et à chaque femme de satisfaire son aspiration à vivre dans la liberté et la dignité. La communauté internationale a fait des progrès remarquables pour ce qui est de promouvoir les normes et mécanismes des droits de

l'homme. En 2005, les dirigeants mondiaux ont consacré la responsabilité de protéger les populations contre le génocide, les crimes de guerre, le nettoyage ethnique et les crimes contre l'humanité. Nous devons continuer de mettre toute notre énergie à donner vie à ce principe. Trop de gens sont encore privés de leur droit à la dignité, contraints de se déplacer pour tenter d'échapper à la violence des catastrophes d'origine naturelle ou causées par l'homme, toutes atteintes qui viennent saper les fondements de la sécurité et du développement partout dans le monde. Aussi, suis-je déterminé à redoubler d'efforts pour donner à l'Organisation les moyens d'asseoir le respect des droits de l'homme, l'état de droit et la démocratie et de soutenir les États Membres qui œuvrent dans ce sens.

État de droit

81. L'état de droit est un des principes cardinaux de l'Organisation des Nations Unies dont le but demeure de bâtir entre les nations des relations fondées sur le respect des droits de l'homme et de la dignité humaine et sur le principe du règlement des différends internationaux par des moyens pacifiques. La justice pénale internationale, expression du principe que rendre la justice c'est asseoir durablement la paix, est devenue une des lettres de noblesse de l'Organisation.

82. Les tribunaux pénaux internationaux pour l'ex-Yougoslavie et pour le Rwanda ont continué, en 2006, de juger les personnes accusées de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité et de génocide. Les formations extraordinaires des tribunaux cambodgiens ont inculpé et placé en détention la première personne accusée de crimes contre l'humanité. Le Tribunal spécial pour la Sierra Leone a entamé le procès de Charles Taylor et rendu deux décisions historiques condamnant cinq personnes répondant de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité et, fait notable, d'enrôlement d'enfants soldats en violation du droit international humanitaire. En ce qui concerne la coopération entre l'ONU et la Cour pénale internationale, je continuerai de soutenir et d'épauler cette importante institution internationale dans son œuvre en respectant pleinement l'indépendance.

83. Le 29 mars 2006, le Conseil de sécurité a adopté sa résolution 1664 (2006), priant mon prédécesseur de négocier avec le gouvernement libanais un accord visant la création d'un tribunal afin de traduire en justice les individus accusés de l'attentat qui a coûté la vie à l'ancien Premier Ministre libanais Rafiq Hariri et à 23 autres personnes. Le Conseil ayant adopté le 30 mai 2007 la résolution 1757 (2007) relative à la création du Tribunal spécial pour le Liban dont l'annexe, ainsi que le Statut du Tribunal spécial, joint à la résolution, sont entrés en vigueur le 10 juin 2007, j'ai d'ores et déjà pris les dispositions nécessaires pour que le Tribunal spécial voit rapidement le jour.

84. Un certain nombre d'entités des Nations Unies apportent aux pays une assistance multiforme aux fins de l'instauration de l'état de droit. Les organismes, fonds et programmes des Nations Unies aident les pays sortant d'un conflit à se doter d'institutions juridiques, l'état de droit étant essentiel pour asseoir durablement la paix. Les pays aux institutions en gestation demandent également le concours de l'ONU, qui voit ainsi son assistance technique et ses compétences en matière de renforcement des capacités de plus en plus sollicitées.

85. Pour mieux coordonner l'action de cet ensemble d'institutions diverses, mon prédécesseur, en 2006, dans son rapport intitulé « Unissons nos forces : renforcement de l'action de l'ONU en faveur de l'état de droit » (A/61/636-S/2006/980 et Corr.1), annonçait la création d'un Groupe de coordination et de conseil sur l'état de droit. Constitué de responsables des principaux fournisseurs d'assistance dans le domaine de l'état de droit au sein du système des Nations Unies, ce groupe a pour mission de garantir la cohérence des programmes et leur adéquation aux besoins des demandeurs. Il entreprend de recenser les domaines de synergie et de faciliter la coopération entre les entités compétentes des Nations Unies.

86. Loin de se contenter de promouvoir l'état de droit dans l'intérêt de ses États Membres, l'ONU doit également l'ériger en règle de vie en son sein. À cette fin, l'Assemblée générale est saisie de réformes proposées par le Secrétariat en vue de renforcer le système de justice interne des Nations Unies, le Conseil de sécurité continuant par ailleurs d'examiner l'efficacité et la crédibilité de la politique de sanctions de l'Organisation.

Droits de l'homme

87. L'année écoulée fera date pour les droits de l'homme, le Conseil des droits de l'homme ayant été institué en juin 2006. Depuis, il a entrepris de bâtir l'ossature de ses futures institutions. Au terme de cette entreprise qui a duré toute une année, il a adopté par consensus, en juin 2007, un ensemble de réformes, instituant notamment un mécanisme d'examen périodique universel en vertu duquel il doit s'intéresser à la situation des droits de l'homme dans tous les pays. J'ai fait part de l'inquiétude que m'inspirait la décision du Conseil de ne retenir dans son ordre du jour et pour chacune de ses sessions extraordinaires qu'une seule question précise à caractère régional, vu la diversité et l'ampleur des allégations de violations des droits de l'homme partout dans le monde. Le mécanisme d'examen promet de renforcer le caractère universel, interdépendant, indivisible et complémentaire de tous les droits de l'homme à l'heure où nous célébrerons le sixième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, en 2008.

88. Le Conseil a également réexaminé le mécanisme des procédures spéciales, qui – j'en conviens entièrement avec mon prédécesseur – est la pierre angulaire du système international de défense des droits de l'homme. Durant sa première année d'existence, le Conseil a adopté un code de conduite à l'intention des experts mandatés, qui vient préciser et rendre plus cohérente leur mission. Sa deuxième année devrait être pour le Conseil l'occasion d'évaluer chaque mandat et de recenser les lacunes du système de défense.

89. L'année passée fera également date s'agissant de plusieurs nouveaux traités importants. Ainsi, le Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants est entré en vigueur en juin 2006, et la Convention relative aux droits des personnes handicapées, le Protocole facultatif s'y rapportant et la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées ont été adoptés en décembre 2006.

90. La communauté internationale a entrepris résolument de mettre un terme aux atteintes graves dont sont victimes les enfants en période de conflit armé. Institué déjà dans 12 pays, le mécanisme de surveillance et de communication de l'information dont le Conseil de sécurité a demandé la mise en place dans sa résolution 1612 (2005) s'intéresse à six catégories d'atteintes commises sur la personne d'enfants. J'ai saisi le Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les enfants et les conflits armés de nombreux rapports consacrés à tel ou tel pays, assortis de recommandations précises touchant le sort de ces enfants. Le Groupe de travail, le système des Nations Unies et les parties aux conflits concernées ont donné suite à mes recommandations dans un certain nombre de cas.

91. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme s'efforce de répondre à la très forte demande d'appui au Conseil des droits de l'homme et aux nouveaux organes conventionnels qui se réunissent tout au long de l'année, tout en procédant à sa propre restructuration. Il continue de mettre activement en œuvre son premier plan de gestion stratégique biennal, qui vient donner corps aux grandes idées dégagées dans le plan d'action du Haut-Commissaire, le but en étant d'élargir son dialogue avec les pays, son rôle de figure de proue et ses compétences thématiques, et de resserrer ses partenariats avec d'autres entités des Nations Unies, la société civile et d'autres parties prenantes.

92. En 2006, le Haut-Commissariat a entrepris d'élargir sa présence sur le terrain. Il administre 11 bureaux de pays, dont un nouvellement ouvert au Togo, et sept bureaux

régionaux, et a conclu avec le gouvernement bolivien un accord portant création d'un nouveau bureau de pays, et avec le gouvernement panaméen un accord aux fins de l'ouverture d'un bureau régional pour l'Amérique centrale à Panama.

93. Au nombre de plus de 400, les spécialistes des droits de l'homme affectés à des missions de paix des Nations Unies de par le monde ont pour mission de faire une place aux droits de l'homme dans les activités de celles-ci et de rendre compte de tous obstacles à la réalisation de ces droits. En outre, la création d'une équipe d'intervention rapide au siège du Haut-Commissariat permet désormais de réagir plus efficacement sur le terrain à toutes crises.

Démocratie et bonne gouvernance

94. L'ONU continue d'encourager la démocratie et la bonne gouvernance en aidant non seulement les pays à organiser des élections crédibles mais aussi, fort diversement, à se donner des institutions et se bâtir une tradition démocratiques, notamment une justice et un parlement indépendants, et de solides politiques et dispositifs de défense des droits de l'homme, à consacrer les principes de transparence et de responsabilité dans la gestion des affaires publiques, à développer l'instruction civique, à promouvoir la liberté d'expression et à s'ouvrir véritablement à la société civile. À cet égard, on voit de plus en plus dans les élections non pas tant une fin en soi qu'une étape de la consolidation de la paix et du développement durable. Pour l'Organisation, voir appliquer la Convention des Nations Unies contre la corruption est devenu une condition sine qua non de la bonne gouvernance dans les États Membres.

95. Encore qu'elle ait été amenée à réduire l'envergure de plusieurs de ses vastes et complexes opérations d'assistance électorale au cours de l'année écoulée, notamment en Afghanistan, en Iraq et au Libéria, l'ONU a grandement concouru à la tenue, en République démocratique du Congo, d'élections législatives, présidentielles et provinciales historiques, en juillet et octobre 2006.

96. Parallèlement, l'ONU n'a cessé d'élargir l'assistance technique qu'elle prête aux États Membres en matière électorale. Ainsi, elle a mis en route plus de 30 projets d'assistance technique au cours de l'année écoulée, principalement par l'intermédiaire du PNUD. Par ailleurs, elle fournit souvent une assistance électorale dans des contextes politiques complexes. Ainsi, en Mauritanie, les autorités nationales ont pris, sur les conseils de l'ONU, des mesures qui ont contribué à donner crédibilité à un référendum constitutionnel et aux élections législatives et locales organisées en 2006, ainsi qu'aux élections présidentielles de 2007.

97. Dans les pays qui émergent d'un conflit, l'ONU entreprend souvent d'abord de consolider les acquis des jeunes institutions électorales. Ainsi, au Libéria, la Mission des Nations Unies au Libéria a transféré au PNUD, en septembre 2006, la responsabilité de l'assistance électorale à long terme fournie par les Nations Unies.

98. Les 100 gouvernements, 69 parlements et 97 organisations de la société civile qui ont participé à la sixième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies, tenue à Doha du 29 octobre au 1er novembre 2006, ont réaffirmé leur attachement unanime à la démocratie. Un comité consultatif et un secrétariat restreint ont été chargés d'aider le Président du Mouvement des démocraties nouvelles ou rétablies à mettre en œuvre les décisions de la Conférence.

99. Le Fonds des Nations Unies pour la démocratie a commencé à s'imposer, ayant permis, durant sa première année d'existence, de financer 122 des 1 300 projets présentés. Exécutés en partenariat avec divers acteurs nationaux, ces projets, censés encourager la transparence dans la gestion des affaires publiques et soutenir les institutions nationales de défense des droits de l'homme, l'éducation civique, les systèmes et processus électoraux

ainsi que les partis politiques, mettent spécialement l'accent sur la participation des jeunes et des femmes à la prise des décisions, 62 % des propositions soumises comportant un important volet égalité des sexes et 37 % étant spécialement consacrées à la promotion des droits des femmes et de l'égalité des sexes.

100. Ces avancées ne dissimuleront toutefois pas que le chemin de la démocratie reste semé d'embûches de taille. Nombre d'États continuent de brider les libertés fondamentales et ont du mal à satisfaire aux impératifs d'efficacité, de transparence et de responsabilité. Les femmes, qui concourent de plus en plus à l'avènement de la démocratie, sont encore presque absentes des plus hautes sphères de l'État. Les peuples autochtones et les groupes marginalisés sont eux aussi souvent exclus du pouvoir. Du reste, en l'absence de jeu démocratique véritable, d'État responsable et d'institutions fortes, il est probable que les gouvernements ne pourront tenir l'engagement d'atteindre les objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire, en particulier les objectifs du Millénaire pour le développement, ainsi que d'autres objectifs de développement convenus à l'échelle internationale.

Affaires humanitaires

101. Au cours de l'année écoulée, les nombreuses crises survenues ici et là dans le monde ont mis en évidence la nécessité d'interventions humanitaires mieux préparées et plus efficaces, impératif que le système des Nations Unies envisage désormais globalement. Il est à cet égard deux exigences à satisfaire : améliorer la protection des civils, d'une part, et accroître les ressources consacrées à la prévention des catastrophes et à la préparation aux catastrophes résultant des changements climatiques, d'autre part.

102. Plusieurs vieilles situations de crise semblent devoir se résorber, notamment au Népal, dans le nord de l'Ouganda et en République démocratique du Congo. Toutefois, les conflits prolongés au Darfour, au Moyen-Orient, en Somalie et à Sri Lanka restent synonymes de souffrances, de violences, d'exactions et de déplacements forcés pour des millions de personnes, singulièrement des femmes et des enfants. Par ailleurs, les catastrophes naturelles, comme les graves inondations survenues au Bangladesh, au Mozambique, au Pakistan et en République populaire démocratique de Corée, continuent de causer de lourdes pertes en vies humaines et moyens de subsistance.

103. Au Darfour, qui reste le théâtre de la plus vaste opération humanitaire dans le monde, les attaques violentes contre les civils, y compris les viols, sans parler de la destruction des moyens de subsistance, ont contraint près de 520 000 civils à se déplacer depuis juin 2006; ont été ainsi déplacées 2,2 millions de personnes, sans compter plus de 230 000 Darfouriens réfugiés au Tchad, 173 000 Tchadiens étant eux-mêmes déplacés à l'intérieur de leur propre pays. Plus de 12 300 travailleurs humanitaires, principalement soudanais, essaient de venir en aide à 4,2 millions de sinistrés.

104. Le conflit en République démocratique du Congo reste le plus meurtrier du monde, ayant fait quatre millions de victimes depuis 1998, emportées principalement par la maladie, la faim et les dangers liés aux déplacements.

105. En Somalie, la recrudescence des combats entre milices claniques et forces gouvernementales appuyées par les troupes éthiopiennes a poussé plus de 400 000 personnes à fuir Mogadiscio. Environ 71 000 Somaliens ont cherché refuge dans les pays voisins depuis juin 2006. À Sri Lanka, on estime à 184 000 le nombre de personnes que la reprise des combats a contraint à se déplacer au cours de la même période; le nombre total de déplacés a ainsi été porté à 437 000, même si quelque 103 000 personnes ont récemment regagné leurs foyers dans l'est du pays.

106. Au Moyen-Orient, la violence du conflit continue d'entraîner de lourdes pertes en vies humaines et de faire planer sur la vie quotidienne une ombre tragique. Durant l'été 2006, les frappes militaires au Liban et en Israël ont poussé plus d'un million de personnes

au Liban et 300 000 en Israël à se déplacer. Environ 8 millions de civils iraqiens, dont plus de 2,2 millions de déplacés et plus de 2 millions de réfugiés vivant pour la plupart en Syrie et en Jordanie, ont aujourd'hui besoin d'être secourus d'urgence.

107. En 2007, des Iraquiens principalement sont venus grossir encore les rangs des réfugiés dans le monde, dont le nombre, selon le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, s'élèverait maintenant à 10 millions, sans compter les réfugiés palestiniens vivant dans la zone d'opérations de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. On dénombre aujourd'hui 24,5 millions de déplacés dans le monde.

108. Depuis le milieu de l'année 2006, 227 millions de personnes ont souffert de catastrophes naturelles qui ont causé pour 40,6 milliards de dollars de dommages économiques. Les catastrophes d'origine météorologique, qui représentent 85 % de l'ensemble des catastrophes recensées, ont fait des millions de sinistrés dans des régions entières d'Asie et d'Afrique, causant la mort de 18 411 personnes et des pertes économiques de plus de 29,4 milliards de dollars.

109. Les catastrophes naturelles semblent devoir se multiplier en s'aggravant sous l'effet des changements climatiques, de l'urbanisation, de l'accroissement de la densité démographique et des déplacements de population, les Nations Unies et leurs partenaires continueront de venir en aide aux pays et collectivités sinistrés.

110. L'accès en toute sécurité et liberté indispensable à l'action humanitaire étant sérieusement remis en cause depuis juin 2006, des collectivités sinistrées sont livrées à la détresse. Ces 14 derniers mois, 24 travailleurs humanitaires ont été tués à Sri Lanka (21 en 2006 et 3 durant le premier semestre 2007), et 17 autres au Darfour. Plus de 115 véhicules humanitaires ont été détournés au Darfour durant la même période. Monnaie courante, les attaques (agressions, actes de banditisme et autres actes de violence) contre les travailleurs humanitaires viennent encore mettre à mal l'organisation des secours. Au Darfour, près d'un million de personnes sont par moments totalement livrées à elles-mêmes. L'aide humanitaire n'a guère pu être acheminée dans presque tout l'Iraq ni dans des régions clefs d'Afghanistan, de la Somalie ni encore dans le territoire palestinien occupé.

111. Les Nations Unies ont entrepris de renforcer leur dispositif d'intervention humanitaire selon une triple démarche. D'abord, en mars 2006, elles ont créé le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires qui, solidement appuyé par des donateurs, vient contribuer grandement à accélérer et à permettre de mieux organiser le financement des interventions en présence de crises soudaines ou négligées. Ainsi, à la mi-août 2007, le Coordonnateur des secours d'urgence a réparti 471,6 millions de dollars du Fonds central entre 557 projets urgents destinés à sauver des vies dans 50 pays. Ensuite, elles ont appliqué le principe de l'unité d'action à l'occasion d'une dizaine de situations d'urgence humanitaire, l'idée étant de confier plus de responsabilités et de moyens aux différents secteurs, tout en organisant des activités de formation et d'autres initiatives à l'appui du réseau de coordonnateurs humanitaires. Enfin, toujours en 2007, elles ont de nouveau pris le parti de se rapprocher des organisations non gouvernementales, des autres organisations internationales et du secteur privé.

112. La multiplication des demandes d'aide humanitaire attendue pour les années à venir n'allant pas sans poser de difficultés dans l'acheminement de cette aide, j'ai exhorté tous les États Membres à accroître en conséquence leur concours à l'action humanitaire, les Nations Unies et leurs partenaires humanitaires étant pour leur part décidés à aider les gouvernements à se donner les moyens de faire face à la montée des besoins humanitaires.

Chapitre V

Renforcer les Nations Unies

113. Chaque jour qui passe, avec son cortège de nouveaux défis – crises humanitaires, violations des droits de l’homme, conflits armés et problèmes sanitaires et écologiques – nous rappelle la nécessité de renforcer l’Organisation. Celle-ci a été rarement appelée à intervenir à une telle échelle en faveur d’un si grand nombre de personnes. Je suis fermement résolu à lui insuffler une vie nouvelle et à renouveler la confiance dans une Organisation renforcée, efficace, efficiente, cohérente et responsable, résolument engagée dans le XXI^e siècle.

Organes intergouvernementaux

114. La réforme du Conseil de sécurité est restée l’un des thèmes principaux des débats de la soixante et unième session de l’Assemblée générale. La Présidente de l’Assemblée, secondée par six facilitateurs, a conduit une concertation approfondie qui a permis aux États Membres d’examiner cette question importante sous tous ses aspects. Sur la base de ces travaux, les facilitateurs ont présenté à la Présidente deux rapports, les 19 avril et 26 juin 2007, dans lesquels, constatant l’engagement pris par les dirigeants du monde entier dans le Document final du Sommet de 2005 d’œuvrer à la réforme du Conseil de sécurité en tant que partie intégrante des réformes en cours de l’Organisation, ils concluaient que le statu quo était inacceptable pour l’écrasante majorité des États Membres. La principale recommandation présentée dans les rapports tend à voir les États Membres envisager une « formule intermédiaire » qui se veut une « solution de compromis » pour lever l’impasse. Les États Membres doivent continuer de chercher un terrain d’entente sur ce volet important du programme de réformes.

115. Le 2 août 2007, l’Assemblée générale a adopté par consensus sa résolution 61/292 intitulée « Revitaliser le rôle et l’autorité de l’Assemblée générale et améliorer son fonctionnement », dans laquelle elle dit la nécessité d’appliquer les résolutions antérieures relatives à sa revitalisation. À ce propos, les quatre débats thématiques informels (partenariats en faveur des objectifs du Millénaire pour le développement : bilan et perspectives; égalité des sexes et autonomisation des femmes; civilisations et pari de la paix : obstacles et possibilités; changements climatiques : défi mondial) tenus, au cours de la soixante et unième session, ont été pour les États Membres une excellente occasion d’examiner certains des problèmes les plus pressants auxquels se heurte la communauté internationale. Je continuerai d’épauler les États Membres pour qu’ils continuent de renforcer les travaux de l’Assemblée.

116. En juillet 2007, au cours du débat de haut niveau qu’il a tenu dans le cadre de sa session de fond, le Conseil économique et social a procédé pour la toute première fois à l’examen ministériel annuel des progrès accomplis dans le sens de la réalisation des objectifs et cibles de développement et a lancé le Forum pour la coopération en matière de développement, comme prescrit par le Sommet mondial de 2005 et l’Assemblée générale dans sa résolution 61/16. Ces deux nouveaux mécanismes feront du Conseil le moteur du renforcement de la responsabilité, de la cohérence et de la coordination dans la concrétisation des engagements en matière de développement. La session de fond de cette année a également coïncidé avec la première Foire de l’innovation, qui a donné aux organismes des Nations Unies, aux entités du secteur privé et aux organisations non gouvernementales l’occasion de présenter leurs approches et projets novateurs pour l’élimination de la pauvreté et de la faim. Je vois dans le Conseil qui, nouvellement renforcé, sera mieux à même d’aider l’Organisation à prendre des mesures efficaces pour réaliser le partenariat mondial pour le développement, une instance importante pour la réalisation du programme de développement des Nations Unies.

Secrétariat

117. Lors du Sommet mondial de 2005, les États Membres ont réaffirmé leur détermination à renforcer l'Organisation des Nations Unies afin d'en accroître l'autorité et l'efficacité, et de lui donner les moyens de relever les multiples défis de notre époque. Les résolutions que l'Assemblée générale a adoptées par la suite sur la réforme de l'Organisation tendent toutes à amener l'Organisation, notamment le Secrétaire général, à répondre plus strictement de l'exécution des mandats et de l'usage des ressources humaines et financières devant les États Membres.

118. Les États Membres ont également souhaité voir s'améliorer la gestion, notamment les méthodes de travail, ainsi que la transparence et le contrôle, le personnel devant observer quant à lui la plus stricte conduite. De surcroît, ils ont réaffirmé le principe, énoncé dans la Charte, selon lequel la considération dominante dans le recrutement du personnel doit être la nécessité de s'assurer les services de personnes possédant les plus hautes qualités de travail, de compétence et d'intégrité, compte dûment tenu du principe de la répartition géographique équitable.

119. Lorsque j'ai prêté serment, j'ai clairement signifié ma volonté de voir donner à l'Organisation les moyens de sa vocation. Je me suis aussi fermement engagé à faire du Secrétariat un modèle de transparence et de responsabilité, obéissant aux plus strictes normes d'efficacité, de compétence et d'intégrité. C'est pourquoi je veux que l'ONU soit mieux à même de gérer et de soutenir les opérations de maintien de la paix. C'est pourquoi aussi la Vice-Secrétaire générale et moi-même avons tenu à montrer l'exemple en rendant publique notre situation financière. La réputation de l'Organisation tient au respect par chacun et par tous de la plus stricte déontologie. Nous appuyant sur le Bureau de la déontologie, nous entendons instituer de nouvelles politiques et des activités de formation qui permettent de cultiver l'intégrité, la transparence et la responsabilité.

120. Je suis déterminé à renforcer le dispositif de responsabilité que vous, les États Membres, avez demandé et dont j'ai fait une priorité. La Vice-Secrétaire générale a entrepris, en mon nom, d'entretenir chacun de mes principaux collaborateurs de son contrat de mission. Je vois là l'occasion non seulement d'asseoir de nouvelles traditions de souci des résultats, mais aussi de cultiver l'esprit d'équipe et la solidarité.

121. Je vois dans tous les mécanismes internes, dont le Conseil d'évaluation de la performance des hauts fonctionnaires et le Comité de gestion, salués par les États Membres et que j'entends reconduire, le moyen de renforcer le principe de responsabilité. Outils efficaces de sensibilisation, ces mécanismes devraient par ailleurs permettre d'amener les cadres, toutes catégories confondues, à observer plus strictement l'obligation de responsabilité.

122. Autant d'éléments indispensables si l'on veut au Secrétariat donner la suite voulue aux recommandations des organes de contrôle et tenir le cap de la réforme dans la discipline et la cohérence, surtout dans les mois à venir, au cours desquels nous allons concrétiser les améliorations envisagées dans les domaines suivants : mécanismes de contrôle interne, gestion des risques et dispositif de responsabilité; revalorisation du capital humain de l'Organisation, à la faveur du renforcement de la mobilité, de la formation et de l'organisation des carrières; nouveau système de justice interne; synchronisation de la mise en service d'un progiciel de gestion intégré et de la mise en application des Normes comptables internationales pour le secteur public, qui facilitera l'avènement de méthodes de travail et de pratiques modernes grâce à l'amélioration de la qualité et de la fiabilité de l'information financière notamment.

123. Ce train de réformes dont les États Membres seront saisis au cours de la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale devrait permettre de revaloriser le capital humain de l'Organisation, d'affiner les instruments de prise des décisions de gestion et les contrôles financiers et d'accélérer l'établissement de rapports de gestion plus pointus.

Coopération avec les organisations régionales

124. J'attache une grande importance à la coopération entre l'ONU et les organisations régionales, avec lesquelles je travaille en étroite collaboration sur de nombreux dossiers, allant de la paix et de la sécurité aux objectifs du Millénaire pour le développement, en passant par les changements climatiques. J'entends par ailleurs sacrifier à la tradition instituée par mes prédécesseurs de réunions de haut niveau avec les chefs des organisations régionales, qui en sont à leur septième édition depuis 1994, même si j'en réévalue la formule, l'idée étant d'en recentrer les travaux pour en rehausser l'utilité pratique.

125. Je m'emploie avec le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale à resserrer encore la coopération avec les organisations régionales. À sa soixante et unième session, l'Assemblée a adopté 21 résolutions en faveur de la coopération dans les domaines de la paix et de la sécurité internationales, du développement, de l'environnement et du désarmement, auxquelles les départements du Secrétariat sont occupés à donner suite.

126. Par ailleurs, après avoir examiné, en mars 2007, les relations entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales, le Conseil de sécurité, dans une déclaration de son président (S/PRST/2007/7), m'a demandé de lui faire dans un rapport des propositions sur la manière dont l'ONU pourrait mieux appuyer des mécanismes propres à resserrer la coopération et la coordination avec les organisations régionales sous l'empire du chapitre VIII. Je travaille à établir ce rapport en étroite concertation avec les organisations régionales.

Cohérence de l'action des organismes des Nations Unies

127. Pour concrétiser son ambition et remplir sa mission, le système des Nations Unies pourrait certainement s'y prendre mieux. Dispersées, surtout au niveau des pays, ses interventions manquent de synergie au niveau mondial. À ce sujet, je considère que le rapport du Groupe de haut niveau sur la cohérence de l'action du système des Nations Unies dans les domaines du développement, de l'aide humanitaire et de la protection de l'environnement propose des pistes de réflexion ambitieuses.

128. Ayant évalué les propositions du Groupe dans un rapport (A/61/836), je suis acquis au principe d'un système des Nations Unies plus fort et plus cohérent. Je souscris aux recommandations figurant dans le rapport du Groupe qui tendent à permettre à l'Organisation d'aider les gouvernements qui œuvrent à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement et les autres objectifs de développement convenus sur le plan international. J'estime également bon de rapprocher lesdites recommandations du train de réformes de l'Organisation des Nations Unies afin de pouvoir tirer pleinement parti de la dynamique actuelle.

129. J'ai conféré à ce sujet avec les États Membres et la Présidente de la soixante et unième session de l'Assemblée générale, qui a mis en place un mécanisme d'examen des recommandations du Groupe, avec l'appui de ses deux Coprésidents, les Ambassadeurs de la Barbade et du Luxembourg. Il faut impérativement que l'accord se fasse sur un mécanisme propre à favoriser l'application des grands groupes de recommandations figurant dans le rapport.

130. Maintenant que nous sommes à mi-chemin de l'échéance fixée pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, il nous faut redoubler d'efforts pour faire de l'ONU une organisation qui soit mieux à même de relever les défis de l'heure. Ce que nous faisons pour lui donner les moyens de sa mission dans les domaines du développement, de l'aide humanitaire et de l'environnement intéresse directement les millions d'hommes, de femmes et d'enfants dans le monde entier qui comptent sur nous pour répondre à leurs besoins essentiels.

131. Je me réjouis à la perspective d'œuvrer étroitement avec les États Membres et les organes intergouvernementaux et appuierai l'application des recommandations du Groupe. Nous nous devons d'avoir pour ambition commune de donner au système des Nations Unies les moyens de répondre dans la cohérence aux besoins et aux attentes de toutes les populations de la planète.

Chapitre VI

Grands partenaires mondiaux

132. De plus en plus d'acteurs non étatiques de toutes sortes jouent un rôle important dans la vie internationale. Au cours de l'année écoulée, l'Organisation s'est rapprochée encore de la société civile et du secteur privé pour faire face aux grands problèmes complexes de l'heure, qu'ils soient d'ordre politique, économique, social ou humanitaire ou intéressent les droits de l'homme et l'environnement, travailler en étroite collaboration avec la société civile mondiale lui étant désormais indispensable. Elle doit en effet de plus en plus s'assurer le concours des organisations non gouvernementales pour réaliser ses objectifs. Cette tendance semblant devoir se confirmer, l'Organisation gagnerait à faire montre de souplesse.

Société civile

133. Intervenant de taille dans l'activité de l'Organisation, la société civile ne cesse de gagner en importance. Au cours de l'année écoulée, le système des Nations Unies a continué de s'ouvrir à la société civile sous diverses formes et dans de multiples domaines, aussi bien autour de la table que sur le terrain.

134. Les États Membres prennent conscience du rôle vital de la société civile dans le règlement des grands problèmes que connaît la communauté internationale. Outre les trois débats organisés l'an dernier avec elle au sujet du sida, des pays les moins avancés et des migrations et du développement, la société civile a pris part aux débats thématiques informels tenus à l'invitation de la Présidente de la soixante et unième session de l'Assemblée générale. Des représentants de la société civile et des organisations non gouvernementales sont intervenus à l'occasion de l'examen ministériel annuel organisé depuis cette année dans le cadre de la session de fond du Conseil économique et social, ainsi que dans les tables rondes du Forum pour la coopération en matière de développement, en juillet de cette année; ils ont présenté leurs initiatives et données d'expérience en matière de lutte contre la pauvreté et la faim à l'occasion de la première Foire de l'innovation tenue pendant la session de fond du Conseil. En 2006, la Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects a offert aux membres des organisations non gouvernementales l'occasion de participer activement à la procédure d'examen, notamment en faisant connaître leur point de vue sur le document final pendant les négociations des États Membres.

135. En 2006, le Comité chargé des organisations non gouvernementales a accordé à 155 organisations non gouvernementales le statut consultatif auprès du Conseil économique et social. Cette année, on dénombre au total 3 050 organisations de la société civile dotées du statut consultatif auprès du Conseil. Lors du septième Forum mondial « Réinventer l'État », organisé à Vienne à la fin de juin 2007 par les Nations Unies, les États Membres ont été instamment priés de faire de la société civile une partenaire à part entière en matière de gouvernance.

136. Sur le terrain, la société civile joue un rôle vital dans les activités de nombreuses entités des Nations Unies, en apportant le savoir, l'expérience, la présence qu'il serait difficile à celles-ci d'égalier. C'est ainsi que rien que pour le Programme alimentaire

mondial, le nombre de partenaires de la société civile est passé de 2 274 en 2005 à 3 255 en 2006.

137. Le Bureau des Nations Unies pour les partenariats sert de point d'accès aux organisations de la société civile ainsi qu'aux entreprises, fondations et autres entités qui souhaitent s'associer à ces grands partenaires pour réaliser des objectifs internationaux d'intérêt mondial. Le Bureau offre des conseils sur les partenariats dans divers domaines : diversité biologique, changements climatiques, éducation, santé, télécommunications, eau et assainissement, et patrimoine mondial. Il facilite par ailleurs les campagnes de sensibilisation menées par l'ONU dans les domaines intéressant la sécurité des personnes (traite des êtres humains, pauvreté urbaine, violence sexiste, droits de l'homme, etc.).

138. Au cours du mois qui a suivi mon entrée en fonctions, j'ai dit qu'aucune initiative de développement des Nations Unies – que ce soit la défense d'une grande cause ou l'appui à des objectifs précis – ne pouvait véritablement aller de l'avant sans le soutien de la société civile. Chacun de nous doit veiller sans relâche à donner voix au chapitre à ce partenaire incontournable sur la scène mondiale, et chercher à faire également une place aux organisations de la société civile internationale des différentes régions du monde à l'occasion des conférences des Nations Unies.

Monde des affaires

139. Les entités du système des Nations Unies ne cessent de se rapprocher du secteur privé. En effet, elles voient de plus en plus dans cette solidarité – dans les domaines de la philanthropie, des projets en partenariat et du respect des valeurs universelles dans le monde de l'entreprise – un moyen efficace de promouvoir les buts prioritaires de l'Organisation. Les objectifs communs que sont l'ouverture des marchés, la lutte contre la corruption, la protection de l'environnement et l'insertion sociale ont suscité des partenariats et un rapprochement sans précédent.

140. Le Pacte mondial des Nations Unies et son Sommet des champions du Pacte mondial, que j'ai eu l'honneur de présider en juillet de cette année à l'Office des Nations Unies à Genève ont, au cours de l'année écoulée, conféré de nouvelles dimensions au programme d'activité de l'ONU. Réunissant un millier de dirigeants de tous les secteurs, ce sommet a prouvé que fonder les pratiques des entreprises sur les principes universels était à l'avantage de tous. Il a donné un nouvel élan aux initiatives pratiques ONU-monde des affaires axées sur les domaines comme le développement, l'éducation, les marchés financiers et l'eau. En définitive, le Sommet des champions a plaidé efficacement en faveur de l'association ONU-monde des affaires à l'échelle du système en démontrant que la responsabilité des entreprises et la coopération intersectorielle pouvaient contribuer puissamment à la réalisation des buts de l'Organisation.

141. Il reste toutefois à donner à l'ONU les moyens de sa politique de proximité avec le monde des affaires. Des progrès tangibles ont certes été accomplis ces 12 derniers mois, mais des problèmes subsistent, s'agissant notamment de partager des données d'expérience dans l'ensemble du système et de renforcer les effectifs au service de cette politique. L'Organisation doit continuer de rechercher les moyens de se rapprocher le plus possible du monde des affaires, sans remettre en cause son intégrité ni faillir à ses responsabilités.

Chapitre VII

Conclusion

142. Comme il ressort du présent rapport, l'Organisation, dans toutes les régions du monde, s'emploie à résoudre des problèmes pressants d'envergure planétaire. Son action multiforme reflète la fermeté et l'ampleur de l'engagement que nous avons pris de rendre le monde plus sûr, plus juste et plus prospère. Elle illustre aussi abondamment la nécessité et le potentiel d'un multilatéralisme agissant.

143. Tout laisse prévoir que l'ONU et les multiples services qu'elle rend continueront d'être très sollicités durant l'année qui vient. De tous les problèmes de longue date qui persistent aujourd'hui, la pauvreté est celui qui pèse sur l'existence du plus grand nombre d'hommes, de femmes et d'enfants. Nous vivons une époque où la richesse fantastique côtoie la misère endémique. Aussi est-il primordial que l'année prochaine, à mi-chemin de l'échéance fixée pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, nous recentrons notre action et lui donnions une impulsion nouvelle afin que les OMD deviennent pour tous une réalité à l'horizon 2015. La santé est un domaine qui exigera un effort particulier. Comme l'on s'accorde à reconnaître la gravité des problèmes de santé d'ampleur mondiale désormais plus visibles, de nouveaux acteurs et de nouvelles sources de financement sont apparus ces dernières années, mais de grosses difficultés de coordination subsistent, et il importe de faire plus pour améliorer les systèmes de santé.

144. Renforcer l'appui aux opérations de maintien de la paix devra aussi figurer l'an prochain parmi nos premières préoccupations. Nous devons non seulement poursuivre et intensifier les réformes entreprises en ce sens, mais encore agir plus résolument dans le domaine de la consolidation de la paix et redoubler d'efforts pour prévenir les conflits.

145. L'année à venir nous offre aussi une chance de consolider les acquis de la lutte antiterroriste en entreprenant de mettre rapidement en œuvre l'instrument sans précédent que constitue la Stratégie antiterroriste mondiale adoptée en 2006 par l'Assemblée générale.

146. Dans le domaine du désarmement, l'entreprise qui nous attend est fondamentale : nous attaquer aux blocages qui, depuis plusieurs années, paralysent les travaux des principales instances de négociation et entravent la mise en œuvre des instruments existants.

147. Le spectre du génocide, des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité continue de hanter notre conscience collective. J'espère que l'année qui vient verra des progrès vers la concrétisation de la décision historique par laquelle les dirigeants réunis au Sommet de 2005 ont consacré la responsabilité de protéger.

148. L'ONU s'attaque et doit continuer de s'attaquer à des problèmes mondiaux qu'aucun État ne peut espérer résoudre seul. Pour son action face au plus redoutable d'entre eux, celui des changements climatiques, l'année à venir sera décisive. Il nous appartiendra de montrer que nous voulons vraiment nous lancer dans la recherche de solutions à ce problème qui engage le destin de l'humanité; ne manquons pas la chance qui s'offre à nous d'agir. Si ardu qu'ils soient, les problèmes auxquels doit faire face la communauté internationale ne me paraissent pas insurmontables. Il est évident toutefois qu'ils ne pourront être résolus qu'au prix d'un effort collectif associant de multiples acteurs, dont les États Membres, les représentants de la société civile et le secteur privé.

149. Le monde a plus que jamais besoin d'une Organisation des Nations Unies renouée, revigorée et plus souple, capable de répondre rapidement et utilement aux défis d'un monde en perpétuel devenir. Nous nous devons de mettre fin au divorce du discours et de l'action. Nous n'y parviendrons que si, d'ici un an, l'accord se fait sur les réformes fondamentales qui sont nécessaires pour permettre à l'Organisation de revaloriser son capital humain, de s'assujettir au principe de responsabilité, d'améliorer la performance de ses cadres et de moderniser son mode et ses méthodes de gestion.

150. En tant que Secrétaire général, je m'engage à faire tout ce qui est en mon pouvoir pour que l'Organisation remplisse sa mission première, qui est de poursuivre les buts définis par la Charte. Unissons nos efforts pour faire de l'ONU une organisation capable de mieux répondre aux besoins les plus pressants et aux aspirations les plus nobles des citoyens du monde.

ANNEXE I

Objectifs du Millénaire pour le développement, cibles et indicateurs (2007) : tableaux statistiques

Objectif 1

Réduire l'extrême pauvreté et la faim

Cible 1

Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollars par jour

Indicateur 1

Population disposant de moins d'un dollar par jour en parité de pouvoir d'achat^{a,b}

(En pourcentage)

	(En pourcentage)		
	1990	1999	2004
Régions en développement	31,6	23,4	19,2
Afrique du Nord	2,6	2,0	1,4
Afrique subsaharienne	46,8	45,9	41,1
Amérique latine et Caraïbes	10,3	9,6	8,7
Asie de l'Est	33,0	17,8	9,9
Asie du Sud	41,1	33,4	29,5
Asie du Sud-Est	20,8	8,9	6,8
Asie occidentale	1,6	2,5	3,8
Communauté d'États indépendants	0,5	5,5	0,6
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	<0,1	1,3	0,7

^a Les économies à haut revenu, telles que définies par la Banque mondiale, sont exclues.

^b Estimations de la Banque mondiale datant d'avril 2007.

Indicateur 2

Indicateur d'écart de la pauvreté^a

	(En pourcentage)	
	1990	2004
Régions en développement	9,3	5,4
Afrique du Nord	0,5	0,2
Afrique subsaharienne	19,5	17,5
Amérique latine et Caraïbes	3,5	3,0
Asie de l'Est	8,9	2,1
Asie du Sud	11,0	6,7
Asie du Sud-Est	5,1	1,5
Asie occidentale	0,4	0,9
Communauté d'États indépendants	0,1	0,1
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	0,0	0,2

^a Mesure l'ampleur de la pauvreté. Exprimé en pourcentage du seuil de pauvreté, il s'obtient en

multipliant la proportion de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté par la différence entre le seuil de pauvreté et le revenu moyen de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté. Les économies à haut revenu, telles que définies par la Banque mondiale, sont exclues.

Indicateur 3
Part du quintile le plus pauvre de la population dans la consommation nationale^a

	<i>(En pourcentage)</i>	
	1990	2004
Régions développées	4,6	3,9
Afrique du Nord	6,2	6,3
Afrique subsaharienne	3,4	3,4
Amérique latine et Caraïbes	2,8	2,7
Asie de l'Est	7,1	4,5
Asie du Sud	7,2	6,7
Asie du Sud-Est	6,2	6,1
Asie occidentale	5,9	5,4
Communauté d'États indépendants	7,9	6,2
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	8,3	7,8

^a Les économies à haut revenu, telles que définies par la Banque mondiale, sont exclues.

Cible 2
Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim

Indicateur 4
Prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans

(a) Total

(En pourcentage)

	1990	2005
Régions en développement	33	27
Afrique du Nord	10	8
Afrique subsaharienne	33	29
Amérique latine et Caraïbes	11	7
Asie de l'Est	19	7
Asie du Sud	53	46
Asie du Sud-Est	39	28
Asie occidentale	11	7
Océanie	–	–

(b) Par sexe (1996–2005)

(En pourcentage)

	Garçons	Filles	Rapport filles/garçons
Régions en développement	27	28	0,96
Afrique du Nord	8	7	1,14

Yearbook Express

	<i>Garçons</i>	<i>Filles</i>	<i>Rapport filles/garçons</i>
Afrique subsaharienne	29	27	1,07
Amérique latine et Caraïbes	8	8	1,00
Asie de l'Est	10	11	0,91
Asie du Sud	43	46	0,93
Asie du Sud-Est	28	28	1,00
Asie occidentale	14	14	1,00
Océanie	–	–	–

Indicateur 5

Population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorique

(On ne dispose pas de données nouvelles, ni mondiales ni régionales. Les chiffres présentés sont ceux du rapport précédent.)

(En pourcentage)

	1990-1992	2001-2003
Régions en développement	20	17
Afrique du Nord	4	4
Afrique subsaharienne	33	31
Amérique latine et Caraïbes	13	10
Asie de l'Est	16	12
Asie du Sud	25	21
Asie du Sud-Est	18	12
Asie occidentale	6	9
Océanie	15	12
Communauté d'États indépendants	7 ^a	7
Communauté d'États indépendants (Asie)	16 ^a	20
Communauté d'États indépendants (Europe)	4 ^a	3
Régions développées	<2,5 ^a	<2,5
Pays les moins avancés	22	19
Pays en développement sans littoral	38	36
Petits États insulaires en développement	23	19

^a Les données portent sur la période 1993-1995.

Objectif 2

Rendre l'enseignement primaire universel

Cible 3

D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires

Indicateur 6

Taux net de scolarisation dans le primaire

(a) **Total**

(Nombre d'élèves scolarisés dans l'enseignement primaire et secondaire pour 100 enfants en âge de fréquenter l'école primaire)

	1990-1991	1998-1999	2004-2005
Monde	82,5	85,0	88,8
Régions en développement	80,2	83,5	87,9
Afrique du Nord	82,0	89,9	95,3
Afrique subsaharienne	53,7	57,4	70,4
Amérique latine et Caraïbes	86,8	93,8	96,7
Asie de l'Est	98,6	99,0	94,9

Yearbook Express

	1990-1991	1998-1999	2004-2005
Asie du Sud	74,5	81,3	90,0
Asie du Sud-Est	93,8	91,8	93,8
Asie occidentale	80,8	84,9	86,4
Océanie	74,6	80,6	78,4
Communauté d'États indépendants	90,3	87,1	91,7
Communauté d'États indépendants (Asie)	88,6	93,0	94,0
Communauté d'États indépendants (Europe)	91,1	82,8	89,6
Régions développées	97,3	97,3	96,6
Pays les moins avancés	53,0	59,2	73,6
Pays en développement sans littoral	52,8	62,1	72,9
Petits États insulaires en développement	68,3	82,8	82,3

(b) Par sexe

(Nombre d'élèves scolarisés dans l'enseignement primaire et secondaire pour 100 enfants en âge de fréquenter l'école primaire)

	1990-1991		1998-1999		2004-2005	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles
Monde	87,8	77,0	88,0	82,0	90,6	87,0
Régions en développement	86,5	73,8	86,8	79,9	89,9	85,7
Afrique du Nord	89,0	74,7	93,0	86,6	97,4	93,2
Afrique subsaharienne	57,6	49,9	60,5	54,3	73,1	67,5
Amérique latine et Caraïbes	87,6	86,5	94,4	93,2	96,6	96,7
Asie de l'Est	100,5	96,6	98,2	99,8	94,9	94,9
Asie du Sud	89,2	58,8	88,7	73,3	93,4	86,4
Asie du Sud-Est	96,1	92,1	93,6	90,0	95,0	92,7
Asie occidentale	87,4	73,7	89,5	80,2	89,6	83,0
Océanie	78,2	70,6	82,7	78,3	82,1	74,4
Communauté d'États indépendants	90,6	90,1	87,6	86,6	91,7	91,6
Communauté d'États indépendants (Asie)	88,9	88,3	93,5	92,5	94,4	93,6
Communauté d'États indépendants (Europe)	91,3	90,9	83,3	82,2	89,3	89,8
Régions développées	97,2	97,4	97,3	97,2	96,3	96,8
Pays les moins avancés	58,6	47,2	62,9	55,4	76,4	70,6
Pays en développement sans littoral	57,1	48,4	66,4	57,7	75,7	70,1
Petits États insulaires en développement	64,4	72,3	83,5	82,0	83,8	80,7

Indicateur 7a

Proportion d'écoliers commençant la première année d'études primaires qui terminent l'école primaire

(On ne dispose pas de données nouvelles, ni mondiales ni régionales.)

Indicateur 7b

Taux d'achèvement de l'enseignement primaire

	1998-1999			2004-2005		
	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles
Monde	82,8	85,8	79,7	87,6	89,8	85,1
Régions en développement	80,4	84,0	76,7	86,0	88,6	83,4
Afrique du Nord	86,4	90,2	82,5	93,9	96,7	91,1
Afrique subsaharienne	50,7	55,1	46,2	60,8	65,9	55,6
Amérique latine et Caraïbes	96,2	95,7	96,7	98,5	97,5	99,5
Asie de l'Est	101,8	101,6	102,0	100,1	100,3	99,8
Asie du Sud	71,2	78,5	63,4	84,1	87,9	80,0
Asie du Sud-Est	88,2	89,1	87,3	94,0	93,8	94,3
Asie occidentale	80,7	86,8	74,2	85,1	90,2	79,8
Océanie	64,5	65,2	63,7	61,4	64,8	57,7
Communauté d'États indépendants	93,3	93,8	92,8	97,1	97,4	96,8
Communauté d'États indépendants (Asie)	97,7	98,3	97,2	101,6	102,2	100,9
Communauté d'États indépendants (Europe)	90,9	91,3	90,5	93,8	93,8	93,7
Régions développées	98,7	98,1	99,3	97,7	98,7	96,7
Pays les moins avancés	48,7	53,2	44,0	56,8	60,9	52,6
Pays en développement sans littoral	55,3	61,5	49,0	62,0	66,7	57,2
Petits États insulaires en développement	73,5	73,2	73,9	76,0	76,3	75,7

^a Se calcule à partir du taux brut d'admission dans la dernière année de l'enseignement primaire de la manière suivante : nombre d'élèves inscrits pour la première fois en dernière année de l'enseignement primaire, quel que soit leur âge, exprimé en pourcentage de la population ayant l'âge officiel d'entrée dans la dernière année du primaire. Recueil de données mondiales sur l'éducation 2004 : statistiques comparées sur l'éducation dans le monde, Institut de statistique de l'UNESCO.

Indicateur 8

Taux d'alphabétisation des 15–24 ans, femmes et hommes^a

(Pourcentage des 15 à 24 ans qui savent à la fois lire et écrire)

	1984-1994			1995-2004		
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
Monde	83,5	87,8	79,2	87,4	90,3	84,4
Régions en développement	80,2	85,4	75,0	85,0	88,5	81,4
Afrique du Nord	66,7	76,7	56,3	84,3	89,9	78,4
Afrique subsaharienne	64,4	71,0	58,4	67,8	72,2	63,8
Amérique latine et Caraïbes	93,7	93,3	94,2	96,0	95,6	96,5
Asie de l'Est	94,5	97,1	91,8	98,9	99,2	98,5
Asie du Sud	60,7	71,6	49,1	74,6	82,1	66,6
Asie du Sud-Est	94,9	95,9	93,9	96,2	96,4	96,0
Asie occidentale	88,5	93,8	82,9	91,8	95,5	88,0
Océanie	73,0	75,3	70,6	72,8	74,9	70,5
Communauté d'États indépendants	99,7	99,7	99,6	99,7	99,7	99,8
Communauté d'États indépendants (Asie)	99,7	99,7	99,7	99,8	99,8	99,7
Communauté d'États indépendants (Europe)	99,6	99,7	99,6	99,7	99,7	99,8
Régions développées	98,7	99,4	99,4	99,4	99,4	99,4

	1984-1994			1995-2004		
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
Pays les moins avancés	56,3	64,0	49,1	62,3	67,9	57,1
Pays en développement sans littoral	60,3	66,4	54,8	63,6	67,5	60,2
Petits États insulaires en développement	85,7	86,0	85,4	86,5	86,4	86,6

^a Les moyennes régionales se calculent à partir d'une moyenne pondérée des derniers ensembles de données dont on dispose pour chaque pays ou territoire pour la période considérée. Les estimations de l'Institut de statistique de l'UNESCO ont été utilisées concernant les pays pour lesquels on ne disposait pas de données.

Objectif 3 Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Cible 4 Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard

Indicateur 9

Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur

(Taux brut de scolarisation)

(a) Enseignement primaire

	1991	1999	2005
Monde	0,89	0,92	0,95
Régions en développement	0,87	0,91	0,94
Afrique du Nord	0,82	0,90	0,93
Afrique subsaharienne	0,84	0,86	0,89
Amérique latine et Caraïbes	0,97	0,97	0,96
Asie de l'Est	0,93	1,01	0,99
Asie du Sud	0,76	0,82	0,93
Asie du Sud-Est	0,96	0,96	0,97
Asie occidentale	0,83	0,87	0,91
Océanie	0,92	0,95	0,91
Communauté d'États indépendants	0,99	0,99	0,99
Communauté d'États indépendants (Asie)	0,99	0,99	0,99
Communauté d'États indépendants (Europe)	1,00	0,99	1,00
Régions développées	0,99	1,00	0,99
Pays les moins avancés	0,79	0,85	0,89
Pays en développement sans littoral	0,82	0,83	0,89
Petits États insulaires en développement	0,96	0,96	0,95

(b) Enseignement secondaire

	1999	2005
--	------	------

	1999	2005
Monde	0,91	0,94
Régions en développement	0,89	0,93
Afrique du Nord	0,93	0,97
Afrique subsaharienne	0,82	0,80
Amérique latine et Caraïbes	1,07	1,08
Asie de l'Est	0,95	1,00
Asie du Sud	0,74	0,83
Asie du Sud-Est	0,97	1,01
Asie occidentale	0,81	0,84
Océanie	0,94	0,92
Communauté d'États indépendants	0,99	0,97
Communauté d'États indépendants (Asie)	0,96	0,95
Communauté d'États indépendants (Europe)	1,00	0,97
Régions développées	1,00	1,00
Pays les moins avancés	0,77	0,81
Pays en développement sans littoral	0,81	0,82
Petits États insulaires en développement	1,06	1,04

(c) Enseignement supérieur

	1999	2005
Monde	0,96	1,05
Régions en développement	0,78	0,91
Afrique du Nord	0,69	1,02
Afrique subsaharienne	0,69	0,63
Amérique latine et Caraïbes	1,12	1,17
Asie de l'Est	0,55	0,90
Asie du Sud	0,63	0,74
Asie du Sud-Est	0,92	0,99
Asie occidentale	0,82	0,89
Océanie	0,69	0,90
Communauté d'États indépendants	1,20	1,29
Communauté d'États indépendants (Asie)	0,89	1,05
Communauté d'États indépendants (Europe)	1,27	1,33
Régions développées	1,19	1,28
Pays les moins avancés	0,57	0,63
Pays en développement sans littoral	0,74	0,85
Petits États insulaires en développement	1,21	1,60

Indicateur 10

Taux d'alphabétisation des femmes de 15 à 24 ans par rapport aux hommes

(Aucune donnée n'a été présentée; voir notes de fin de document).

Indicateur 11

Proportion de femmes salariées dans le secteur non agricole

(En pourcentage)

	1990	1995	2000	2005
Monde	35,6	36,7	37,8	38,9
Afrique du Nord	19,8	19,8	18,6	20,1
Afrique subsaharienne	28,0	29,1	30,3	31,6
Amérique latine et Caraïbes	37,2	38,6	40,4	42,1
Asie de l'Est	37,8	38,8	39,5	40,5
Asie du Sud	13,1	14,9	16,7	18,1
Asie du Sud-Est	37,5	37,0	38,6	38,7
Asie occidentale	16,3	17,9	19,4	21,2
Océanie	28,5	31,7	35,2	37,8
Communauté d'États indépendants	48,8	49,3	50,2	51,2
Régions développées	43,5	44,8	45,7	46,6

Indicateur 12

Sièges occupés par des femmes au parlement national^a

(En pourcentage)

	1990	1997	2002	2007 ^b
Monde	12,8	11,4	13,8	17,1
Régions en développement	10,4	10,1	12,1	15,7
Afrique du Nord	2,6	1,8	2,2	8,1
Afrique subsaharienne	7,2	9,0	12,0	16,6
Amérique latine et Caraïbes	11,9	12,4	15,7	20,5
Asie de l'Est	20,2	19,3	20,2	19,5
Asie du Sud	5,7	5,9	4,9	13,0
Asie du Sud-Est	10,4	10,8	13,9	16,7
Asie occidentale	4,6	3,0	5,2	7,9
Océanie	1,2	1,6	2,4	2,6
Communauté d'États indépendants	–	6,2	8,6	11,5
Communauté d'États indépendants (Asie)	–	7,0	8,8	10,4
Communauté d'États indépendants (Europe)	–	5,4	8,4	12,4
Régions développées	16,3	15,6	19,1	21,8
Pays les moins avancés	7,3	7,3	10,4	16,2
Pays en développement sans littoral	14,0	6,6	10,7	17,5
Petits États insulaires en développement	15,2	11,3	14,2	19,1

^a Chambre unique ou chambre basse seulement.

^b Au 31 janvier 2007.

Objectif 4

Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans

Cible 5

Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans

Indicateur 13

Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans

(Pour 1 000 naissances vivantes)

	1990	2005
Monde	95	76
Régions en développement	106	83
Afrique du Nord	88	35
Afrique subsaharienne	185	166
Amérique latine et Caraïbes	54	31
Asie de l'Est	48	27
Asie du Sud	126	82
Asie du Sud-Est	78	41
Asie occidentale	68	55
Océanie	80	63
Communauté d'États indépendants	49	40
Communauté d'États indépendants (Asie)	81	72
Communauté d'États indépendants (Europe)	27	17
Régions développées	12	6
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	29	17

Indicateur 14

Taux de mortalité infantile^a

(Pour 1 000 naissances vivantes)

	1990	2005
Monde	65	52
Régions en développement	71	57
Afrique du Nord	66	30
Afrique subsaharienne	110	99
Amérique latine et Caraïbes	43	26
Asie de l'Est	37	23
Asie du Sud	87	62
Asie du Sud-Est	53	31
Asie occidentale	53	45
Océanie	59	47
Communauté d'États indépendants	39	33
Communauté d'États indépendants (Asie)	67	60
Communauté d'États indépendants (Europe)	21	14
Régions développées	10	5
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	25	14

^a Enfants de moins de 1 an.

Indicateur 15

Enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole^a

(En pourcentage)

	1990	2005
--	------	------

	1990	2005
Monde	73	77
Régions en développement	71	75
Afrique du Nord	85	95
Afrique subsaharienne	57	64
Amérique latine et Caraïbes	76	92
Asie de l'Est ^b	98	87
Asie du Sud	57	65
Asie du Sud-Est	72	80
Asie occidentale	80	91
Océanie	70	63
Communauté d'États indépendants	85	98
Régions développées	84	93
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	93	96

^a Pourcentage d'enfants âgés de 12 à 23 mois ayant reçu au moins une dose de vaccin contre la rougeole.

^b La diminution enregistrée s'explique en grande partie par le fait que la Chine a utilisé des méthodes différentes pour calculer le pourcentage entre 1990 et 2005.

Objectif 5

Améliorer la santé maternelle

Cible 6

Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle

Indicateur 16

Taux de mortalité maternelle^a

(On ne dispose pas de données nouvelles, ni mondiales ni régionales. Les chiffres présentés sont ceux du rapport de 2005.)

	2000
Monde	400
Régions en développement	450
Afrique du Nord	130
Afrique subsaharienne	920
Amérique latine et Caraïbes	190
Asie de l'Est	55
Asie du Sud	540
Asie du Sud-Est	210
Asie occidentale	190
Océanie	240
Communauté d'États indépendants	68
Régions développées	14

^a Nombre de décès maternels pour 100 000 naissances vivantes.

Indicateur 17

Accouchements assistés par du personnel de santé qualifié

(En pourcentage)

	1990	2005
--	------	------

	1990	2005
Monde	47	59
Régions en développement	43	57
Afrique du Nord	40	75
Afrique subsaharienne	42	45
Amérique latine et Caraïbes	72	89
Asie de l'Est	51	83
Asie du Sud	30	38
Asie du Sud-Est	38	68
Asie occidentale	60	66
Océanie	–	–
Communauté d'États indépendants	99	98
Communauté d'États indépendants (Asie)	97	93
Communauté d'États indépendants (Europe)	99	99
Régions développées	–	–
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	96	98

Indicateur 19c^a

Taux de contraception^b

(En pourcentage)

	1990	2005
Monde	54,6	63,5
Régions en développement	52,0	62,7
Afrique du Nord	41,7	59,1
Afrique subsaharienne	12,3	21,3
Amérique latine et Caraïbes	62,4	71,5
Asie de l'Est	77,9	89,4
Asie du Sud	40,2	54,0
Asie du Sud-Est	47,0	59,7
Asie occidentale	50,1	49,7
Océanie	–	–
Communauté d'États indépendants	–	–
Communauté d'États indépendants (Asie)	50,4	60,5
Communauté d'États indépendants (Europe)	62,7	63,3
Régions développées	69,8	68,4

^a En mars 2007, le Groupe interinstitutions et d'experts sur les indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement a décidé de déplacer cet indicateur de l'Objectif 6 à l'Objectif 5.

^b Pourcentage de femmes mariées ou vivant maritalement, âgées de 15 à 49 ans, qui utilisent un moyen de contraception.

Objectif 6

Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies

Cible 7

D'ici à 2015, avoir arrêté et commence à inverser la progression du VIH/SIDA

Indicateur 18

Prévalence du VIH

(En pourcentage)

	1990		2002		2006	
	<i>Prévalence estimée dans la population adulte âgée de 15 à 49 ans</i>	<i>Part des femmes dans la population d'adultes séropositifs de plus de 15 ans</i>	<i>Prévalence estimée dans la population adulte âgée de 15 à 49 ans</i>	<i>Part des femmes dans la population d'adultes séropositifs de plus de 15 ans</i>	<i>Prévalence estimée dans la population adulte âgée de 15 à 49 ans</i>	<i>Part des femmes dans la population d'adultes séropositifs de plus de 15 ans</i>
Régions en développement	0,3	47	1,1	50	1,1	50
Afrique du Nord	<0,1	<0,1	<0,1	18	0,1	23
Afrique subsaharienne	2,0	54	5,9	58	5,7	59
Amérique latine et Caraïbes	0,2	26	0,5	32	0,6	33
Asie de l'Est	<0,1	15	0,1	22	0,1	28
Asie du Sud	0,1	21	0,6	27	0,7	28
Asie du Sud-Est	0,1	13	0,4	33	0,5	33
Asie occidentale	<0,1	<0,1	<0,1	16	0,1	20
Océanie	<0,1	23	1,2	55	1,6	59
Communauté d'États indépendants (Asie)	<0,1	^a	0,1	^a	0,2	25
Communauté d'États indépendants (Europe)	<0,1	19	0,9	30	1,3	31
Régions développées	<0,1	16	0,5	30	0,7	30

^a Données non disponibles; l'apparition de l'épidémie dans cette région étant récente, il n'y a pas de données disponibles pour les années précédentes.

Indicateur 19a

Utilisation d'un préservatif lors du dernier rapport sexuel à haut risque (1999-2005)^a

	Femmes		Hommes	
	<i>Nombre de pays visés</i>	<i>Pourcentage de la population ayant utilisé un préservatif</i>	<i>Nombre de pays visés</i>	<i>Pourcentage de la population ayant utilisé un préservatif</i>
Afrique subsaharienne	24	28	24	43
Asie du Sud	1	51	1	59
Communauté d'États indépendants (Asie)	–	–	3	54

^a Pourcentage d'hommes et de femmes âgés de 15 à 24 ans ayant déclaré avoir utilisé un préservatif lors de rapports sexuels avec un partenaire non régulier au cours des 12 derniers mois, parmi ceux qui avaient eu de tels rapports au cours des 12 derniers mois. Les données se rapportent à l'année la plus récente où des chiffres ont été communiqués au cours de la période considérée.

Indicateur 19b

Population âgée de 15 à 24 ans ayant des connaissances exactes et complètes au sujet du VIH/SIDA (1999–2005)^a

	Femmes		Hommes	
	<i>Nombre de pays visés</i>	<i>Pourcentage de la population ayant des connaissances complètes au sujet du VIH/sida</i>	<i>Nombre de pays visés</i>	<i>Pourcentage de la population ayant des connaissances complètes au sujet du VIH/sida</i>

	<i>Femmes</i>		<i>Hommes</i>	
	<i>Nombre de pays visés</i>	<i>Pourcentage de la population ayant des connaissances complètes au sujet du VIH/sida</i>	<i>Nombre de pays visés</i>	<i>Pourcentage de la population ayant des connaissances complètes au sujet du VIH/sida</i>
Afrique subsaharienne	35	24	20	31
Asie du Sud	1	21	1	17
Asie du Sud-Est	3	18	–	–
Communauté d'États indépendants (Asie)	5	6	–	–

^a Pourcentage de jeunes hommes et femmes qui identifient correctement les deux principaux moyens d'éviter la transmission du VIH par voie sexuelle (utiliser un préservatif et n'avoir des rapports qu'avec un seul partenaire, non infecté et fidèle), qui rejettent deux idées fausses et qui savent qu'une personne paraissant en bonne santé peut transmettre le virus du sida. Les données se rapportent à l'année la plus récente où des chiffres ont été communiqués au cours de la période considérée.

Indicateur 20

Taux de scolarisation des orphelins par rapport aux non-orphelins âgés de 10 à 14 ans (1995–2005)^a

	<i>Nombre de pays ayant communiqué des chiffres</i>	<i>Taux de scolarisation</i>
Afrique subsaharienne	37	0,84

^a Rapport entre le taux de scolarisation des enfants dont les deux parents biologiques sont décédés et le taux de scolarisation des enfants dont les deux parents sont toujours en vie et qui vivent avec au moins l'un des deux. Les données se rapportent à l'année la plus récente où des chiffres ont été communiqués au cours de la période considérée.

Cible 8

D'ici à 2015, avoir arrêté et commencé à inverser la progression du paludisme et d'autres maladies graves

Indicateur 21

Incidence du paludisme et taux de mortalité due à cette maladie

(On ne dispose pas de données nouvelles, ni mondiales ni régionales.)

Indicateur 22

Enfants de moins de 5 ans dormant sous des moustiquaires imprégnées d'insecticide et enfants de moins de 5 ans atteints de fièvre traités au moyen de médicaments antipaludéens appropriés

(a) Pourcentage d'enfants dormant sous des moustiquaires imprégnées d'insecticide (1999–2006)

Afrique subsaharienne (35 pays)	5
Asie du Sud-Est (4 pays)	4

(b) Pourcentage d'enfants atteints de fièvre traités au moyen de médicaments antipaludéens appropriés (2000–2006)

Régions en développement (46 pays)	22
Afrique subsaharienne (36 pays)	40
Asie du Sud (1 pays : l'Inde)	12
Asie du Sud-Est (5 pays)	2

Indicateur 23

Incidence et prévalence de la tuberculose et taux de mortalité due à cette maladie (pour 100 000 habitants)^a

(a) Incidence (nombre de nouveaux cas)

	1990	2000	2005
Monde	121	127	127
Régions en développement	148	150	149
Afrique du Nord	54	50	44
Afrique subsaharienne	148	253	281
Amérique latine et Caraïbes	100	68	57
Asie de l'Est	116	106	101
Asie du Sud	171	165	162
Asie du Sud-Est	272	231	215
Asie occidentale	54	44	39
Océanie	201	186	179
Communauté d'États indépendants	51	111	109
Communauté d'États indépendants (Asie)	60	104	116
Communauté d'États indépendants (Europe)	48	113	107
Régions développées	26	19	16
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	61	84	79

(b) Prévalence (nombre de cas existants)

	1990	2000	2005
Monde	292	265	213
Régions en développement	367	321	255
Afrique du Nord	59	53	44
Afrique subsaharienne	331	482	490
Amérique latine et Caraïbes	156	98	76
Asie de l'Est	319	267	204
Asie du Sud	531	427	290
Asie du Sud-Est	485	337	274
Asie occidentale	92	63	56
Océanie	590	457	341
Communauté d'États indépendants	83	163	137
Communauté d'États indépendants (Asie)	100	139	140
Communauté d'États indépendants (Europe)	78	171	136

	1990	2000	2005
Régions développées	31	22	16
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	102	123	88

(c) Mortalité

	1990	2000	2005
Monde	27	26	21
Régions en développement	34	31	25
Afrique du Nord	5	4	3
Afrique subsaharienne	37	54	55
Amérique latine et Caraïbes	15	10	8
Asie de l'Est	24	20	15
Asie du Sud	44	40	29
Asie du Sud-Est	66	46	33
Asie occidentale	8	6	6
Océanie	52	41	32
Communauté d'États indépendants	9	18	17
Communauté d'États indépendants (Asie)	10	15	17
Communauté d'États indépendants (Europe)	9	19	17
Régions développées	3	2	2
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	9	11	11

^a À l'exclusion des séropositifs.

Indicateur 24

Cas de tuberculose décelés et soignés dans le cadre d'un traitement direct à court terme et sous observation**(a) Nouveaux cas décelés dans le cadre d'un traitement direct à court terme et sous observation**

[Taux de dépistage des cas de tuberculose à frottis positif (en pourcentage)]

	2000	2005
Monde	28	60
Régions en développement	29	61
Afrique du Nord	84	92
Afrique subsaharienne	36	49
Amérique latine et Caraïbes	43	64
Asie de l'Est	30	78
Asie du Sud	15	58
Asie du Sud-Est	39	73
Asie occidentale	34	31
Océanie	12	26
Communauté d'États indépendants	11	32
Communauté d'États indépendants (Asie)	36	51
Communauté d'États indépendants (Europe)	3	25
Régions développées	22	55

	2000	2005
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	13	81

(b) Patients soignés avec succès dans le cadre d'un traitement direct à court terme et sous observation

(En pourcentage)

	2000	2004
Monde	82	84
Régions en développement	82	84
Afrique du Nord	88	84
Afrique subsaharienne	72	74
Amérique latine et Caraïbes	81	82
Asie de l'Est	94	93
Asie du Sud	83	86
Asie du Sud-Est	86	87
Asie occidentale	80	83
Océanie	76	73
Communauté d'États indépendants	76	70
Communauté d'États indépendants (Asie)	78	75
Communauté d'États indépendants (Europe)	68	62
Régions développées	76	68
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	85	83

Objectif 7 Préserver l'environnement

Cible 9 Intégrer les principes du développement durable dans les politiques et programmes nationaux et inverser la tendance à la déperdition des ressources naturelles

Indicateur 25

Zones forestières

(On ne dispose pas de données nouvelles, ni mondiales ni régionales. Les chiffres présentés sont ceux du rapport précédent.)

(En pourcentage)

	1990	2000	2005
Monde	31,3	30,6	30,3
Afrique du Nord	1,3	1,5	1,5
Afrique subsaharienne	29,2	27,3	26,5
Amérique latine et Caraïbes	49,9	47,2	46,0
Caraïbes	23,4	24,9	26,1
Amérique latine	50,3	47,5	46,3
Asie de l'Est	16,5	18,1	19,8
Asie du Sud	14,0	14,3	14,2

	1990	2000	2005
Asie du Sud-Est	56,3	49,9	46,8
Asie occidentale	3,3	3,4	3,5
Océanie	68,3	65,0	63,4
Communauté d'États indépendants	38,6	38,7	38,6
Communauté d'États indépendants (Asie)	3,9	3,9	3,9
Communauté d'États indépendants (Europe)	46,6	46,7	46,7
Régions développées	30,4	30,7	30,8

Indicateur 26

Zones terrestres et marines protégées^a

(Superficie des zones protégées exprimée en pourcentage de la superficie totale du territoire)

	1990	2000	2006	Total ^b
Monde	6,4	8,7	9,4	11,6
Régions en développement	6,9	9,7	10,4	14,4
Afrique du Nord	2,6	3,4	3,8	4,1
Afrique subsaharienne	8,6	9,1	9,4	12,9
Amérique latine et Caraïbes	9,2	13,3	14,5	21,2
Asie de l'Est	7,2	10,2	11,2	16,5
Asie du Sud	4,6	5,4	5,7	5,9
Asie du Sud-Est	4,2	7,1	7,9	11,0
Asie occidentale ^c	3,8	18,1	18,2	18,3
Océanie	0,5	1,2	1,3	3,7
Communauté d'États indépendants	1,8	3,1	3,1	11,9
Régions développées	10,0	12,3	13,8	15,1
Pays les moins avancés	7,5	8,4	8,5	11,0
Pays en développement sans littoral	8,3	10,9	11,0	12,3
Petits États insulaires en développement	3,4	15,2	15,3	17,3

^a Les rapports ayant été calculés à partir de nouvelles données sur la superficie totale du territoire, ils ne sont pas comparables aux chiffres communiqués dans les versions précédentes de l'annexe statistique.

^b Comprend les zones déclarées zones protégées qui ont été créées jusqu'en 2006.

^c La progression des chiffres enregistrée en 2000 et 2006 s'explique par la création, en 1994, d'une vaste zone protégée en Arabie saoudite.

Indicateur 27

Consommation d'énergie pour 1 000 dollars de produit intérieur brut (parité de pouvoir d'achat)

(Aucune donnée n'a été présentée; voir notes de fin de document.)

Indicateur 28

Émissions de dioxyde de carbone et consommation de substances appauvrissant la couche d'ozone

(a) **Émissions de dioxyde de carbone^a**

	Total (en millions de tonnes)	Par habitant (en tonnes)
--	----------------------------------	-----------------------------

Yearbook Express

	1990	2004	1990	2004
Monde	22 716	29 000	4,3	4,5
Régions développées	9 657	12 496	10,3	12,4
Régions en développement	6 866	12 392	1,7	2,4
Afrique du Nord	227	476	1,9	3,2
Afrique subsaharienne	462	676	0,9	0,9
Amérique latine et Caraïbes	1 095	1 430	2,5	2,6
Asie de l'Est	2 924	5 603	2,4	4,0
Asie du Sud	991	1 956	0,8	1,3
Asie du Sud-Est	486	1 076	1,1	2,0
Asie occidentale	675	1 166	4,9	6,1
Océanie	6	8	0,9	0,9
Communauté d'États indépendants	3 207	2 357	11,4	8,4
Communauté d'États indépendants (Asie)	506 ^b	430	7,6	5,8
Communauté d'États indépendants (Europe)	2 701 ^b	1 928	12,6	9,4
Pays visés à l'annexe I ^c	14 634	14 667	13,0	12,4

(b) Consommation de substances appauvrissant la couche d'ozone^d

(En tonnes de potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone)

	1990	2000	2005
Régions en développement	247 680	212 516	79 365
Afrique du Nord	14 034	10 826	5 294
Afrique subsaharienne	23 406	9 512	2 958
Amérique latine et Caraïbes	76 048	31 087	14 488
Asie de l'Est	103 217	105 762	36 663
Asie du Sud	3 337	28 161	7 971
Asie du Sud-Est	21 108	16 809	7 685
Asie occidentale	11 435	11 855	5 070
Océanie	47	129	27
Communauté d'États indépendants	139 453	27 585	1 160
Communauté d'États indépendants (Asie)	2 738	928	234
Communauté d'États indépendants (Europe)	136 716	26 657	926
Régions développées	826 801	24 056	10 352
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	6 239	964	408
Pays les moins avancés	1 420	4 716	2 409
Pays en développement sans littoral	3 354	2 385	1 063

^a Comprend les émissions liées à la consommation de combustibles solides, à la consommation de combustibles liquides, à la consommation de gaz, à la production de ciment et à la combustion de gaz de torchères (*Source* : Carbon Dioxide Information Analysis, Ministère de l'énergie des États-Unis).

^b Données de 1992.

^c Sur la base des inventaires annuels des émissions des pays visés à l'annexe I (à l'exception du Bélarus, de la Fédération de Russie et de l'Ukraine qui sont regroupés dans le cadre de la Communauté d'États indépendants) et qui font rapport au secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Les pays autres que ceux visés à l'annexe I ne sont pas tenus de communiquer des rapports annuels. Ne comprend pas les émissions ni les absorptions provenant de l'utilisation des sols, des modifications dans l'occupation des sols et

l'exploitation forestière.

^d Les différences enregistrées par rapport aux rapports précédents s'expliquent par un changement dans le traitement des valeurs manquantes au moment de calculer les données globales régionales.

Indicateur 29

Proportion de la population utilisant des combustibles solides

(Aucune donnée n'a été présentée; voir notes de fin de document.)

Cible 10

Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas d'accès durable à l'eau potable et à des services d'assainissement de base

Indicateur 30

Population utilisant une source d'eau de boisson améliorée

(On ne dispose pas de données nouvelles, ni mondiales ni régionales. Les chiffres présentés sont ceux du rapport précédent.)

(En pourcentage)

	1990			2004		
	Total	Zones urbaines	Zones rurales	Total	Zones urbaines	Zones rurales
Monde	78	95	64	83	95	73
Régions en développement	71	93	60	80	92	70
Afrique du Nord	89	95	82	91	96	86
Afrique subsaharienne	49	82	36	56	80	42
Amérique latine et Caraïbes	83	93	60	91	96	73
Asie de l'Est	71	99	59	78	93	67
Asie du Sud	72	90	66	85	94	81
Asie du Sud-Est	76	93	68	82	89	77
Asie occidentale	85	94	70	91	97	79
Océanie	51	92	39	51	80	40
Communauté d'États indépendants	92	97	84	92	99	80
Régions développées	100	100	99	99	100	95

Indicateur 31

Population utilisant des infrastructures d'assainissement améliorées

(On ne dispose pas de données nouvelles, ni mondiales ni régionales. Les chiffres présentés sont ceux du rapport précédent.)

(En pourcentage)

	1990			2004		
	Total	Zones urbaines	Zones rurales	Total	Zones urbaines	Zones rurales
Monde	49	79	26	59	80	39
Régions en développement	35	68	17	50	73	33
Afrique du Nord	65	84	47	77	91	62
Afrique subsaharienne	32	52	24	37	53	28

	1990			2004		
	Total	Zones urbaines	Zones rurales	Total	Zones urbaines	Zones rurales
Amérique latine et Caraïbes	68	81	36	77	86	49
Asie de l'Est	24	64	7	45	69	28
Asie du Sud	20	54	8	38	63	27
Asie du Sud-Est	49	70	40	67	81	56
Asie occidentale	81	97	55	84	96	59
Océanie	54	80	46	53	80	43
Communauté d'États indépendants	82	92	63	83	92	67
Régions développées	100	100	99	99	100	98

Cible 11 **Améliorer sensiblement, d'ici à 2020, les conditions de vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis**

Indicateur 32

Citadins vivant dans des taudis^a

(En pourcentage)

	1990	2001	2005
Régions en développement	46,5	42,7	36,5
Afrique du Nord	37,7	28,2	14,5
Afrique subsaharienne	72,3	71,9	62,2
Amérique latine et Caraïbes	35,4	31,9	27,0
Asie de l'Est	41,1	36,4	36,5
Asie du Sud	63,7	59,0	42,9
Asie du Sud-Est	36,8	28,0	27,5
Asie occidentale	26,4	25,7	24,0
Océanie	24,5	24,1	24,1
Communauté d'États indépendants (Asie)	30,3	29,4	29,4
Communauté d'États indépendants (Europe)	6,0	6,0	6,0

^a Citadins soumis à l'une au moins des quatre conditions suivantes : accès insuffisant à une source d'eau de boisson améliorée, accès insuffisant à des infrastructures d'assainissement améliorées, surpeuplement (trois personnes ou plus par pièce) et habitations faites de matériaux non durables. La diminution du pourcentage de la population soumise à des conditions de taudis est due principalement à la modification de la définition de ce qui constitue une installation sanitaire adéquate. En 2005, seule une proportion des ménages utilisant des fosses d'aisance étaient comptabilisés parmi les ménages vivant dans un taudis, alors qu'en 1990 et 2001, tous les ménages utilisant des fosses d'aisance étaient comptabilisés dans cette catégorie. Cela concerne surtout les pays où l'utilisation de fosses d'aisance est plus courante, comme en Afrique subsaharienne.

Objectif 8 **Mettre en place un partenariat mondial pour le développement**

Cible 12 **Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, réglementé, prévisible et non discriminatoire**

Comprend un engagement en faveur de la bonne gouvernance, du développement et de la lutte contre la pauvreté, au niveau tant national qu'international.

Cible 13

Répondre aux besoins particuliers des pays les moins avancés

Suppose l'admission en franchise et hors contingents des produits exportés par les pays les moins avancés, l'application d'un programme renforcé d'allégement de la dette des pays pauvres très endettés et l'annulation des dettes publiques bilatérales, ainsi que l'octroi d'une aide publique au développement plus généreuse aux pays qui démontrent leur volonté de lutter contre la pauvreté.

Cible 14

Répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement (en appliquant le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement et les décisions issues de la vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale).

Cible 15

Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement par des mesures d'ordre national et international propres à rendre l'endettement tolérable à long terme.

Aide publique au développement (APD)

Indicateur 33

Montant net de l'APD totale et en faveur des pays les moins avancés, en pourcentage du revenu national brut des pays donateurs du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (CAD/OCDE)

(a) Montant total de l'aide

(En milliards de dollars des États-Unis)

	1990	2002	2003	2004	2005	2006 ^a
Ensemble des pays en développement	52,7	58,3	69,1	79,4	106,8	103,9
Pays les moins avancés	15,2	15,9	22,5	23,5	25,6	–

(b) Part du revenu national brut des pays donateurs du CAD/OCDE

(En pourcentage)

	1990	2002	2003	2004	2005	2006 ^a
Ensemble des pays en développement	0,33	0,23	0,25	0,26	0,33	0,30
Pays les moins avancés	0,09	0,06	0,08	0,08	0,08	–

^a Chiffres préliminaires.

Indicateur 34

Part de l'APD bilatérale sectorielle des pays du CAD/OCDE consacrée aux services sociaux de base (éducation de base, soins de santé primaires, nutrition, eau salubre et assainissement)

	1996-1997	1998-1999	2000-2001	2002-2003	2004-2005
En pourcentage	7,3	10,6	13,9	16,8	15,3
En milliards de dollars des États-Unis	2,4	3,1	4,0	5,7	7,6

Indicateur 35

APD bilatérale des pays du CAD/OCDE qui n'est pas liée^a

	1990	2003	2004	2005
En pourcentage	67,6	91,8	91,3	92,0
En milliards de dollars des États-Unis	16,3	30,1	30,8	48,9

^a Sur la base d'environ 40 % des engagements totaux des pays du CAD au titre de l'APD car il n'est pas tenu compte de la coopération technique et des dépenses administratives, ni de l'APD de l'Autriche, des États-Unis d'Amérique, du Luxembourg et de la Nouvelle-Zélande qui ne précisent pas si leur aide est liée ou non.

Indicateur 36

APD reçue par les pays en développement sans littoral en pourcentage de leur revenu national brut

	1990	2003	2004	2005
En pourcentage	6,2	7,1	6,9	6,3
En milliards de dollars des États-Unis	6,9	10,2	11,7	11,9

Indicateur 37

APD reçue par les petits États insulaires en développement en pourcentage de leur revenu national brut

	1990	2003	2004	2005
En pourcentage	2,7	2,8	2,8	3,0
En milliards de dollars des États-Unis	2,1	1,7	2,0	2,5

Accès aux marchés

Indicateur 38

Importations des pays développés (en valeur) en provenance des pays en développement et des pays les moins avancés qui sont admises en franchise de droits

(En pourcentage)

	1996	1998	2000	2002	2005
a) À l'exclusion des armes					
Pays en développement	53	54	63	66	76
Pays les moins avancés	68	81	75	75	82

b) À l'exclusion des armes et du

Yearbook Express

	1996	1998	2000	2002	2005
pétrole					
Pays en développement	54	54	65	68	75
Pays les moins avancés	78	78	70	70	79

Indicateur 39

Droits de douane moyens appliqués par les pays développés aux produits agricoles, textiles et vêtements en provenance des pays en développement

(En pourcentage)

	1996	1998	2000	2002	2005
a) Produits agricoles					
Pays en développement	10,6	10,0	9,4	9,5	8,9
Pays les moins avancés	4,0	3,7	3,7	2,8	3,1
b) Textiles					
Pays en développement	7,3	7,0	6,6	6,0	5,3
Pays les moins avancés	4,5	4,3	4,0	3,8	3,2
c) Vêtements					
Pays en développement	11,4	11,2	10,8	10,7	8,9
Pays les moins avancés	8,1	8,0	7,8	8,1	6,6

Indicateur 40

Estimation des subventions agricoles versées par les pays de l'OCDE en pourcentage de leur produit intérieur brut

	1990	2003	2004	2005 ^a
En pourcentage du produit intérieur brut des pays de l'OCDE	1,90	1,17	1,14	1,10
En milliards de dollars des États-Unis	329	350	378	385

^a Chiffres préliminaires.

Indicateur 41

APD allouée au renforcement des capacités commerciales

(En pourcentage de l'APD sectorielle totale)

	2001	2002	2003	2004	2005
Monde	4,4	3,9	4,4	3,6	3,5

Viabilité du niveau d'endettement

Indicateur 42

Pays pauvres très endettés ayant atteint leur point de décision ou leur point d'achèvement

	2000	2007
Ayant atteint leur point d'achèvement	1	22
Ayant atteint leur point de décision mais pas leur point d'achèvement	21	8
N'ayant pas encore été examinés pour le point de décision	16	10
Total des pays susceptibles de bénéficier de l'Initiative	38	40

Indicateur 43

Allègement de la dette annoncé au titre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés et de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale

(En milliards de dollars des États-Unis, cumulatif)

	2000	2006
En faveur des pays ayant atteint le point de décision ou le point d'achèvement	34	59

Indicateur 44

Service de la dette, en pourcentage des exportations de biens et de services

	1990	2000	2005
Régions en développement	18,5	12,7	7,4
Afrique du Nord	39,8	17,1	10,5
Afrique subsaharienne	11,8	9,2	7,1
Amérique latine et Caraïbes	20,6	21,7	14,5
Asie de l'Est	10,5	5,1	1,0
Asie du Sud	17,7	13,7	8,7
Asie du Sud-Est	16,3	6,5	5,0
Asie occidentale	23,9	15,5	16,4
Océanie	14,0	6,8	4,8
Communauté d'États indépendants	3,7 ^a	8,4	8,9
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	7,8	11,8	9,0
Pays les moins avancés	17,7	10,9	6,5

^a Données pour 1994.

Cible 16**En coopération avec les pays en développement, formuler et appliquer des stratégies qui permettent aux jeunes de trouver un travail décent et productif**

Indicateur 45

Taux de chômage des 15 à 24 ans**(a) Total**

	1995	2000	2006 ^a
Monde	12,3	13,4	13,6
Afrique du Nord	32,6	31,6	29,8
Afrique subsaharienne	17,8	18,7	18,3
Amérique latine et Caraïbes	14,5	16,3	16,5
Asie de l'Est	7,0	8,0	7,4
Asie du Sud	10,8	11,6	11,0
Asie du Sud-Est	9,8	12,8	17,9
Asie occidentale	19,2	19,0	22,7
Océanie	8,1	7,5	6,6
Communauté d'États indépendants	19,9	21,2	17,1
Régions développées	15,8	13,6	13,3

^a Chiffres préliminaires.**(b) Par sexe**

	1995		2000		2006 ^a	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Monde	12,4	12,1	13,4	13,5	13,5	13,7
Afrique du Nord	29,6	40,3	28,6	39,0	26,0	38,9
Afrique subsaharienne	18,3	17,1	19,3	17,9	18,9	17,5
Amérique latine et Caraïbes	12,5	18,0	13,6	20,5	13,3	20,9
Asie de l'Est	8,1	5,8	9,3	6,6	8,6	6,2
Asie du Sud	10,3	11,9	10,8	13,4	10,5	12,3
Asie du Sud-Est	9,6	10,0	12,7	13,0	17,8	18,2
Asie occidentale	19,2	19,2	18,4	20,7	21,5	25,8
Océanie	8,4	7,7	7,8	7,1	6,9	6,3
Communauté d'États indépendants	19,6	20,1	20,6	22,1	15,9	18,7
Régions développées	15,5	16,2	13,7	13,5	13,9	12,6

^a Chiffres préliminaires.

Indicateur 45a

Rapport entre le taux de chômage des jeunes et celui des adultes

	1995	2000	2006 ^a
Monde	2,9	3,1	3,1
Afrique du Nord	3,3	3,2	3,4
Afrique subsaharienne	3,6	3,2	3,2
Amérique latine et Caraïbes	2,7	2,8	2,9

	1995	2000	2006 ^a
Asie de l'Est	2,8	2,7	2,7
Asie du Sud	3,6	4,0	2,9
Asie du Sud-Est	4,5	5,1	5,2
Asie occidentale	3,1	3,0	2,8
Océanie	3,8	3,7	3,8
Communauté d'États indépendants	2,6	2,5	2,4
Régions développées	2,4	2,4	2,4

^a Chiffres préliminaires.

Indicateur 45b

Part des jeunes dans le chômage total

(En pourcentage)

	1995	2000	2006 ^a
Monde	46,4	45,4	44,2
Afrique du Nord	53,5	52,0	49,4
Afrique subsaharienne	62,8	60,0	60,7
Amérique latine et Caraïbes	49,5	47,4	44,6
Asie de l'Est	46,6	39,0	38,1
Asie du Sud	54,1	55,3	46,3
Asie du Sud-Est	60,7	61,6	58,7
Asie occidentale	51,3	49,0	46,4
Océanie	59,2	57,9	58,2
Communauté d'États indépendants	31,5	29,9	29,2
Régions développées	30,0	28,2	27,1

^a Chiffres préliminaires.

Cible 17

En coopération avec l'industrie pharmaceutique, rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables dans les pays en développement

Indicateur 46

Population pouvant se procurer les médicaments essentiels à un coût abordable et dans des conditions pouvant être maintenues durablement^a

(Pourcentage de la population à un stade avancé de l'infection à VIH qui a accès à des médicaments antirétroviraux)

	2006
Monde ^b	28
Afrique du Nord	35
Afrique subsaharienne	28
Amérique latine et Caraïbes	72
Asie de l'Est	26
Asie du Sud	9
Asie du Sud-Est	49
Asie occidentale	37
Océanie	10

Communauté d'États indépendants	10
---	----

^a Le pourcentage repose sur une estimation du nombre de personnes ayant besoin d'un traitement antirétroviral qui en reçoivent un.

^b Ne concerne que les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire.

Cible 18

En coopération avec le secteur privé, faire en sorte que les avantages des nouvelles technologies, en particulier les technologies de l'information et de la communication, profitent au plus grand nombre

Indicateur 47

Lignes fixes et abonnés à un service de téléphonie mobile

(a) Lignes fixes

(Pour 100 habitants)

	1990	2005
Monde	9,9	19,4
Régions en développement	3,1	13,7
Afrique du Nord	2,9	10,7
Afrique subsaharienne	1,0	1,5
Amérique latine et Caraïbes	6,3	17,7
Asie de l'Est	2,4	27,7
Asie du Sud	0,7	5,0
Asie du Sud-Est	1,3	8,2
Asie occidentale	9,8	18,1
Océanie	3,4	4,3
Communauté d'États indépendants	12,4	23,1
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	13,8	24,3
Régions développées	44,2	52,4
Pays les moins avancés	0,3	0,9
Pays en développement sans littoral	2,3	3,0
Petits États insulaires en développement	7,1	12,6

(b) Abonnés à un service de téléphonie mobile

(Pour 100 habitants)

	1990	2005
Monde	0,2	34,1
Régions en développement	–	25,1
Afrique du Nord	–	29,8
Afrique subsaharienne	–	12,4
Amérique latine et Caraïbes	–	43,3
Asie de l'Est	–	33,2
Asie du Sud	–	8,0
Asie du Sud-Est	0,1	25,9

	1990	2005
Asie occidentale	0,1	43,1
Océanie	–	8,1
Communauté d'États indépendants	–	55,0
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	–	62,1
Régions développées	1,2	85,1
Pays les moins avancés	–	5,0
Pays en développement sans littoral	–	6,8
Petits États insulaires en développement	0,2	31,8

Indicateur 48

Population utilisant l'internet

(a) Micro-ordinateurs

(Aucune donnée n'a été présentée; voir notes de fin de document.)

(b) Internautes

(Pour 100 habitants)

	1990	2002	2005
Monde	0,3	10,1	15,30
Régions en développement	–	4,3	8,60
Afrique du Nord	–	2,6	8,30
Afrique subsaharienne	–	1,0	2,80
Amérique latine et Caraïbes	–	8,2	15,20
Asie de l'Est	–	7,0	11,70
Asie du Sud	–	1,5	5,10
Asie du Sud-Est	–	4,6	9,20
Asie occidentale	–	6,3	10,50
Océanie	–	3,6	5,20
Communauté d'États indépendants	–	3,1	11,90
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	–	7,5	18,80
Régions développées	0,3	42,9	53,04
Pays les moins avancés	–	0,3	1,10
Pays en développement sans littoral	–	0,8	1,70
Petits États insulaires en développement	–	8,7	13,30

Sources : Groupe interinstitutions et d'experts sur les indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement, et base de données des indicateurs des objectifs du Millénaire pour le développement (<http://mdgs.un.org>).

Notes

Sauf indication contraire, les groupements régionaux correspondent aux régions géographiques de l'ONU, auxquelles des modifications ont été apportées afin de constituer dans la mesure du possible des groupes homogènes du point de vue de l'analyse et de la présentation. La composition régionale adoptée pour le rapport 2007 sur les indicateurs des objectifs du Millénaire peut être consultée à l'adresse <http://mdgs.un.org>, à la rubrique « Data ».

La Communauté d'États indépendants (CEI) se compose du Bélarus, de la Fédération

Yearbook Express

de Russie, de la Moldova et de l'Ukraine en Europe ainsi que de l'Arménie, de l'Azerbaïdjan, de la Géorgie, du Kazakhstan, du Kirghizistan, de l'Ouzbékistan, du Tadjikistan et du Turkménistan en Asie.

La rubrique « Régions développées » regroupe l'Europe (à l'exception des pays membres de la CEI), l'Australie, le Canada, les États-Unis, le Japon et la Nouvelle-Zélande. Elle comprend toujours les pays d'Europe en transition économique, sauf ceux qui figurent séparément dans les tableaux à la rubrique « Pays en transition d'Europe du Sud-Est ».

Le Groupe interinstitutions et d'experts sur les indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement a décidé, à sa onzième séance, d'éliminer du cadre des objectifs du Millénaire pour le développement les indicateurs suivants : l'indicateur 10 (taux d'alphabétisation des femmes de 15 à 24 ans par rapport aux hommes); l'indicateur 27 [consommation d'énergie pour 1 000 dollars de produit intérieur brut (parité de pouvoir d'achat)]; l'indicateur 29 (proportion de la population utilisant des combustibles solides); et l'indicateur 48 a), nombre de micro-ordinateurs utilisés pour 100 personnes.

ANNEXE II

Cadre révisé de suivi des objectifs du Millénaire pour le développement, comprenant les nouvelles cibles et les nouveaux indicateurs recommandés par le Groupe interinstitutions et d'experts sur les indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement

Au Sommet mondial de 2005 (voir la résolution 60/1 de l'Assemblée générale), les dirigeants du monde entier ont ajouté quatre cibles à celles qu'ils s'étaient engagés à atteindre dans la Déclaration du Millénaire. Dans sa décision 61/504, l'Assemblée générale a pris note du rapport sur l'activité de l'Organisation, dans lequel le Secrétaire général recommandait l'adoption de quatre nouvelles cibles (A/61/1, par. 24).

Le travail technique de sélection d'indicateurs appropriés pour les nouvelles cibles a été exécuté par le Groupe interinstitutions et d'experts sur les indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement, coordonné par le Département des affaires économiques et sociales. Le groupe est chargé d'établir des statistiques et d'analyser les tendances touchant la réalisation des objectifs, ainsi que d'examiner les questions méthodologiques et techniques se rapportant aux indicateurs.

On trouvera ci-après le cadre de suivi révisé, qui comprend les nouvelles cibles et les indicateurs correspondants recommandés par le Groupe.

Le cas échéant, les indicateurs seront dédoublés pour que les différences entre les sexes et entre les villes et les campagnes apparaissent.

Objectifs du Millénaire pour le développement

<i>Objectifs et cibles*</i> (énoncés dans la Déclaration du Millénaire)	<i>Indicateurs de suivi des progrès*</i>
Objectif 1. Réduire l'extrême pauvreté et la faim	
Cible 1. Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour	1. Proportion de la population disposant de moins d'un dollar par jour en parité de pouvoir d'achat (PPA) ^a 2. Indice d'écart de la pauvreté 3. Part du quintile le plus pauvre de la population dans la consommation nationale
Assurer le plein-emploi et la possibilité pour chacun, y compris les femmes et les jeunes, de trouver un travail décent et productif**	Taux de croissance du PIB par personne occupée Ratio emploi/population Proportion de la population occupée disposant de moins d'un dollar par jour (en parité de pouvoir d'achat) Proportion de travailleurs indépendants et de travailleurs familiaux dans la population occupée
Cible 2. Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim	4. Prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans 5. Proportion de la population n'atteignant pas l'apport calorique minimal
Objectif 2. Rendre l'enseignement primaire universel	
Cible 3. D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires	6. Taux net de scolarisation dans le primaire 7. Proportion d'élèves commençant la première année d'études primaires qui terminent l'école primaire** 8. Taux d'alphabétisation des 15 à 24 ans, femmes et hommes**
Objectif 3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	
Cible 4. Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard	9. Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur 10. (supprimé) ^b 11. Proportion de femmes salariées dans le secteur non agricole 12. Proportion de sièges occupés par des femmes au parlement national
Objectif 4. Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans	
Cible 5. Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	13. Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans 14. Taux de mortalité infantile 15. Proportion d'enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole
Objectif 5. Améliorer la santé maternelle	
Cible 6. Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle	16. Taux de mortalité maternelle 17. Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié 19c. Taux de contraception ^c
Rendre l'accès à la médecine procréative universel d'ici à	Taux de natalité parmi les adolescentes

Objectifs et cibles* (énoncés dans la Déclaration du Millénaire)	Indicateurs de suivi des progrès*
2015	Accès aux soins prénatals (au moins une visite et au moins quatre visites) Besoins de planification familiale non couverts
Objectif 6. Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies	
Cible 7. D'ici à 2015, avoir arrêté et commencé à inverser la progression du VIH/sida	18. Taux de prévalence du VIH chez les 15 à 24 ans 19a. Utilisation d'un préservatif lors du dernier rapport sexuel à haut risque 19b. Pourcentage des 15 à 24 ans ayant des connaissances exactes et complètes au sujet du VIH/sida 20. Taux de scolarisation des orphelins par rapport aux non-orphelins âgés de 10 à 14 ans
D'ici à 2010, assurer à tous ceux qui en ont besoin l'accès aux traitements contre le VIH/sida	Proportion de la population au stade avancé de l'infection par le VIH ayant accès à des médicaments antirétroviraux
Cible 8. D'ici à 2015, avoir arrêté et commencé à inverser la progression du paludisme et d'autres maladies graves	21. Incidence** du paludisme et taux de mortalité due à cette maladie 22. Proportion d'enfants de moins de 5 ans dormant sous des moustiquaires imprégnées d'insecticide et proportion d'enfants de moins de 5 ans atteints de fièvre traités au moyen de médicaments antipaludéens appropriés** 23. Incidence** et prévalence de la tuberculose et taux de mortalité due à cette maladie 24. Proportion de cas de tuberculose décelés et soignés dans le cadre d'un traitement direct à court terme et sous observation
Objectif 7. Préserver l'environnement	
Cible 9. Intégrer les principes du développement durable dans les politiques et programmes nationaux et inverser la tendance à la déperdition des ressources naturelles	25. Proportion de zones forestières 27. (supprimé) ^d 28. Émissions de CO ₂ par habitant et pour 1 dollar de produit intérieur brut (parité du pouvoir d'achat), et consommation de substances appauvrissant la couche d'ozone** 29. (supprimé) ^e Proportion de stocks de poissons qui ne sont pas en danger pour des raisons biologiques Taux d'utilisation de l'ensemble des ressources en eau
Réduire l'appauvrissement de la diversité biologique et en ramener le taux à un niveau sensiblement plus bas d'ici à 2010**	26. Proportion de zones terrestres et marines protégées** Proportion d'espèces menacées d'extinction
Cible 10. Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas d'accès durable à l'eau potable et à des services d'assainissement de base	30. Proportion de la population utilisant une source d'eau de boisson améliorée** 31. Proportion de la population utilisant des infrastructures d'assainissement améliorées**
Cible 11. Améliorer sensiblement, d'ici à 2020, les	32. Proportion de citoyens vivant dans des taudis ^{f**}

Objectifs et cibles* (énoncés dans la Déclaration du Millénaire)	Indicateurs de suivi des progrès*
conditions de vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis	
Objectif 8. Mettre en place un partenariat mondial pour le développement	
<p>Cible 12. Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, réglementé, prévisible et non discriminatoire</p> <p>Comprend un engagement en faveur de la bonne gouvernance, du développement et de la lutte contre la pauvreté, au niveau tant national qu'international</p> <p>Cible 13. Répondre aux besoins particuliers des pays les moins avancés</p> <p>Suppose l'admission en franchise et hors contingents des produits exportés par les pays les moins avancés, l'application du programme renforcé d'allègement de la dette des pays pauvres très endettés et l'annulation des dettes publiques bilatérales, ainsi que l'octroi d'une aide publique au développement plus généreuse aux pays qui démontrent leur volonté de lutter contre la pauvreté</p> <p>Cible 14. Répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement (en appliquant le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement et les décisions issues de la vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale)</p> <p>Cible 15. Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement par des mesures d'ordre national et international propres à rendre l'endettement tolérable à long terme</p>	<p>Certains des indicateurs ci-dessous font l'objet d'un suivi distinct pour les pays les moins avancés, l'Afrique, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement.</p> <p><i>Aide publique au développement (APD)</i></p> <p>33. Montant net de l'APD, totale et en faveur des pays les moins avancés, en pourcentage du revenu national brut des pays donateurs du Comité d'aide au développement (CAD)/OCDE</p> <p>34. Part de l'APD sectorielle des pays du CAD/OCDE consacrée aux services sociaux de base (éducation de base, soins de santé primaires, nutrition, eau salubre et assainissement)</p> <p>35. Proportion de l'APD bilatérale des pays du CAD/OCDE qui n'est pas liée</p> <p>36. APD reçue par les pays en développement sans littoral en pourcentage de leur revenu national brut</p> <p>37. APD reçue par les petits États insulaires en développement en pourcentage de leur revenu national brut</p> <p><i>Accès aux marchés</i></p> <p>38. Proportion du total des importations des pays développés (en valeur, et à l'exclusion des armes) en provenance des pays en développement et des pays les moins avancés qui sont admises en franchise de droits</p> <p>39. Droits de douane moyens appliqués par les pays développés aux produits agricoles, textiles et vêtements en provenance des pays en développement</p> <p>40. Estimation des subventions agricoles versées par les pays de l'OCDE en pourcentage de leur produit intérieur brut</p> <p>41. Proportion de l'APD allouée au renforcement des capacités commerciales</p>

Objectifs et cibles* (énoncés dans la Déclaration du Millénaire)	Indicateurs de suivi des progrès*
	<p><i>Viabilité du niveau d'endettement</i></p> <p>42. Nombre total de pays ayant atteint leurs points de décision dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) et nombre total de pays ayant atteint leurs points d'achèvement (cumulatif)</p> <p>43. Allègement de la dette annoncé au titre de l'Initiative PPTE et de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale**</p> <p>44. Service de la dette, en pourcentage des exportations de biens et services</p>
Cible 16. Remplacée par la nouvelle cible se rapportant à l'objectif 1	45. (Remplacé par les nouveaux indicateurs se rapportant à l'objectif 1) ^g
Cible 17. En coopération avec l'industrie pharmaceutique, rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables dans les pays en développement	46. Proportion de la population pouvant se procurer les médicaments essentiels à un coût abordable et dans des conditions pouvant être maintenues durablement
Cible 18. En coopération avec le secteur privé, faire en sorte que les nouvelles technologies, en particulier les technologies de l'information et des communications, profitent au plus grand nombre	<p>47a. Nombre de lignes téléphoniques pour 100 personnes**</p> <p>47b. Pourcentage de la population abonné à un service de téléphonie mobile**</p> <p>48. Pourcentage de la population utilisant l'internet**</p>

* Les cibles et indicateurs seront numérotés selon la procédure interinstitutions du Groupe interinstitutions et d'experts sur les indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement.

** Reformulé pour des raisons techniques afin de présenter les données plus clairement.

^a Pour suivre l'évolution de la pauvreté dans les différents pays, il convient d'utiliser, lorsqu'ils existent, des indicateurs fondés sur les seuils de pauvreté nationaux.

^b Indicateur remplacé : « Taux d'alphabétisation des femmes de 15 à 24 ans par rapport aux hommes ».

^c Indicateur se rapportant précédemment à l'objectif 6.

^d Indicateur remplacé : « Énergie consommée (en kilogrammes d'équivalent pétrole) par dollar de produit intérieur brut (parité du pouvoir d'achat) ».

^e Indicateur remplacé : « Pourcentage de la population utilisant des combustibles solides ».

^f La proportion effective d'habitants de taudis s'obtient en calculant le nombre de citoyens soumis à l'une au moins des conditions suivantes : a) accès insuffisant à une source d'eau améliorée; b) accès insuffisant à des infrastructures d'assainissement améliorées; c) surpeuplement (trois personnes ou plus par pièce); et d) habitations faites de matériaux non durables.

^g Indicateur remplacé : « Taux de chômage des jeunes âgés de 15 à 24 ans, pour chaque sexe et taux global ».

Première partie : Questions politiques et de sécurité

Chapitre I (p. 37–103)

Paix et sécurité internationales

PROMOTION DE LA PAIX ET DE LA SECURITE INTERNATIONALES, 37 : Prévention des conflits, 43 ; Rétablissement et consolidation de la paix, 51 ; Missions politiques spéciales, 55 ; Registre des missions politiques et des bureaux en 2007, 56. MENACES CONTRE LA PAIX ET LA SECURITE INTERNATIONALES, 58 : Terrorisme international, 60. OPERATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX, 67 : Aspects généraux des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, 67 ; Examen approfondi des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, 75; Opérations menées en 2007, 75 ; Registre des opérations menées en 2007, 76 ; Aspects financiers et administratifs des opérations de maintien de la paix, 79.

En 2007, les Nations Unies ont continué de promouvoir la paix et la sécurité internationale, tout en renforçant sa capacité à poursuivre ses opérations de soutien à la paix dans le monde. Le Conseil de Sécurité a discuté de son rôle dans la réforme du secteur de la sécurité au sein des pays émergeant d'un conflit, ainsi que des liens existant d'une part entre l'énergie, la sécurité et le climat, et d'autre part entre les ressources naturelles et les conflits. La Commission de consolidation de la paix a, quant à elle, continué de centrer ses activités autour du Burundi et de la Sierra Leone à l'aide des formations pour ces pays respectifs, et a adopté des cadres pour la consolidation de la paix, lui permettant de guider son engagement dans ces deux pays. Le comité d'organisation a ajouté un pays – la Guinée-Bissau – à l'ordre du jour de la Commission et a établi une formation spécifique à la Guinée-Bissau.

L'année 2007 a été marquée par des actes de terrorisme, dont des attaques meurtrières en Algérie, en Iraq et au Pakistan. Le 11 décembre, un attentat à la bombe visant les bâtiments du siège algérien de l'ONU à Alger a fait 17 morts parmi les employés de l'ONU, soit le deuxième plus grand nombre de pertes subies par l'Organisation dans une attaque terroriste depuis l'attentat à la bombe de 2003 contre le siège de l'ONU à Bagdad, en Iraq. Dans la ville Pakistanaise de Rawalpindi, une attaque à la bombe et à main armée survenue le 27 décembre après un rassemblement politique a coûté la vie à l'ex-premier ministre Benazir Bhutto et à 23 autres personnes. Dans une série de déclarations, le Conseil de sécurité a condamné lesdites attaques terroristes et bien d'autres encore, en soulignant la nécessité de traduire leurs auteurs en justice et priant instamment les États de respecter leur obligation de combattre le terrorisme. L'Assemblée générale a appelé les États membres à coopérer pour prévenir et réprimer les actes de terrorisme, tout en soutenant les efforts de la communauté internationale visant à empêcher les terroristes d'acquérir des armes de destruction massive et leurs moyens de livraison. Le Comité contre le terrorisme (CTC) a poursuivi la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale, adoptée par l'Assemblée en 2006, tout en appuyant les États membres dans la mise en application des dispositions de la Stratégie. Le 10 décembre, le Conseil a prolongé le mandat de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme jusqu'au 31 mars 2008.

Face à une demande sans précédent pour le maintien de la paix, les Nations Unies sont intervenues pour renforcer leurs capacités à gérer et à poursuivre leurs opérations de soutien à la paix. En juin, l'Assemblée a pris des mesures de restructuration de son Département des opérations de maintien de la paix (DOMP), et a créé le Département de l'appui aux missions, devant soutenir les opérations de l'ONU sur le terrain et fournir ses services au DOMP et au Département des affaires politiques. Ce nouveau département recevra ses instructions et sera sous les ordres du Secrétaire général adjoint aux opérations du maintien de la paix pour les

affaires relevant déjà du DOMP. L'Organisation a également progressé sur les questions de l'exploitation et des atteintes sexuelles commises par les forces de maintien de la paix de l'ONU. Au mois de décembre, l'Assemblée a adopté la Stratégie globale d'aide et de soutien aux victimes d'actes d'exploitation ou d'agression sexuelles commis par des membres du personnel des Nations Unies ou du personnel apparenté.

Au cours de l'année 2013, les Nations Unies ont établi 13 missions et bureaux politiques et de consolidation de la paix ainsi que 17 missions de maintien de la paix. À la fin de l'année, le personnel comptait 106 016 employés militaires et civils sur le terrain, contre 99 355 en 2006.

Quant à la situation financière des opérations du maintien de la paix de l'ONU, les dépenses ont subi une augmentation de 12,3 pour cent en 2007 à 5 148,1 millions de dollars, contre 4 582,8 millions de dollars en 2006 ; une augmentation principalement due au renforcement des forces intérimaires de l'ONU au Liban, à la création de la mission intégrée de l'ONU au Timor-Leste, et à l'impact qu'a eu la Mission des Nations Unies au Soudan sur toute l'année. Les contributions non-acquittées sont demeurées sensiblement égales à celles de l'année précédente à 1,3 milliards de dollars.

Première partie : Questions politiques et de sécurité

Chapitre II (p. 104–306)

Afrique

PROMOTION DE LA PAIX EN AFRIQUE, 106. AFRIQUE CENTRALE ET REGION DES GRANDS LACS, 112 : République démocratique du Congo, 115 ; Burundi, 137 ; République centrafricaine, 146 ; Tchad et République centrafricaine, 149 ; Ouganda, 159 ; Rwanda, 162. AFRIQUE DE L'OUEST, 163 : Questions régionales, 165 ; Côte d'Ivoire, 169 ; Libéria, 192 ; Sierra Leone, 208 ; Guinée-Bissau, 220 ; Cameroun-Nigéria, 231 ; Guinée, 233 ; Mali, 233. CORNE DE L'AFRIQUE, 234 : Soudan, 235 ; Somalie, 267 ; Érythrée-Éthiopie, 284. AFRIQUE DU NORD, 295 : Sahara occidental, 295. AUTRES QUESTIONS, 303 : Jamahiriya arabe libyenne, 303 ; Maurice-Royaume-Uni/France, 303 ; Coopération entre l'UA et le système de l'ONU, 303.

Au cours de l'année 2007, l'Afrique a fait des progrès mesurés vers la résolution des conflits qui l'affligent. Les Nations Unies ont poursuivi leur ferme engagement envers la promotion de la paix, de la stabilité et du développement par le biais de leurs sept missions et bureaux politiques et missions de maintien de la paix, soutenues par quelques 84 300 militaires. L'Organisation a fait face à de nombreux défis alors qu'elle accompagnait, sur le chemin du rétablissement de la paix, de la stabilité et de la prospérité, des pays en situation de conflit ou d'autres en transition vers une situation de post-conflit et de consolidation de la paix, dans les régions de l'Afrique centrale et des Grands Lacs, d'Afrique de l'Ouest et de la Corne de l'Afrique. De nombreux pays ont dû faire face à la lourde tâche d'impliquer les groupes rebelles dans le processus de paix, de conclure des programmes de désarmements, de démobilisation et de réintégration pour ex-combattants, de promouvoir la réconciliation nationale et de créer des conditions propices à la réhabilitation et au développement économique et social. Le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique et le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest ont maintenu une approche régionale des enjeux auxquels est confronté le continent, ont continué de promouvoir la prévention des conflits et de sensibiliser aux problèmes sous régionaux. Les Nations Unies ont travaillé en étroite collaboration avec l'Union africaine (UA), la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et d'autres organisations régionales et acteurs internationaux afin d'aider les gouvernements à renforcer la sécurité, à assurer un accès humanitaire, à redynamiser les processus de paix, et à promouvoir le développement économique et social. Au mois de juin, une mission du Conseil de sécurité s'est rendue à Abidjan, Accra, Addis Abéba, Khartoum et Kinshasa avec l'objectif de promouvoir la réconciliation politique. Par ailleurs, les Nations Unies ont continué de surveiller les embargos sur les armes imposés par le Conseil de sécurité en République démocratique du Congo (RDC), dans la région du Darfour à l'ouest du Soudan et en Somalie.

En Afrique centrale, les 11 pays de la région des Grands Lacs se sont employés à mettre en application le Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la région, signé en 2006. Les provinces du Kivu en RDC sont restées en proie aux activités des forces armées illégales, fréquemment en conflit avec les forces armées du pays. Pour tenter d'empêcher de nouvelles effusions de sang, la quasi-totalité des 17 000 soldats du maintien de la paix de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) est parti pour le Kivu. Bien que cette année ait été difficile, elle s'est finalement achevée sur un développement positif puisque le gouvernement a annoncé que la Conférence, tant attendue, sur la paix, la sécurité et le développement des régions du Kivu se tiendrait en janvier 2008. D'autres progrès

ont aussi été observés puisque la RDC a conclu des accords avec l'Ouganda et le Rwanda pour mettre fin aux activités des groupes armés dans la région des Grands Lacs. Le 1^{er} janvier a marqué le début des opérations du Bureau intégré des Nations Unies au Burundi, réunissant les activités de l'ONU pour la consolidation de la paix, et transformant ainsi la mission de l'ONU pour le maintien de la paix dans le pays en une mission pour la consolidation de la paix. Bénéficiaire du nouveau fonds de l'ONU pour la consolidation de la paix, le Burundi a reçu une somme de 35 millions de dollars. Bien qu'en juin, le gouvernement et le dernier grand groupe rebelle résistant aient trouvé un terrain d'entente pour la mise en application de l'accord général de cessez-le-feu de 2006, sa mise en œuvre n'a que très peu progressé. En Ouganda, des progrès ont été accomplis vers la résolution de vingt ans de conflits dans le Nord, opposant les forces du gouvernement et l'Armée de résistance du Seigneur. Les efforts de médiation entrepris par le gouvernement du Sud-Soudan et les Nations Unies se sont soldés par la signature de divers accords thématiques pendant les négociations de Djouba, Sud-Soudan. En République Centrafrique, un dialogue politique visant à adresser la crise politique persistante et les activités rebelles continues était en cours de préparation, en particulier au nord-ouest et nord-est du pays. Le Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BINUCA) a concouru à l'établissement d'un dialogue national. Avec deux accords conclus entre le gouvernement et les forces rebelles, en février et en avril respectivement, la situation sécuritaire s'est améliorée. Suite au débordement des conflits dans la région du Darfour, des centaines de milliers de Soudanais se sont retrouvés dans des camps de réfugiés surpeuplés et sous tension, situés à l'est du Tchad et au Nord-Est de la République centrafricaine. En septembre, le Conseil de sécurité a autorisé l'établissement de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT), une présence multidimensionnelle composée de troupes envoyées par l'Union européenne (UE), ainsi que d'officiers de liaison de l'ONU, de contrôleurs de police et de personnel civil. Cette présence avait pour but de contribuer à la création de conditions sécuritaires propices au retour volontaire et sûr des réfugiés et des personnes déplacées.

En Afrique de l'Ouest, alors que progressaient le processus de paix en Côte d'Ivoire ainsi que la consolidation de la paix et de la stabilité au Libéria et en Sierra Leone, des difficultés majeures devaient encore être abordées : les problèmes transfrontaliers illicites, la faiblesse institutionnelle, la reprise économique, la réforme du secteur de la sécurité, la démilitarisation, la démobilisation et la réhabilitation d'ex-combattants, le retour des réfugiés et de personnes déplacées au sein de leur pays. Au mois de mars, le Secrétaire général a d'ailleurs publié un rapport sur les questions transfrontalières en Afrique de l'Ouest et identifié des domaines d'action prioritaires. Le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest a poursuivi son travail de promotion de la prévention des conflits, de sensibilisation aux enjeux sous régionaux tout en œuvrant en étroite collaboration avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Union africaine, dans le but d'aider les gouvernements à renforcer la sécurité, à assurer l'accès humanitaire et à dynamiser le processus de paix. Après une évaluation des performances du Bureau, ses fonctions et ses activités ont été réexaminées, et son mandat renouvelé pour trois années supplémentaires. En Côte d'Ivoire, le Président Gbagbo et le secrétaire général des Forces nouvelles, Guillaume Soro, ont signé l'accord de Ouagadougou et ses accords complémentaires, servant de feuille de route pour la nouvelle période de transition et de calendrier pour l'exécution des principales activités devant se dérouler tout au long du processus de paix, dont les élections présidentielles prévues pour le mois de juin 2008. Un nouveau gouvernement de transition a été formé, des mécanismes efficaces de suivi de l'Accord ont été établis, et le contexte politique et sécuritaire global s'est amélioré, ce qui a permis de faire avancer le processus de paix. L'optimisme prévalait sur la tenue des élections nationales en

2008, comme prévu. Au Libéria, le Président Johnson-Sirleaf s'est de nouveau attaqué aux questions de corruption et de réforme du gouvernement. Il a également adopté des mesures visant à accroître la transparence et la responsabilité du gouvernement. Les sanctions de l'ONU relatives aux diamants ont été levées et, avec l'aide de la Mission des Nations Unies au Libéria (MUNIL) et d'autres acteurs régionaux et internationaux, des progrès ont été accomplis dans le rétablissement de l'autorité administrative du pays, et la surveillance des secteurs d'activité économique, notamment de la gestion de ses ressources naturelles. Le Libéria a été admis dans le système de certification du processus de Kimberley, le Bureau des minéraux précieux et le Conseil libérien sur les diamants ont été établis par le gouvernement, et au mois de septembre, l'exportation des diamants a pu reprendre. Compte tenu des progrès accomplis, les Nations Unies ont fixé des critères pour le rabatement de la MUNIL. La Sierra Leone a, quant à elle, poursuivi ses efforts de consolidation de la paix et de la stabilité entrepris ces dernières années. En août, les élections présidentielles et parlementaires se sont tenues, avec le soutien du Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone et du Programme des Nations Unies pour le développement, dans le calme, de façon transparente et crédible. Ernest Bai Koroma du All People's Congress a été élu Président au deuxième tour. Le pays a intensifié sa coopération avec la Commission de consolidation de la paix, une collaboration dont le fruit a été l'adoption du Cadre de coopération pour la consolidation de la paix en Sierra Leone, un document à moyen terme décrivant les activités que le gouvernement et la Commission se sont engagées à mener pour surmonter les défis et les menaces, et maintenir puis consolider la paix. Une mission d'évaluation technique de l'ONU s'est rendue dans le pays et a émis des recommandations sur la stratégie de sortie du Bureau et la présence de l'ONU dans le pays à l'avenir. Malgré ses difficultés financières, le Tribunal spécial pour la Sierra Leone a rendu des jugements dans deux des quatre affaires en cours et a entamé le procès de l'ancien Président du Liberia Charles Taylor. En Guinée-Bissau, des représentants des trois principaux partis politiques ont signé des accords de stabilité politique et gouvernementale, posant les fondements d'une base parlementaire solide et d'un gouvernement d'unité nationale. Le Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau a soutenu le pays dans son travail de consolidation de la paix et de promotion d'une réconciliation nationale. Le Bureau a également collaboré avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et la CEDEAO pour tenter de résoudre les problèmes liés au trafic de drogue dans le pays. Au mois de décembre, la Commission de consolidation de la paix a décidé d'ajouter la Guinée-Bissau à sa liste de priorités. Le Cameroun et le Nigéria, avec le concours de la Commission mixte Cameroun-Nigéria, se sont entendus sur le tracé des frontières maritimes, ce qui leur a permis de mettre en application et de remplir les quatre sections du jugement rendu en 2002 par la Cour internationale de justice et concernant les frontières terrestres et maritimes entre ces deux pays. Des grèves nationales contre l'aggravement des conditions économiques et sociales en Guinée, qui ont dégénéré jusqu'à laisser place à la violence, causant la mort de plus de 100 personnes, ont contraint le président à déclarer le pays en état de siège pendant 10 jours. Le Secrétaire général a fait part de ses préoccupations en exhortant le gouvernement à mener une enquête et à poursuivre les auteurs de ces meurtres.

Par ailleurs, de nouveaux conflits complexes, étroitement liés les uns aux autres, ont éclaté dans la Corne de l'Afrique. Au Soudan, la mise en œuvre de l'Accord de paix global, datant de 2005 et visant à mettre fin au conflit qui oppose le Nord et le Sud du pays, n'a que peu avancé. Quelques 10 000 soldats de la paix rattachés à la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) ont continué de suivre la mise en place de l'Accord. Par ailleurs, les Nations Unies et l'UA ont lancé une mission conjointe de maintien de la paix pour tenter de résoudre le conflit dans la région du Darfour : l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD),

autorisée par le Conseil de sécurité le 31 juillet. Entre-temps, les Envoyés spéciaux des Nations Unies et de l'Union africaine au Darfour ont entrepris des activités diplomatiques intenses dans la région, initiant entre autres des discussions au mois d'août en République unie de Tanzanie dans le but de faire participer les quelques 20 mouvements darfouriens non-signataires de l'Accord de paix de 2006 pour le Darfour. Dans le même temps, alors que s'aggravait la situation et que se multipliaient les attaques dirigées contre les travailleurs humanitaires, la plus grande opération d'aide humanitaire au monde s'est efforcée de maintenir un niveau suffisant de soins pour les centaines de milliers de victimes du conflit. En Somalie, les dernières milices de l'Union des tribunaux islamiques, délogées en décembre 2006 et en janvier 2007 par les troupes éthiopiennes et les forces du gouvernement fédéral de transition, ont préparé une insurrection contre la coalition du gouvernement éthiopien à Mogadishu, qui s'est soldée par de lourdes pertes en vies humaines. En mars, l'UA a procédé au déploiement de la mission de maintien de la paix établie en janvier en vue de soutenir les efforts de stabilisation du pays menés par le gouvernement fédéral de transition. En juillet et août, 2 600 délégués se sont rendus à Mogadishu pour assister au Congrès de réconciliation nationale organisé par le gouvernement. Toutefois, à cause de l'insurrection incessante des Tribunaux et des violences entre clans, plus de la moitié des habitants de Mogadishu ont dû quitter la ville avant la fin de l'année. La dispute autour de la frontière entre l'Éthiopie et l'Érythrée est restée dans une impasse pendant l'année 2007. L'Érythrée a confirmé son acceptation de la décision de 2002 de la Commission du tracé de la frontière entre l'Érythrée et l'Éthiopie. L'Éthiopie a, quant à elle, soutenu qu'une telle décision devrait être mise en œuvre en menant de nouvelles négociations entre les parties concernées. La Commission du tracé de la frontière a annoncé que sa décision entrerait en vigueur le 30 novembre, accomplissant ainsi son mandat. Les deux pays ont déployé des troupes dans la zone frontalière, sans que le tracé de la frontière ne progresse. La Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE) a continué de surveiller le cessez-le-feu conclu en 2000, toutefois, l'Érythrée a renforcé les restrictions à la liberté de circulation. En outre, le Maroc et Frente Popular para la Liberación de Saguía El-Hamra y de Río de Oro (Frente Polisario) ont renoué le dialogue au sujet du territoire contesté du Sahara occidental, avec en juin et en août, la tenue des premiers pourparlers en face à face depuis 2000. Cependant, le Maroc a campé sur sa position en refusant l'organisation d'un referendum où l'option de l'indépendance serait soulevée, tandis que le Frente Polisario a insisté pour sa part sur le fait que la seule voie d'avenir possible serait de mettre en œuvre le plan de paix proposé par l'envoyé spécial de l'ONU en 2003. Celui-ci présente l'indépendance comme une option. La Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un referendum au Sahara occidental (MINURSO) a continué de surveiller le cessez-le-feu et de soutenir des activités humanitaires.

Première partie : Questions politiques et de sécurité

Chapitre III (p. 307–322)

Amériques

AMERIQUE CENTRALE, 307 : Guatemala, 308. HAÏTI, 308 : Situation politique et sécuritaire situation, 308 ; Programme d'aide à Haïti, 316 ; MINUSTAH, 316. AUTRES QUESTIONS, 320 : Cuba–États Unis, 320 ; Zone de paix du Golf de Fonseca, 322 ; Coopération entre les Nations Unies et les organisations régionales, 322 ; Statut d'observateur, 322.

Au cours de l'année 2007, les Nations Unies ont continué d'œuvrer au service d'une paix durable, des droits de l'homme, du développement durable et de l'état de droit aux Amériques. À cette fin, la Commission internationale contre l'impunité a été créée au Guatemala dans le courant de l'année, suite à un accord passé en 2006 entre le gouvernement et l'Organisation des Nations Unies.

Malgré des difficultés persistantes liées à la situation politique et sécuritaire en Haïti, des progrès ont été accomplis notamment avec l'adoption en janvier du budget de l'État et des législations nécessaires par le Parlement, et avec la tenue en avril d'élections locales et municipales, soutenues par la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH). Dans un autre élan de stabilisation du pays, le gouvernement a initié des campagnes de lutte contre la corruption et le trafic de stupéfiants, mis en place un comité de suivi sur la réforme judiciaire, et adopté, au mois de décembre, trois lois clés visant à renforcer le système judiciaire. Toutefois, ces avancements n'ont pas permis d'améliorer les relations entre le gouvernement et le Parlement et la situation politique est restée fragile, tout comme à la fin de l'année. Ceci, principalement en raison des clivages politiques, de la faiblesse des organismes publics faibles, et de l'absence d'améliorations des dures conditions de vie de la population. La détérioration des conditions de sécurité, y compris une hausse du nombre d'enlèvements, sont à l'origine d'autres tensions. De ce point de vue, les activités de gangs et les manifestations anti-gouvernementales dénonçant la hausse du coût de la vie sont également restées une préoccupation centrale. Ces manifestations ont provoqué une série d'opérations sécuritaires menées conjointement par la Police nationale haïtienne (PNH) et la MINUSTAH afin de rétablir l'autorité de l'État. Bien que des progrès aient été accomplis en vue du renforcement de la PNH, grâce à l'appui de la MINUSTAH, la PNH n'a toujours pas les capacités nécessaires à garantir l'ordre public et la loi dans le pays. Dans un tel contexte, la MINUSTAH a procédé, pendant l'année, à une évaluation approfondie des menaces planant contre Haïti et identifié trois risques sécuritaires, à savoir : l'éventualité que des troubles civils surviennent notamment en raison d'une grande disparité socio-économique ; la forte probabilité que de nouvelles violences armées éclatent à l'intérieur du pays ; et l'explosion de trafic illicite de stupéfiants, d'armes et de contrebande, qui continueraient de favoriser la corruption des organismes publiques. Conformément aux recommandations faites par le Secrétaire général suite à sa visite à Haïti au mois d'août, la composante militaire de la Mission a été reconfigurée de façon à refléter les évolutions des circonstances et des priorités. Citons par exemple, le renforcement de ses capacités en termes de contrôle aux frontières, d'ingénierie et de mobilité, mais aussi la réduction de l'infanterie.

Quant aux autres développements dans la région, l'Assemblée générale a appelé les États à ne pas promulguer de lois et mesures, telles que l'actuel embargo déclaré contre Cuba par les États-Unis.

Première partie : Questions politiques et de sécurité

Chapitre IV (p. 323–387)

Asie et Pacifique

AFGHANISTAN, 324 : Situation en Afghanistan, 324 ; Sanctions, 340. IRAK, 341 : Situation en Irak, 341 ; Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Irak, 342 ; Force multinationale, 349 ; Conseil international consultative et de contrôle, 353 ; Activités de la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies et de l'AIEA, 354 ; Programme Pétrole contre nourriture, 359. IRAK–KOWEÏT, 361 : Prisonniers de guerre, personnes portées disparues et biens du Koweït, 361 ; Mission d'observation des Nations Unies pour l'Irak et le Koweït, 361 ; Commissions et Fonds d'indemnisation des Nations Unies, 362. TIMOR-LESTE, 363 : Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste, 363 ; Financement des opérations des Nations Unies, 369. IRAN, 374. REPUBLIQUE POPULAIRE DEMOCRATIQUE DE COREE, 379. AUTRES QUESTIONS, 381 : Cambodge, 381 ; Inde–Pakistan, 382 ; Myanmar, 382 ; Népal, 384 ; Tadjikistan, 387 ; Émirats arabes unis–Iran, 387 ; Réunions régionales, 387.

En 2007, les Nations Unies ont à nouveau dû surmonter des difficultés politiques et de sécurité en Asie et dans le Pacifique, notamment en Afghanistan et en Iraq, dans le contexte de ses efforts de rétablissement de la paix et de la stabilité, et de promotion du développement économique et social dans la région.

En Afghanistan, les Nations Unies se sont retrouvées face à un renforcement des activités des insurgés, plus particulièrement au sud du pays, mais aussi à une situation de pauvreté, à une gouvernance faible, et à une abondante production d'opium. Toutefois, dans de nombreuses régions afghanes, d'excellentes performances dans la construction et les services ont soutenu une forte croissance économique. La Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) a continué de coordonner les activités humanitaires et de développement internationales, d'appuyer le gouvernement dans la construction d'institutions et d'encourager un dialogue politique. En outre, la Mission a renforcé sa présence en ouvrant deux nouveaux bureaux provinciaux. En mars, le Conseil de sécurité a prolongé d'une année le mandat de la MANUA. La Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS), force multinationale établie par le Conseil de sécurité en 2001, a renouvelé son soutien au gouvernement pour le maintien de la sécurité. En septembre, le Conseil a prolongé l'autorisation de la FIAS pour une nouvelle période de 12 mois. L'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord a conservé son rôle de chef de file de la FIAS. En novembre, l'Assemblée générale a appelé le gouvernement afghan à maintenir sa vigilance à l'égard des groupes extrémistes et la violence criminelle, a souligné la nécessité de définir la Stratégie nationale de développement de l'Afghanistan et a exhorté les donateurs à augmenter leur aide directe au budget des services administratifs afghans.

La situation politique et sécuritaire instable en Iraq s'est trouvée au cœur des préoccupations de la communauté internationale. Bien que le nombre de décès civils et militaires aient chuté en fin d'année, la violence ethnique et sectaire n'a pas cessé de s'intensifier. Le 4 février, un attentat-suicide a fait plus de 130 morts dans un marché de Bagdad, ce qui en fait l'attentat le plus meurtrier depuis 2003. Puis, le 14 août, ce sont plus de 400 personnes qui ont perdu la vie dans des attentats-suicides au nord de l'Iraq. Les Nations Unies se sont efforcées d'encourager l'engagement régional moyennant des initiatives, dont la Pacte international pour l'Iraq, et a continué de promouvoir la réconciliation nationale et la recherche d'un consensus. La Mission d'assistance des Nations Unies en Iraq (MANUI) a conseillé au gouvernement de mettre en place des services civils et sociaux, d'encourager la protection des droits de l'homme et des réformes

juridiques, ainsi que de contribuer à la coordination d'efforts de développement et de reconstruction. En août, le Conseil de sécurité a prolongé d'une année le mandat de la MANUI, par la résolution 1770(2007).

Au mois de juin, le Conseil de sécurité a mis fin aux mandats de la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies et de l'Agence internationale de l'énergie atomique en Iraq par la résolution 1762(2007), après avoir pris note de témoignages attestant que toutes les armes de destruction massive iraqiennes connues avaient été neutralisées et que le gouvernement iraquien avait affirmé son soutien aux régimes internationaux de non-prolifération. Cependant, en décembre, il a renouvelé une nouvelle fois le mandat de la force multinationale par la résolution 1790(2007). Le mandat sera réexaminé à la demande du gouvernement iraquien, ou le 15 juin 2008, au plus tard. Il pourra également être écourté si le gouvernement l'exige auprès du Conseil.

Les Nations Unies ont poursuivi leur suivi des questions liées à l'invasion du Koweït par l'Iraq en 1990, y compris le rapatriement des derniers Koweïtiens et des ressortissants de pays tiers, le retour des biens koweïtiens (dont les archives nationales), et le dédommagement des pertes et dommages occasionnés.

Pour sa part, la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste a continué de soutenir le pays dans la facilitation du dialogue et de la réconciliation, le rétablissement et le maintien de la sécurité publique, la tenue d'élections présidentielles et parlementaires en 2007 ainsi que dans l'établissement de formations complémentaires, d'un développement institutionnel et du renforcement de la police nationale. En février, le Conseil de sécurité a prolongé d'une année le mandat de la Mission. Suite à des élections qui se sont déroulées globalement dans le calme, l'ancien Premier ministre José Ramos-Horta a reçu l'investiture à la présidence tandis que l'ancien président Xanana Gusmão est devenu Premier ministre, formant ainsi un nouveau gouvernement. Lors de sa visite au pays en novembre, une mission du Conseil de sécurité s'est efforcée d'exploiter la réussite des élections et de soutenir les efforts de consolidation de la paix et de la démocratie. La Mission a fait part de la nécessité de les Nations Unies continuent d'apporter leur soutien au Timor-Leste en vue d'affronter les enjeux politiques, sécuritaires et économiques du pays, bien que d'immenses progrès aient déjà été réalisés.

Déterminé à limiter le développement de technologies sensibles de l'Iran, qui sont au service de ses programmes nucléaires et de missiles, le Conseil de sécurité a élargi en mars la portée de ses sanctions de 2006 contre l'Iran, en interdisant les exportations d'armes du pays, et a imposé, à de nouvelles personnes et entités, des restrictions en matière de voyage et un gel des avoirs.

Les pourparlers à six sur le programme nucléaire de la République populaire démocratique de Corée (RPDC), auxquels ont participé la RPDC, la Chine, le Japon, la République de Corée, la Fédération de Russie et les États-Unis, se sont poursuivis en 2007. Le 4 octobre, les dirigeants de la RPDC et de la République de Corée ont signé la Déclaration sur le développement des relations Nord-Sud en Corée, la paix et la prospérité. Un comité, établi par le Conseil de sécurité, a continué de surveiller l'application du régime de sanctions infligées à la RPDC en 2006.

Au Cambodge, suite à un accord entre le gouvernement et les Nations Unies visant à poursuivre les grands auteurs de crimes commis pendant la période de Kampuchea démocratique (1975-1979), les Chambres extraordinaires ont engagé les premières poursuites contre ces leaders.

Au Myanmar, des arrestations et un recours excessif à la force par les autorités ont été signalés suite aux manifestations pacifistes réunissant étudiants et moines en août et septembre. En septembre, le Secrétaire général a chargé son Conseiller spécial de rendre visite au pays. Le Conseil de sécurité a ensuite appelé le gouvernement à libérer tous les prisonniers et détenus politiques, et à créer des conditions favorables à un dialogue.

Au mois de janvier, le Conseil de sécurité a établi la Mission des Nations Unies au Népal (UNMIN) en tant que mission politique spéciale, investie du mandat de surveiller la gestion des armes et du personnel armé des armées maoïste et népalaise, de contribuer à veiller au respect des accords de cessez-le-feu, de fournir un soutien technique pour l'élection d'une Assemblée constituante et de mettre à disposition une petite équipe d'observateurs électoraux.

Première partie : Questions politiques et de sécurité

Chapitre V (p. 388–433)

Europe et Méditerranée

BOSNIE-HERZEGOVINE, 389 : Mise en œuvre de l'accord de paix, 389 ; Mission de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine, 396. SERBIE, 397 : Situation au Kosovo, 398. GEORGIE, 409 : Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie, 409. ARMENIE ET AZERBAÏDJAN, 421. REPUBLIQUE DE MOLDAVIE, 423. ORGANISATION POUR LA DEMOCRATIE ET LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, 423. CHYPRE, 424 : Mission de bons offices, 425 ; UNFICYP, 426. AUTRES QUESTIONS, 432 : Renforcement de la sécurité et de la coopération en Méditerranée, 432 ; Coopération avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, 433.

En 2007, le rétablissement de la paix et de la stabilité dans les pays européens et méditerranéens sortant d'un conflit a progressé, alors que les mesures de restauration de leurs institutions et de leur infrastructure économique et sociale se sont poursuivies. Un certain nombre de questions sont néanmoins restées sans réponse.

Menée par l'Union européenne (UE), la communauté internationale a renouvelé son soutien envers la Bosnie-Herzégovine en vue de sa pleine intégration dans l'Europe grâce au Processus de stabilisation et d'association de l'UE. La Bosnie-Herzégovine a signé un accord de sécurité avec l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN), sans toutefois aboutir à un accord de stabilisation et d'association avec l'UE.

Au Kosovo (Serbie), la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), a continué de soutenir la construction d'une société moderne et pluriethnique. En mars, l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour les pourparlers sur le statut final du Kosovo a présenté au Secrétaire général sa proposition à ce sujet. Conscient des négociations avec les parties, l'Envoyé spécial a conclu que seule l'indépendance, encadrée dans un premier temps par la communauté internationale, pouvait constituer une option viable pour le Kosovo, des recommandations qui ont reçu le soutien du Secrétaire général. Au mois d'avril, le Conseil de sécurité a entrepris sa première mission au Kosovo et à Belgrade depuis 2002. En août, la « troïka », composée de représentants de l'UE, de la Fédération de Russie et des États-Unis, a vu le jour dans le but de mener de nouvelles négociations sur le statut final du Kosovo. Son rapport a été présenté en décembre, tandis qu'en novembre, des élections se tenaient pour l'Assemblée du Kosovo, dont 30 assemblées municipales.

De nouveaux efforts ont été déployés pour relancer le processus de paix entre les parties géorgienne et abkhaze. De hauts fonctionnaires du Groupe des amis du Secrétaire général (la France, l'Allemagne, la Fédération de Russie, le Royaume-Uni, les États-Unis) ont de nouveau encouragé le dialogue en s'appuyant sur les Principes de base de 2001 concernant la répartition des compétences entre Tbilissi (gouvernement géorgien) et Soukhoumi (les autorités Abkhaz). Sur le terrain, la situation est néanmoins restée difficile et complexe, marquée par des tensions grandissantes en début d'année dans le secteur de Gali et de Zugdidi, ainsi que dans la haute vallée de la Kodori. Les autorités Abkhaz soutenaient que les forces géorgiennes avaient violé l'Accord de 1994 de cessez-le-feu et de séparation des forces (accord de Moscou), tandis que la Géorgie demandait le retrait des forces russes de maintien de la paix de la zone de conflit. La Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG) et une force collective de maintien de la paix de la Communauté d'États indépendants ont contrôlé le respect de l'accord de Moscou et des résolutions n°858 (1993) et 937 (1994) du Conseil de sécurité.

En revanche, aucun progrès n'a été fait en vue de la résolution du conflit entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan au sujet de la région occupée de Nagorno-Karabagh en Azerbaïdjan. En juillet, des élections présidentielles se sont tenues dans la région, dont les résultats ont été rejetés par l'Azerbaïdjan, plusieurs états voisins, l'UE, l'Organisation de la Conférence islamique et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, rendant son statut incertain en fin d'année.

De la même manière, le règlement du conflit dans la région de la Transnistrie en Moldavie n'a pas non plus avancé. En septembre, la Moldavie a informé le Secrétaire général de l'aggravement de la situation dans la zone de sécurité du pays.

L'Organisation pour la démocratie et le développement économique, pays du groupe GUAM (Géorgie, Ukraine, Azerbaïdjan et Moldova), ont transmis au Secrétaire général un certain nombre de communications formulées par les États Membres du GUAM, concernant : les élections locales et parlementaires controversées en Abkhazie (Géorgie), qui se sont tenues aux mois de février et de mars ; les élections présidentielles contestées en juillet dans la région azerbaïdjanaise de Nagorno-Karabakh ; et les documents adoptés par le Sommet du GUAM en Azerbaïdjan.

En Méditerranée, la situation à Chypre est restée sans solution. Des efforts ont été mobilisés en vue de soutenir les deux parties dans la mise en application de l'Accord du 8 juillet 2006. Les dirigeants des Chypriotes grecs et des Chypriotes turcs se sont rencontrés en septembre et ont chacun soumis au Secrétaire général une série de propositions de mesures susceptibles de rétablir la confiance, sans pour autant que les accusations mutuelles ne cessent : de fortes tensions ont persisté entre les deux communautés chypriotes. La Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre a continué de coopérer avec ses partenaires de l'ONU et les deux communautés pour faciliter la mise en place de projets pouvant bénéficier à la fois aux Chypriotes grecs et aux Chypriotes turcs de la zone tampon, et progresser vers le rétablissement des conditions normales et des fonctions humanitaires à Chypre.

Première partie : Questions politiques et de sécurité

Chapitre VI (p. 434–522)

Moyen-Orient

PROCESSUS DE PAIX, 435 : Territoire palestinien occupé, 435. AUTRES QUESTIONS RELATIVES A LA PALESTINE, 461 : Aspects généraux, 461 ; Aide aux Palestiniens, 469 ; UNRWA, 471. OPERATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX, 478 : Liban, 479 ; République arabe Syrienne, 517.

En 2007, au Moyen-Orient, c'est dans le Territoire palestinien occupé et au Liban que les évolutions les plus notoires ont eu lieu, notamment avec l'établissement passager du gouvernement palestinien d'union nationale et la prise de contrôle de la bande de Gaza, à la mi-juin, par le Hamas. Cette organisation socio-politique islamique palestinienne et force paramilitaire y est parvenu après plusieurs mois de combats armés avec le Fatah, parti politique palestinien constituant la plus grande faction de l'Organisation de libéralisation de la Palestine (OLP). Du 11 au 17 juin, les violences entre factions ont atteint leur paroxysme, coutant la vie à 188 Palestiniens. Le 16 juin, Israël a fermé les frontières de Gaza, ne laissant circuler que les importations des approvisionnements humanitaires indispensables. Le lendemain, le Président de l'Autorité palestinienne (AP), Mahmoud Abbas, a dissous le gouvernement d'union nationale. Des divisions politiques et de nouveaux affrontements armés entre le Hamas et le Fatah ont marqué la seconde partie de l'année. Le Hamas a renforcé son contrôle de la bande de Gaza, créant ainsi des mécanismes sécuritaires et administratifs. Au mois de septembre, le Président Abbas a publié une décision présidentielle interdisant aux groupes politiques de participer aux prochaines élections, à moins de reconnaître l'ensemble des accords de l'OLP. S'est ensuivi la déclaration du cabinet de sécurité israélien faisant de Gaza une entité hostile et approuvant l'interruption des approvisionnements en marchandises et en carburant.

Au second semestre, l'Israël, la communauté internationale et l'AP ont entamé un dialogue, qui a débouché sur de nouveaux pourparlers de paix et une conférence en présence du Secrétaire général, organisée le 27 novembre par les Nations Unies à Annapolis, Maryland, USA. À cette occasion, le Premier ministre israélien Ehud Olmert et la Président palestinien Abbas ont conclu un accord conjoint selon lequel ils s'engagent à relancer le processus de paix grâce à des négociations bilatérales et à soutenir une solution à deux états.

Le Quatuor du Moyen-Orient (Union européenne, Fédération de Russie, Nations Unies, États-Unis) a continué de promouvoir l'initiative de la feuille de route, soutenue par le Conseil de sécurité en 2003 et ayant comme objectif de réaliser des progrès sous l'égide d'un système de suivi international, grâce à des mesures parallèles et réciproques, prises par Israël et l'AP, en matière de politique, de sécurité, d'économie, d'activités humanitaires et d'établissement de la paix. En juin, Tony Blair, ancien Premier ministre britannique, a été nommé représentant du Quatuor.

Au Liban, les divisions politiques se sont creusées en 2007, ce qui a compliqué la réalisation des différents mandats de l'ONU concourant à la souveraineté, à l'intégrité territoriale ainsi qu'à l'indépendance politique du Liban. Le pays est demeuré en proie à une grave crise politique, empêchant le fonctionnement normal des institutions constitutionnelles légitime. L'élection d'un nouveau président s'est trouvée au cœur de cette crise. En effet, ce poste était resté vacant suite à l'expiration du mandat prolongé du Président Emile Lahoud, le 23 novembre. Cette longue impasse politique a entraîné des confrontations violentes entre les parties adverses, tandis que des assassinats ciblés ont ravivé les tensions dans tout le pays. Le 13 juin, Walid Eido, ancien juge et parlementaire, a été tué dans un attentat à la voiture piégée. Le 19 septembre, c'est

Antoine Ghaneam, parlementaire aussi, qui a été assassiné, puis le 12 décembre, le général François el-Hajj a perdu la vie dans une explosion. Malgré la crise politique et la situation d'instabilité, le gouvernement a progressé en vue d'étendre son autorité sur tout le territoire libanais, de désarmer et de dissoudre les milices, et d'affirmer sa souveraineté et son intégrité territoriale, en particulier en remportant la victoire sur Fatah al-Islam après 15 semaines de combats dans un camp de réfugiés aux environs de la ville de Tripoli. Le Secrétaire général s'est rendu au Liban en mars, puis en novembre, ainsi qu'en République arabe syrienne en avril.

L'enquête de la Commission d'enquête internationale indépendante des Nations Unies (UNIIC) sur l'assassinat de l'ancien Premier ministre libanais Rafik Hariri et de 22 autres, le 14 février 2005, a progressé. Le Conseil de sécurité a invité l'UNIIC à renforcer son appui technique aux autorités libanaises dans les enquêtes sur les assassinats de MM. Eido, Ghanem et el-Hajj.

Le 6 février, le Tribunal spécial pour le Liban, tribunal pénal international jugeant des actes criminels liés à l'assassinat de M. Hariri, a été établi par un accord entre les Nations Unies et le Liban. Le 30 mai, en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, le Conseil de sécurité a soutenu l'accord. Les clauses de l'accord et le Statut du tribunal sont entrés en vigueur le 10 juin avant la nomination, par le Secrétaire général, de Daniel Bellamare (Canada) en qualité de procureur du tribunal, et la mise en place d'un jury responsable de la sélection et de la nomination des juges. Le 21 décembre, un accord a été signé entre les Nations Unies et les Pays-Bas concernant le lieu où siègera le Tribunal : la Haye.

La Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) a renouvelé son étroite collaboration avec les Forces armées libanaises en vue de consolider le nouveau cadre stratégique du Liban sud sur le plan militaire et sécuritaire. La FINUL a créé une zone opérationnelle stable servant de base aux efforts de la communauté internationale en vue de redynamiser le processus politique et d'obtenir un cessez-le-feu permanent. Le 24 juin, un attentat a fait six morts parmi les casques bleus du contingent espagnol de la FINUL, dont le mandat a été prolongé d'une année supplémentaire, jusqu'au 31 août 2008.

Au mois de mai, le Secrétaire général, dans une convention conclue avec le gouvernement libanais, a formé l'Équipe indépendante d'évaluation de la frontière libanaise des Nations Unies. L'équipe s'est rendue au Liban du 27 mai au 15 juin dans le but d'examiner le suivi de la frontière libano-syrienne, avant de faire part de ses résultats et de ses recommandations au Conseil de sécurité.

Le mandat de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD) dans les Hauteurs du Golan a été prolongé à deux reprises. Pour sa part, l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve a réaffirmé son soutien au travail de la FINUL et de la FNUOD.

L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine et dans le Proche-Orient a continué de fournir des services en matière d'éducation et de santé, ainsi que des services sociaux à plus de 4 millions de réfugiés palestiniens vivant à l'intérieur ou à l'extérieur de camps en Cisjordanie, dans la Bande de Gaza et en Jordanie.

Le Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres peuples arabes des territoires occupés s'est chargé d'informer l'Assemblée générale sur la situation telle qu'elle se déroulait en Cisjordanie, y compris dans le secteur est de Jérusalem, dans la Bande de Gaza et dans les Hauteurs du Golan. Le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien a, quant à lui, de nouveau mobilisé le soutien de la communauté internationale en faveur des Palestiniens.

Première partie : Questions politiques et de sécurité

Chapitre VII (p. 523–603)

Désarmement

ROLE DES NATIONS UNIES DANS LE DESARMEMENT, 524 : Dispositif des Nations Unies, 524. DESARMEMENT NUCLEAIRE, 530 : Conférence sur le désarmement, 531 ; Commission du désarmement, 534 ; Accords bilatéraux et mesures unilatérales, 534 ; Traités d'interdiction complète des essais nucléaires, 542 ; Interdiction de l'utilisation des armes nucléaires, 544 ; Avis consultatif de la Cour internationale de Justice, 545. QUESTIONS DE NON-PROLIFERATION, 547 : Traité de non-prolifération, 547 ; Non-prolifération des armes de destruction massive, 548 ; Multilatéralisme en matière de développement et de non-prolifération, 553 ; Agence internationale de l'énergie atomique, 555 ; Déchets radioactifs, 558 ; Zones exemptes d'armes nucléaires, 560. ARMES BACTERIOLOGIQUES (BIOLOGIQUES) ET CHIMIQUES, 566 : Armes bactériologiques (biologiques), 566 ; Armes chimiques, 567. ARMES CLASSIQUES, 570 : Vers un traité sur le commerce des armes, 570 ; Armes de petit calibre, 570 ; Convention sur les armes classiques produisant des effets traumatiques excessifs et Protocoles, 575 ; Mesures concrètes de désarmement, 578 ; Transparence, 578 ; Mines antipersonnel, 581. AUTRES QUESTIONS DE DESARMEMENT, 583 : Prévention d'une course aux armements dans l'espace, 583 ; Désarmement et développement, 586 ; Droits de l'homme, sécurité humaine et désarmement, 587 ; Respect des normes environnementales, 587. ÉTUDES, INFORMATION ET FORMATION, 589 : Études sur le désarmement, 589. DESARMEMENT REGIONAL, 590 : Afrique, 593 ; Asie et Pacifique, 597 ; Europe, 599 ; Amérique latine, 600 ; Moyen-Orient, 603.

En 2007, les Nations Unies ont fait un grand pas en avant en vue de réformer et de faire avancer les priorités internationales en matière de désarmement et de non-prolifération, grâce à la création d'un Bureau des affaires de désarmement, censé interagir avec plus d'efficacité avec le Secrétaire général sur les enjeux mondiaux relatifs au désarmement. Placé sous la direction d'un haut fonctionnaire, ce nouveau Bureau devait remplacer le Département des affaires de désarmement et reprendre tant ses fonctions que son mandat, notamment en ce qui concerne le soutien organisationnel nécessaire à l'établissement de normes dans le domaine du désarmement.

En février, le Secrétaire général a mis en exergue, dans ses réformes, les défis rencontrés par ses États membres en matière de désarmement, à savoir l'absence de résultats significatifs à l'issue de nombreuses réunions et de conférences sur la question du désarmement ces dernières années, le peu de progrès accomplis par la seule entité de l'Organisation chargée des négociations multilatérales sur le désarmement – la Conférence du désarmement – et l'entrée en vigueur tardive du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Ces contretemps ont permis de mettre en évidence la nécessité d'avoir des dirigeants plus fermes au niveau le plus élevé pour revitaliser le programme du désarmement, grâce à des efforts plus ciblés et en renforçant le rôle et l'engagement du Secrétaire général.

Dans un certain nombre d'autres cas, cette même année, l'absence de consensus a continué d'entraver la progression des initiatives relatives au désarmement, plus particulièrement des tâches du groupe de travail à composition non limitée, mis en place pour étudier les objectifs et l'ordre du jour d'une quatrième session de l'Assemblée dédiée au désarmement, le travail de la Commission du désarmement et de l'organe de l'Organisation chargé de la délibération sur le désarmement. Dans un tel contexte, le Conseil consultatif pour les questions de désarmement, au service du Secrétaire général, a prôné une approche pragmatique pour pallier les difficultés actuelles liées au désarmement et à la non-prolifération, ainsi qu'une plus grande collaboration entre les Nations Unies et les organisations régionales, tandis que l'Assemblée générale a insisté

sur la nécessité que la Conférence du désarmement sorte les délégués de l'impasse où ils se trouvent, et entame des travaux de fond.

En juillet, le Secrétaire général a fait part de progrès dans le domaine du désarmement nucléaire, et a indiqué que le nombre total d'armes nucléaires existant actuellement, estimé à quelques 27 000 armes, était à son plus bas ces 40 dernières années. Néanmoins, des difficultés demeurent encore, notamment en ce qui concerne la transparence, l'irréversibilité, la vérification des armes nucléaires existantes ainsi que la réduction de leur nombre, les menaces de prolifération persistantes et la possible acquisition d'armes de destruction massive (ADM) par les protagonistes non étatiques. Afin d'adresser ces menaces, le Secrétaire général a mis sur pied un *Manuel électronique de contre-terrorisme*, conçu dans le but de renforcer la capacité des États membres à combattre le terrorisme. Toujours dans le but de s'attaquer à ces menaces, le Conseil de sécurité a tenu un débat public afin d'examiner la question d'une coopération entre le Conseil et les organisations internationales pour la mise en œuvre des résolutions du Conseil visant à empêcher la prolifération des ADM. L'Assemblée générale a, en outre, adopté des résolutions énonçant des mesures à cette fin. Ces efforts ont été renforcés en juillet par l'entrée en vigueur de la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire. Le Secrétaire général a formé un Groupe d'experts gouvernementaux pour l'aider à trouver des solutions permettant d'écartier le risque tout aussi inquiétant que constitue la prolifération des missiles et technologie connexe. Au mois d'août, les États, parties contractantes à la Convention sur les armes chimiques, ont adopté un mécanisme interne uniformisé servant de base pour guider et faciliter la mise en œuvre nationale de la Convention.

Par ailleurs, les États membres ont continué, tout au long de l'année, d'aborder les problèmes et les difficultés relatives aux armes conventionnelles, et l'Assemblée générale a accordé, en urgence, son attention aux efforts connexes de contrôle des armes au niveau régional et sous régional. Inquiet que l'accumulation d'armes de petits calibres et d'armes légères intensifie les conflits armés, sape les accords de paix et compromette l'efficacité du Conseil à remplir ses fonctions, le Conseil de sécurité a demandé au Secrétaire général de soumettre, dès 2008, des rapports biannuels présentant des recommandations pour venir à bout du problème, dans le cadre du Programme d'action adopté en 2001 par la Conférence des NU sur les armes légères. L'Assemblée a adopté trois résolutions insistant pour que des actions soient prises contre le trafic ou le transfert illicite de ces armes, et qu'un soutien soit donné aux États pour lutter contre ce problème.

Toujours dans le but de garantir un régime international pour le contrôle des armes conventionnelles et de gérer efficacement les armes de petit calibre et les armes légères, le Secrétaire général a soumis les opinions de 100 États membres en août sur la question de la viabilité, du champ d'application et des paramètres généraux d'un instrument global et juridiquement contraignant établissant des normes internationales communes pour l'importation, l'exportation et le transfert d'armes classiques. En outre, dans le courant de l'année, le Secrétaire général a transmis à l'Assemblée générale le rapport et les recommandations du Groupe d'experts gouvernementaux, établi en 2006 pour examiner d'autres mesures visant à renforcer la coopération internationale pour la prévention, la lutte et l'élimination du courtage illicite d'armes de petit calibre et d'armes légères. Les efforts prônant la mise en œuvre d'instruments internationaux se sont poursuivis pour permettre aux États d'identifier et de retrouver des armes de petit calibre et des armes légères.

Préoccupés par la capacité d'un certain nombre d'autres armes et de munitions conventionnelles de produire des effets traumatiques excessifs, les États parties, contractantes à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant

sans discrimination, ont demandé à un Groupe d'experts gouvernementaux de rédiger une proposition qui se penche sur les impacts humanitaires des armes à sous-munitions, variante particulièrement meurtrière de ces armes. De même, un groupe d'États membres a organisé une conférence mondiale à Oslo, Norvège, et a adopté la Déclaration d'Oslo qui reconnaît les graves conséquences de l'emploi des armes à sous-munition. Le groupe s'est également engagé à adopter, d'ici 2008, un instrument juridiquement contraignant, interdisant leur emploi, leur stockage, leur production et leur transfert. Les États membres ont également continué d'aborder les enjeux du désarmement selon une approche basée sur les droits de l'homme et la sécurité humaine, dans le cadre de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, basé à Genève.

À l'échelle bilatérale, les États-Unis et la Fédération de Russie ont mené des pourparlers pendant l'année pour examiner la forme et la nature d'un prochain arrangement concernant le contrôle stratégique des armes devant remplacer le Traité de 1991 sur la réduction et la limitation des armements stratégiques offensifs, dont l'échéance est fixé pour 2009. En vertu de cet arrangement, les deux parties s'engagent à limiter le nombre de têtes nucléaires qu'elles peuvent déployer. Les deux parties ont poursuivi leurs efforts pour la mise en œuvre du Traité sur des réductions des armements stratégiques offensifs (Traité de Moscou), selon lequel elles s'étaient accordées à limiter progressivement le nombre de têtes nucléaires stratégiques déployées d'ici au mois de décembre 2012.

Parmi les événements de désarmement marquants commémorés pendant l'année, figurent : le dixième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention sur les armes chimiques en 1997, le dixième anniversaire de l'ouverture à la signature de la Convention sur les mines antipersonnel en 1997, et le quarantième anniversaire du Traité sur l'espace, adopté en 1967.

Première partie : Questions politiques et de sécurité

Chapitre VIII (p. 604–657)

Autres questions politiques et de sécurité

ASPECTS GENERAUX DE LA SECURITE INTERNATIONALE, 604 : Appui aux démocraties, 604. ASPECTS REGIONAUX DE LA PAIX ET DE LA SECURITE, 606 : Atlantique Sud, 606 ; Océan Indien, 607. DECOLONISATION, 608 : Décennie de l'élimination du colonialisme, 608 ; Porto Rico, 620 ; Territoires en cours d'examen, 620. UTILISATIONS PACIFIQUES DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE, 634 : Mise en œuvre des recommandations d'UNISPACE III, 638 ; Sous-comité scientifique et technique, 638 ; Sous-comité juridique, 642. EFFETS DES RAYONNEMENTS IONISANTS, 644. TELEINFORMATIQUE DANS LE CONTEXTE DE LA SECURITE INTERNATIONALE, 646. INFORMATION, 647 : Informations mises à la disposition du public par l'ONU, 647.

En 2007, les Nations Unies ont continué d'examiner les questions de politique et de sécurité liées à ses efforts entrepris pour soutenir la démocratisation dans le monde entier, plaider en faveur de la décolonisation, de l'utilisation pacifique de l'espace, et soutenir les activités de l'Organisation en matière d'information publique.

Dans un souci de mettre en exergue la nécessité de continuer à promouvoir la démocratisation et l'importance de mettre en œuvre un suivi, orienté vers l'action, de la sixième (2006) Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies, l'Assemblée générale a décidé d'observer annuellement à la date du 15 septembre la Journée internationale de la démocratie. Le Conseil consultatif, établi en 2006 pour soutenir le président du Mouvement des démocraties nouvelles et rétablies dans la mise en application des décisions de la Conférence, dont les deux premières séances se sont respectivement déroulées en avril et en septembre.

La sixième réunion ministérielle de la zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud s'est tenue en juin et s'est conclue par l'adoption de la Déclaration finale de Luanda et du Plan d'Action, comprenant les activités liées à la coopération économique et à l'élimination de la pauvreté. Le Comité spécial de l'océan Indien s'est réuni en juillet dans le but d'étudier les différentes approches permettant d'atteindre les objectifs de la Déclaration de 1971 faisant de l'océan Indien une zone de paix. Dans une résolution sur la Zone datant du mois de décembre, l'Assemblée a de nouveau affirmé que la participation de tous les membres permanents du Conseil de sécurité et des principaux usagers de l'océan Indien dans le travail du Comité spécial contribue à faciliter le développement d'un dialogue mutuellement bénéfique, qui permet de faire avancer la paix, la sécurité et la stabilité de la région.

Le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et peuples coloniaux a continué d'examiner les progrès accomplis dans la mise en place de la Déclaration de 1960, en particulier l'exercice de l'auto-détermination par les territoires non autonomes restants. Pendant l'année, le Comité spécial a organisé un séminaire régional pour les Caraïbes à Saint George, Grenade, dans le contexte de ses efforts de mise en œuvre du Plan d'action pour la deuxième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme (2001 – 2010). À Gibraltar, une nouvelle constitution est entrée en vigueur le 2 janvier, après avoir reçu l'approbation de la population du Territoire lors d'un référendum en 2006. Tandis que le Royaume-Uni et Gibraltar se sont accordés à dire que la nouvelle constitution a permis d'établir une relation moderne et mature entre eux, l'Espagne elle a estimé qu'elle ne constituait pas plus qu'une réforme de l'administration coloniale. Dans le Territoire administré de Tokélaou en Nouvelle Zélande, un référendum au mois d'octobre visant à définir le futur statut du Territoire – le deuxième à s'être tenu en si peu de temps –

n'a toujours pas permis de produire la majorité des deux tiers des voix nécessaire à un changement de statut.

Le Comité des utilisations spécifiques de l'espace extra-atmosphère a examiné la mise en œuvre des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies (1999) sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Ses deux sous-comités, l'un se penchant sur les affaires scientifiques et techniques et l'autre, sur les affaires juridiques, ont poursuivi leur travail. En décembre, l'Assemblée a adopté le plan de travail 2008-2009 pour le Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence. L'année internationale de l'héliophysique a été célébrée en 2007, à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'Année géophysique internationale (1957).

L'année 2007 est aussi l'année où s'est déroulée la cinquante-quatrième séance du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants.

Dans une résolution, datant du mois de décembre, sur les avancées en matière d'information et de télécommunication dans le contexte de la sécurité internationale, l'Assemblée a appelé les États membres à continuer de plaider en faveur de l'examen de menaces éventuelles et existantes dans le domaine de la sécurité de l'information, ainsi que d'autres mesures permettant de limiter ces menaces.

Le Comité de l'information pour sa part a poursuivi son examen de la gestion et le fonctionnement du Département de l'information des Nations Unies (DI). Lors de sa séance aux mois d'avril/mai, le Comité a étudié des rapports du Secrétaire général sur un certain nombre d'activités du DI, y compris celles des centres d'information des Nations Unies, qui se sont avérés être essentiels dans la promotion des questions prioritaires au niveau national. Quant aux développements du site Internet de l'ONU, le Secrétaire général a déclaré qu'à compter du mois d'août, les sites Internet de tous les bureaux extérieurs du DI devaient être fonctionnels en 33 langues.

Deuxième partie : Droits de l'homme

Chapitre I (p. 661–704)

Promotion des droits de l'homme

MECANISME DES NATIONS UNIES, 661 : Conseil des droits de l'homme, 661 ; Haut-Commissariat aux droits de l'homme, 666. INSTRUMENTS DES DROITS DE L'HOMME, 672 : Aspects généraux, 672 ; Pacte relative aux droits civils et politiques et Protocoles facultatifs, 677 ; Pacte relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, 677 ; Convention contre la discrimination raciale, 678 ; Convention contre la torture, 679 ; Convention sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et Protocole facultatif, 680 ; Convention relative aux droits de l'enfant, 680 ; Convention relative aux travailleurs migrants, 689 ; Convention sur le génocide, 689 ; Convention relative aux droits des personnes handicapées, 690 ; Convention internationale pour la protection contre les disparitions forcées, 690 ; Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, 690. AUTRES ACTIVITES, 696 : Suivi de la Conférence mondiale de 1993, 696 ; Éducation dans le domaine des droits de l'homme, 696 ; Renforcement des activités de promotion des droits de l'homme, 700.

En 2007, le Conseil des droits de l'homme a pris des mesures importantes en vue de consolider son statut en tant que plateforme principale de l'Organisation pour la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales, rôle hérité de la Commission des droits de l'homme qui a été dissous en 2006. Dans l'exercice de ce mandat, le Conseil a tenu, pendant l'année, trois sessions ordinaires (quatrième, cinquième et sixième), où ont été adoptés : 53 résolutions, 16 décisions, 2 déclarations du président et un projet de résolution devant être adopté par l'Assemblée générale, ainsi qu'une session extraordinaire consacrée à la situation des droits de l'homme au Myanmar. Le présent chapitre se penche sur les activités du Conseil liées à la promotion des droits de l'homme. Les deux chapitres suivants abordent la protection des droits de l'homme et la situation des pays en matière de droits de l'homme.

Parmi les mesures les plus marquantes prises par le Conseil figure l'adoption, au mois de juin, d'un accord multidimensionnel relatif à la mise en place des institutions visant à soutenir et à orienter son travail à l'avenir. Celui-ci a été, par la suite, adopté par l'Assemblée générale. Il prévoit entre autres la procédure périodique d'examen universel, un instrument unique permettant d'évaluer tous les quatre ans les dossiers des États membres en matière des droits de l'homme et devant entrer en vigueur en 2008 ; un nouvel organe subsidiaire, le Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme, qui agira en qualité de cellule de réflexion du Conseil et qui a été mandaté dans le but de fournir son expertise et ses conseils sur les questions thématiques liées aux droits de l'homme ; une composante révisée de procédure de plainte qui pourra permettre aux particuliers et aux groupes de faire état au Conseil de violations flagrantes et systématiques des droits de l'homme dans le monde entier. Deux groupes de travail ont été constitués : le Groupe de travail des communications devant examiner les communications concernant des violations présumées, et le Groupe de travail des situations, chargé de soumettre ces violations au Conseil et de recommander un plan d'action. Dans ce même contexte, le Conseil a réexaminé le statut et le fonctionnement du système de procédures spéciales, a défini des critères pour la nomination des titulaires de mandat, a révisé leurs conditions de mandat, a publié un nouvel ensemble de principes leur permettant d'améliorer leur travail, et a adopté un code de conduite pour les guider. L'initiative de mise en place des institutions présente également les méthodes de travail et les règles procédurales du Conseil.

Le Haut-Commissariat aux droits de l'homme a renouvelé son soutien au travail du Conseil et ses mécanismes. À cette fin, il a renforcé l'engagement des pays par une présence accrue sur le terrain et une meilleure expertise thématique liée aux principaux droits civils et politiques, et droits économiques, sociaux et culturels. Par ailleurs, le travail des comités d'experts (organes créés en vertu d'instruments internationaux), qui consiste à contrôler le respect des sept principaux instruments juridiquement contraignant en matière des droits de l'homme, et celui du réseau des défenseurs des droits de l'homme dans différents pays, agissant dans le cadre de la Déclaration de 1998 sur les défenseurs des droits de l'homme, ont permis de promouvoir les droits de l'homme.

Au mois de septembre, le Conseil des droits de l'homme a prolongé de deux ans (2008-2009) la première phase du Programme mondial d'éducation dans le domaine des droits de l'homme pour permettre à tous les acteurs de mettre en œuvre le Plan d'Action connexe, adopté en 2005. Parmi d'autres mesures, l'Assemblée générale a proclamé l'Année internationale de l'apprentissage des droits de l'homme, à compter du 10 décembre 2008, afin d'élargir et de consolider l'éducation en matière de droits de l'homme, et de renforcer la protection et la promotion des libertés fondamentales. Le Conseil a également initié, en décembre, un processus inter-gouvernemental ouvert à tous visant à définir un nouvel ensemble d'objectifs volontaires relatifs aux droits de l'homme, servant à promouvoir la réalisation de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Il est prévu d'introduire cet ensemble d'objectifs le 10 décembre 2008, à l'occasion du soixantième anniversaire de la Déclaration.

Deux décennies de négociations entre les gouvernements et les représentants des populations autochtones se sont achevées durant l'année, suite à quoi, l'Assemblée générale a adopté la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones en septembre. Celle-ci plaide en faveur des droits des peuples autochtones en érigeant un cadre universel qui permette de garantir la survie, la dignité et le bien être des communautés autochtones dans le monde entier.

Deuxième partie : Droits de l'homme

Chapitre II (p. 705–799)

Protection des droits de l'homme

RACISME ET DISCRIMINATION, 706 : Suivi de la Conférence mondiale, 706. DROITS CIVILS ET POLITIQUES, 717 : Droit à la nationalité, 717 ; Protection des migrants, 717 ; Autres formes d'intolérances, 720 ; Discrimination à l'égard des minorités, 723 ; Droit à l'autodétermination, 730 ; Administration de la justice, 736 ; Autres questions, 745. DOITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS, 761 : Droit au développement, 762 ; Extrême pauvreté, 774 ; Droit à l'alimentation, 774 ; Droit à un logement suffisant, 779 ; Droit à l'éducation, 780 ; Préoccupations environnementales et scientifiques, 781 ; Droit à la santé mentale et physique, 782 ; Esclavage et questions connexes, 784 ; Groupes vulnérables, 785.

En 2007, les Nations Unies sont restées actives dans le domaine de la protection des droits de l'homme, principalement par le biais des activités de ses principaux organes—l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social—et du Conseil des droits de l'homme, qui ont assumé les fonctions de la Commission des droits de l'homme en 2006.

Une attention particulière a été accordée à la nécessité d'intensifier les efforts de la communauté internationale visant à garantir que nul ne fera l'objet de discrimination raciale, de xénophobie ou d'intolérance qui y est associée, par la Déclaration de Durban et du Programme d'action adopté en 2001 lors de la Conférence de l'ONU sur le racisme, qui continue de servir de cadres pour l'action internationale à ce sujet. Prenant les devants, l'Assemblée générale a décidé d'unir ses forces avec le Conseil économique et social et le Conseil des droits de l'homme afin de définir un processus intergouvernemental à trois volets pour la mise en œuvre du Programme d'action et des activités de suivi. L'Assemblée a, en outre, mis en exergue la responsabilité des États à prendre des mesures à cette fin. Le Comité préparatoire de la Conférence d'examen de Durban, prévue pour 2009, a abordé les objectifs fixés pour ladite conférence, dont un examen des progrès accomplis par les parties prenantes en ce qui concerne la mise en œuvre du Programme d'action de 2001 et une évaluation de l'efficacité des mécanismes et des instruments en vigueur destinés à lutter contre la discrimination raciale.

Parmi les actions connexes, l'Assemblée a convoqué une réunion extraordinaire en mars pour commémorer le bicentenaire de l'abolition de la traite transatlantique des esclaves, avant de mettre en avant le racisme et les préjugés comme deux composants de cette odieuse pratique. Elle a, par ailleurs, déclaré le 25 mars comme la Journée internationale de commémoration des victimes, qui sera célébrée annuellement à compter de 2008. Ces initiatives ont été renforcées par la nomination, par le Conseil des droits de l'homme, d'un rapporteur spécial chargé d'examiner les formes contemporaines de l'esclavage, ses causes et conséquences.

Pendant l'année, les États membres ont également accordé une attention considérable à la protection des droits des minorités. Le Conseil des droits de l'homme a établi un Forum sur les questions relatives aux minorités pour promouvoir un dialogue et une coopération sur les questions relatives aux personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques. La cadre juridique de protection des droits des populations autochtones dans le monde, estimées à 370 millions de personnes, dont beaucoup sont des minorités, s'est vu renforcé par l'adoption le 13 septembre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones par l'Assemblée générale. La Déclaration, qui interdit la discrimination contre les populations autochtones, a érigé un cadre universel de normes minimales pour leur survie, leur dignité, leur bien-être ainsi que leurs droits individuels et collectifs. Le Conseil des

droits de l'homme a pris des mesures similaires en établissant en décembre un Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones dans le but de fournir une expertise thématique sur la façon de mieux protéger leurs intérêts.

Au cours de l'année, des procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme, qui incluent le travail des rapporteurs et représentants spéciaux, des experts indépendants et des groupes de travail, a continué de suivre, de conseiller et de rendre compte de problèmes thématiques ou de situations liées aux droits de l'homme dans certains pays. À la suite d'un examen en 2006 des titulaires de mandat des procédures spéciales par le Conseil des droits de l'homme, le nombre de mandats a été réduits en 2007 de 40 à 38, dont 28 mandats thématiques et 10 mandats de pays. Cette même année, les titulaires de mandat ont entrepris 62 visites d'établissement des faits dans 51 pays. Ils ont envoyé des communications aux gouvernements concernés par des violations présumées des droits de l'homme et ont soumis des rapports au Conseil des droits de l'homme, voire même dans certains cas, à l'Assemblée générale. Quarante-neuf pour cent des 1 003 communications envoyées aux gouvernements par le biais de procédures spéciales en 2007 étaient des communications conjointes entre deux titulaires de mandat, ou plus. Le dialogue avec les gouvernements, et autres parties, qui s'est ensuit a encore eu une incidence positive sur la jouissance des droits de l'homme.

D'autres réformes prises pour maintenir la dynamique de renforcement du cadre institutionnel pour la protection des droits de l'homme ont progressé suite à l'établissement, dans le courant de l'année, du Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme, mandaté pour assumer les fonctions de la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme, organe subsidiaire de la Commission des droits de l'homme présentement disparue, qui avait été abolie en même temps que la Commission en 2006. Il était prévu que des aspects des questions thématiques des droits de l'homme du ressort de la Sous-Commission, qui pour beaucoup n'avaient pas été abordés en 2007, seraient examinés à l'avenir par le Comité consultative, qui servirait de cellule de réflexion au Conseil des droits de l'homme, fournissant au Conseil une expertise et des conseils sur les études et la recherche sur les questions thématiques.

Deuxième partie : Droits de l'homme

Chapitre III (p. 800–828)

Situation des pays en matière de droits de l'homme

ASPECTS GENERAUX, 800 : Renforcement de l'engagement des pays, 800. AFRIQUE, 801 : Burundi, 801 ; République démocratique du Congo, 802 ; Libéria, 803 ; Sierra Leone, 803 ; Somalie, 804 ; Soudan, 805 ; Ouganda, 808. AMERIQUES, 808 : Colombie, 808 ; Cuba, 809 ; Guatemala, 809 ; Haïti, 809. ASIE, 810 : Afghanistan, 810 ; Cambodge, 811 ; République populaire démocratique de Corée, 812 ; Iran, 815 ; Myanmar, 816 ; Népal, 821 ; Sri Lanka, 822 ; Ouzbékistan, 822. EUROPE ET MEDITERRANEE, 822 : Biélorussie, 822 ; Chypre, 824. MOYEN-ORIENT, 824 : Liban, 824 ; Territoires occupés par Israël, 825.

En 2007, l'Assemblée générale et le Conseil des droits de l'homme, ainsi que les rapporteurs spéciaux, les représentants spéciaux du Secrétaire général et des experts indépendants nommés pour examiner les situations de violations, se sont intéressés aux situations préoccupantes en matière des droits de l'homme dans les États membres, et plus particulièrement aux violations présumées et à la meilleure manière d'aider et de guider les gouvernements et les institutions nationales dans le but de lutter contre ces violations.

En mars, une équipe d'experts de haut niveau, formée par le Conseil des droits de l'homme pour examiner la situation en matière des droits de l'homme dans la région du Darfour au Soudan, où le conflit interne a donné lieu à des violations flagrantes ciblant des civiles, a rendu compte de sa mission et de ses recommandations sur la façon de mieux protéger les droits de l'homme dans cette région. En juin, une telle mission de haut niveau pour l'établissement des faits, mise sur pied par le Conseil en 2006 dans le but d'évaluer la situation des victimes des opérations militaires israéliennes à Beit Hanoun, Bande de Gaza (Territoire palestinien occupé), a présenté ses conclusions et des mesures qu'elle recommande pour renforcer les activités de promotion et de protection des droits de l'homme dans ladite zone.

Au Myanmar, une répression violente par le gouvernement d'une manifestation pacifique a aggravé la situation du pays en matière des droits de l'homme et a nécessité la tenue d'une session extraordinaire du Conseil des droits de l'homme en octobre, qui a appelé les gouvernements à faire preuve de retenue, à garantir le plein respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, et à traduire les auteurs de ces violations en justice. Renforçant l'action du Conseil à cet égard, l'Assemblée générale a adopté en décembre la résolution 62/222, qui témoigne de son inquiétude vis-à-vis des violations continues et qui appelle les gouvernements à prendre des mesures immédiates pour y mettre fin. L'Assemblée a adopté des résolutions similaires pour s'attaquer à la situation dramatique des droits de l'homme en Biélorussie, en République populaire démocratique de Corée et en Iran.

Cette même année, le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme a rendu compte des efforts de son Bureau en vue de renforcer les engagements du pays, surtout grâce à une présence accrue pour promotion de la mise en œuvre des droits de l'homme. Dans l'ensemble, le Conseil des droits de l'homme, ses procédures spéciales et le Bureau du Haut-Commissaire ont intensifié leurs efforts afin de consolider les services de conseil, la coopération technique et les activités de suivi en vue de faire progresser les principes internationaux en matière de droits de l'homme, de prévenir les violations dans de nombreux pays, notamment : l'Afghanistan, la Biélorussie, le Burundi, le Cambodge, la Colombie, Cuba, la République populaire démocratique de Corée, la République démocratique du Congo, le Guatemala, Haïti,

l'Iran, le Liban, le Libéria, le Myanmar, le Népal, le Territoire palestinien occupé, la Sierra Léone, la Somalie, le Sri Lanka, le Soudan, l'Ouganda et l'Ouzbékistan.

Troisième partie : Questions économiques et sociales

Chapitre I (p. 831–872)

Politique de développement et coopération économique internationale

RELATIONS ECONOMIQUES INTERNATIONALES, 832 : Développement et coopération économique internationale, 832 ; Développement durable, 841 ; Élimination de la pauvreté, 847 ; Science et technologie au service du développement, 850. TENDANCES SOCIOECONOMIQUES, 855. POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT ET ADMINISTRATION PUBLIQUE, 857 : Comité des politiques de développement, 857 ; Administration publique, 859. GROUPES DE PAYS EN SITUATION PARTICULIERE, 861 : Pays les moins avancés, 861 ; Petits états insulaires en développement, 868 ; Pays en développement sans littoral, 869 ; Pays montagneux pauvres, 872.

Bien qu'ayant subi un ralentissement par rapport à 2006, l'économie mondiale affiche une croissance solide de 3,7 pour cent. Cette entrave considérable résulte du ralentissement économique survenu aux États-Unis suite à l'effondrement du secteur immobilier, qui s'est aggravé au troisième trimestre. Des répercussions notables des turbulences financières provenant des marchés de prêts hypothécaires à risques se sont faites ressentir principalement en Europe et, dans une moindre mesure, au Japon et dans d'autres pays développés. À 6,9 pour cent, la croissance est restée forte dans la plupart de ces pays et est passée à 8 pour cent dans les économies en transition, ce qui s'explique par les prix soutenus des produits de base et la forte demande locale. Les pays moins avancés (PMA) ont affiché de bons résultats dans l'ensemble et ce, malgré une légère baisse par rapport aux années précédentes. La tourmente financière du troisième trimestre de l'année 2007 a signalé des risques de pertes d'un point de vue mondial, révélant l'absence d'une surveillance et d'une régulation adéquates des marchés financiers intérieurs, ainsi que la menace de propagation sur les marchés internationaux de plus en plus intégrés, mais également moins transparents. En outre, ces turbulences ont mis en lumière le problème des déséquilibres macroéconomiques mondiaux.

L'éradication de la pauvreté et les autres Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), ayant été adoptés par l'Assemblée générale en 2000, ont continué d'être au cœur du travail de l'ONU en 2007. L'Assemblée a réaffirmé le rôle prépondérant des Nations Unies dans la promotion de la coopération internationale pour le développement et de la cohérence des politiques sur les questions de développement international ainsi qu'à promouvoir les partenariats à l'heure de la mondialisation et de l'interdépendance. Constatant avec préoccupation, après la première Décennie des Nations Unies pour l'éradication de la pauvreté (1997–2006) et à mi-parcours de l'échéance fixé à 2015 pour la réalisation des OMD, la grande inégalité des progrès accomplis en vue de réduire la pauvreté et le nombre toujours croissant de personnes vivant dans la pauvreté dans certains pays. L'Assemblée a proclamé la seconde Décennie des Nations Unies pour l'éradication de la pauvreté (2008–2017) en décembre afin de soutenir les objectifs internationaux de développement relatifs à l'éradication de la pauvreté de façon efficace et coordonnée, et réitéré la nécessité de raffermir le rôle moteur des Nations Unies à promouvoir la coopération internationale pour le développement. Le Conseil économique et social a consacré ses débats de haut niveau au raffermissement de ses efforts à tous les niveaux afin de promouvoir une croissance économique durable favorable aux pauvres, notamment au travers de politiques macro-économiques équitables. Lors de ses débats, le Conseil a lancé le Forum de coopération pour le développement, a tenu son premier examen ministériel annuel des progrès accomplis dans la mise en œuvre des objectifs de développement approuvés au niveau

international, notamment des OMD ainsi que des efforts pour éradiquer la pauvreté et la faim, notamment au travers du partenariat mondial pour le développement et a adopté une Déclaration ministérielle à ce sujet.

La Commission du développement durable a poursuivi le suivi du Sommet Mondial de 2002 pour le développement durable, qui a examiné les progrès dans la mise en œuvre de l'agenda 21, ainsi que le Plan d'action sur le développement durable adopté en 1992 lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. La Commission s'est surtout penchée sur le groupe thématique de l'énergie au service du développement durable, du développement industriel, de la pollution atmosphérique et des changements climatiques. L'Assemblée générale a réaffirmé son engagement à exécuter l'agenda 21, le programme relatif à la poursuite de sa mise en œuvre et les résultats du Sommet Mondial pour le développement durable, en particulier la Déclaration de Johannesburg et son plan de mise en œuvre, comprenant les objectifs et cibles assortis d'échéances ainsi que les objectifs pour le développement approuvés au niveau international.

L'Assemblée a reconnu le caractère vital de la science et de la technique, y compris des technologies d'information et de communication, tant pour la réalisation des objectifs pour le développement convenus sur le plan international, dont les OMD, que pour la pleine participation des pays en développement à l'économie mondiale. Elle a également réaffirmé que les résultats de la première et seconde phase du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), ayant eu lieu respectivement en 2003 et 2005, sont largement axés sur le développement et a prié qu'ils soient pleinement mis en œuvre. La Commission de la science et de la technique au service du développement a examiné la promotion d'une société de l'information à dimension humaine, solidaire et axée sur l'information, et a également examiné les progrès accomplis dans l'application des résultats du SMSI aux niveaux régionaux et internationaux.

Au cours de l'année, l'Assemblée a réaffirmé que le Programme d'action en faveur des PMA pour la décennie 2001-2010, adopté lors de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés s'étant tenue en 2001, constitue un cadre fondamental en vue d'un partenariat mondial solide visant à accélérer une croissance économique et un développement durables ainsi que l'éradication de la pauvreté dans les pays les moins avancés. Elle a, de plus, souligné la nécessité d'aborder, dans les délais impartis par le Programme d'action, les faiblesses de sa mise en œuvre ainsi que la situation socio-économique précaire qui demeure dans certains PMA, au travers d'un engagement ferme envers ses cibles, ses buts et ses objectifs.

Parmi d'autres actions concernant les pays en situation particulière, les organismes de l'ONU ont poursuivi l'examen des progrès de l'application du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, adopté en 1994, ainsi que ceux de la Stratégie de Maurice de 2005 pour la poursuite de mise en œuvre dudit Programme d'action. L'Assemblée a réaffirmé la stratégie de Maurice et a reconnu la nécessité d'augmenter le montant des ressources octroyé aux petits États insulaires afin d'assurer une mise en œuvre efficace. En ce qui concerne les pays en développement sans littoral, le Secrétaire général a passé en revue les progrès accomplis dans les préparatifs de la réunion d'examen à mi-parcours, qui se tiendra en 2008, dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'action d'Almata, adopté en 2003 par la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit. Deux réunions thématiques ont été tenues en vue du processus de préparation pour l'examen à mi-parcours et la Déclaration d'Oulan-Bator, répondant aux besoins spécifiques et aux défis auxquels sont confrontés les pays en développement sans littoral, a été adoptée en août.

Troisième partie : Questions économiques et sociales

Chapitre II (p. 873–910)

Activités opérationnelles de développement

ACTIVITES A L'ECHELLE DU SYSTEME DES NATIONS UNIES, 873. COOPERATION TECHNIQUE PAR LE BIAIS DU PNUD, 887 : Conseil d'administration du PNUD/FNUAP, 887 ; Activités opérationnelles du PNUD, 889 ; Planification et gestion des programmes, 892 ; Financement, 898. AUTRES COOPERATIONS TECHNIQUES, 902 : Compte pour le développement, 902 ; Activités des Nations Unies, 903 ; Bureau des Nations Unies pour les partenariats, 903 ; Bureau des services d'appui aux projets, 904 ; Volontaires des Nations Unies, 906 ; Coopération économique et technique entre pays en développement, 906 ; Fonds d'équipement des Nations Unies, 909.

En 2007, le système des Nations Unies a continué à fournir de l'aide aux pays en développement ainsi qu'aux pays à économies transitoires au travers du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'organe central des Nations Unies pour le financement de l'assistance technique. Les revenus du PNUD ont atteint 5,6 milliards de dollars contre 5,1 milliards en 2006. En 2007, les dépenses totales pour l'ensemble des activités du programme et les coûts relatifs à l'appui aux programmes sont restées inchangés à 4,8 milliards de dollars. La coopération technique financée par d'autres sources inclue 58,9 millions de dollars provenant du programme exécuté par le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU. Les dépenses des ressources ordinaires du Fond d'équipement des Nations Unies (FENU) relatives au programme d'activités dans les pays les moins avancés est passé à 19 millions de dollars, contre 16,8 l'année précédente. En fin d'exercice, les allocations versées par la Fondation des Nations Unies aux projets du Fond des Nations Unies pour les partenariats internationaux ont atteint près de 1,03 milliards de dollars.

Les Nations Unies ont complété un examen triennal complet des activités opérationnelles de l'ONU pour le développement, permettant d'évaluer dans quelle mesure l'aide apportée par les organismes de l'ONU aux pays en développement dans la réalisation de leurs stratégies nationales de développement et celle des objectifs approuvés au niveau international est efficiente et efficace, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). En août, le Secrétaire général a formulé des recommandations visant à améliorer les activités opérationnelles au niveau des pays. En décembre, l'Assemblée générale a adopté un plan d'ensemble des futures activités de développement des Nations Unies.

En septembre, le Conseil d'administration du PNUD/Fond des Nations Unies pour la population (FNUAP) a adopté le plan stratégique du PNUD, prévu pour 2008-2011, qui définit l'orientation générale de l'appui fourni aux pays bénéficiant du programme, afin d'accélérer les progrès accomplis en matière de développement humain. Le plan met en évidence le fait que la communauté internationale doit, de toute urgence, redoubler d'efforts dans la réalisation des OMD par tous les pays en développement d'ici 2015. Il établit les fonctions du PNUD visant à améliorer l'efficience et l'efficacité du système des Nations Unies au niveau des pays, mais aussi à transmettre des connaissances, des conseils en matière de politiques, des activités de sensibilisation et un soutien technique dans les quatre domaines principaux suivants : la réduction de la pauvreté, la gouvernance démocratique, la prévention des crises et le relèvement ainsi que l'environnement et le développement durable.

Le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) a accordé 850 millions de dollars à la mise en œuvre de projets, et l'acquisition d'entreprises a atteint le niveau record de 1,48 milliard de dollars. En février, le Directeur exécutif de l'UNOPS a accepté la

proposition du directeur du Bureau de l'audit et des études de performance (OAPR) du PNUD, selon laquelle l'OAPR, mettrait fin à ses services à compter du 30 juin et transmettrait sa fonction au Bureau de l'audit récemment établi au siège de l'UNOPS à Copenhague, au Danemark. En septembre, le Conseil administratif a salué le transfert des fonctions de gestion des achats directs détenues par le Bureau des services d'achats interorganisations en ce qui concerne les articles d'utilité commune ainsi que le raffermissement du rôle de l'UNOPS s'y rapportant, dans son rôle de centralisation des achats au sein du système des Nations Unies.

En 2007, quelques 7 521 bénévoles engagés dans le programme des Volontaires des Nations Unies, géré par le PNUD, ont effectué 7 766 missions dans 139 pays.

Le Comité de haut-niveau pour la Coopération Sud-Sud a passé en revue les progrès de la mise en œuvre du Plan d'action de 1978 de Buenos Aires pour la promotion et la mise en œuvre de la coopération technique entre pays en développement (CTPD) ainsi que la stratégie relative aux nouvelles orientations prises. En décembre, l'Assemblée générale a invité le Comité de haut-niveau pour la Coopération Sud-Sud et le Conseil d'administration du PNUD/FNUAP pour envisager des mesures visant à renforcer plus encore l'unité spéciale pour la coopération Sud-Sud en tant qu'entité distincte et centre de liaison dans le cadre de la coopération Sud-Sud du système des Nations Unies.

La FENU a entièrement atteint les résultats de programmes escomptés et les objectifs de son expansion géographique. En juin, le Conseil administratif du PNUD/FNUAP a prié le PNUD et le FNUAP de finaliser les détails de leur partenariat stratégique visant à améliorer l'efficacité, l'efficacité ainsi que la cohérence entre les deux organes. Le Conseil a redemandé que le PNUD et le FNUAP poursuivent leurs efforts afin de garantir un financement de programme stable pour les activités du FENU.

Troisième partie : Questions économiques et sociales

Chapitre III (p. 911–964)

Aide humanitaire et assistance économique spéciale

AIDE HUMANITAIRE, 911 : Coordination, 911 ; Mobilisation des ressources, 918 ; Déminage, 919 ; Activités humanitaires, 920. ASSISTANCE ECONOMIQUE SPECIALE, 930 : Redressement économique et développement de l’Afrique, 930 ; Autres formes d’assistance économique, 941. INTERVENTION EN CAS DE CATASTROPHE, 943 : Coopération internationale, 944 ; Réduction des effets des catastrophes, 947 ; Aide en cas de catastrophe, 952.

En 2007, les Nations Unies, au travers du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (BCAH), a continué de mobiliser et coordonner l’aide humanitaire dans le cadre des urgences internationales. Au cours de l’année, des appels globaux et éclairs ont été lancés pour la Bolivie, le Burkina Faso, le Burundi, la République centrafricaine, le Tchad, le Congo, la Côte d’Ivoire, la République populaire démocratique de Corée, la République démocratique du Congo, la République Dominicaine, le Ghana, la région des Grands Lacs, le Lesotho, le Libéria, Madagascar, le Mozambique, le Nicaragua, le Pakistan, le Territoire palestinien occupé, le Pérou, la Somalie, le Soudan, le Swaziland, Timor-Leste, l’Ouganda, la sous-région de l’Afrique de l’ouest, la Zambie et le Zimbabwe. Le BCAH a reçu une aide financière à hauteur de 821,3 millions de dollars pour faire face aux catastrophes naturelles.

Le Groupe consultatif spécial pour la Guinée-Bissau et Haïti a poursuivi le développement de programme à long-terme pour le soutien de ces pays. Afin de promouvoir les progrès réalisés, le Groupe consultatif a invité le Conseil économique et social afin d’envisager d’inscrire le pays à l’ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix.

Les efforts visant à mettre en œuvre la Déclaration de Hyogo et son cadre d’action pour les années 2005-2015, le programme décennal pour réduire les risques de catastrophes adopté lors de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes en 2005 se sont poursuivis. Conformément aux dispositions du Cadre, les activités ont été entreprises afin de raffermir la stratégie internationale pour la prévention des catastrophes. La Plate-forme mondiale pour la réduction des risques de catastrophes, créée pour succéder à l’équipe spéciale interorganisations, a tenu sa première session en juin et en septembre, le Secrétaire général a publié un rapport sur l’Étude mondiale des systèmes d’alerte précoce. D’autres progrès ont aussi été réalisés dans le développement et la mise en œuvre de systèmes d’alerte aux tsunamis et d’atténuation de leurs effets dans l’océan indien.

Au cours de l’année, le Conseil économique et social a envisagé différentes façons de renforcer la coordination de l’aide humanitaire des Nations Unies en mettant en œuvre une capacité renforcée d’intervention humanitaire à tous les niveaux, avec une attention particulière accordée aux situations d’urgence humanitaire récentes. La mise en œuvre du programme de la réforme humanitaire a avancé grâce au Groupe d’appui à la réforme de l’action humanitaire, des équipes et agences de terrain. Une évaluation de « l’approche de responsabilité modulaire » a identifié les objectifs atteints et les défis auxquels les équipes ont été confrontées lors de sa mise en œuvre. Le Fond central pour les interventions d’urgence a continué à fournir une assistance rapide aux populations touchées par les catastrophes soudaines et les situations d’urgences sous-financées.

Les efforts internationaux accomplis pour faire face aux conséquences de la catastrophe nucléaire de Tchernobyl de 1986 et promouvoir le recouvrement après le désastre se sont poursuivis. En février, la joueuse de tennis russe, Maria Sharapova, dont la famille a ses

origines en Biélorussie, a été nommée ambassadrice de bonne volonté du Programme des Nations Unies pour le développement.

Troisième partie : Questions économiques et sociales

Chapitre IV (p. 965–1005)

Commerce international, finances et transports

COMMERCE INTERNATIONAL, 966 : Politiques commerciales, 972 ; Promotion et facilitation du commerce, 975 ; Produits de base, 979. FINANCES, 980: Politiques financières, 980 ; Financement du développement, 989 ; Investissement, technologie et questions financières connexes, 994. TRANSPORTS, 998 : Transport maritime, 998 ; Transport des marchandises dangereuses, 998. QUESTIONS INSTITUTIONNELLES ET ORGANISATIONNELLES DE LA CNUCED, 1001 : Préparations pour le CNUCED XII, 1004.

En 2007, le commerce mondial de marchandises est resté une force motrice de l'économie mondiale, augmentant de 7 pour cent, avec une contribution des pays industriels à hauteur de 45 pour cent, l'Asie en développement de 40 pour cent et les autres pays en développement de 14 à 15 pour cent. Cependant, la croissance commerciale a perdu de sa force tant en volume qu'en valeur en dollars et ce, particulièrement dans les pays développés. La forte croissance des exportations vers les États-Unis, provoquée par une importante dépréciation du dollar, a dépassé celle des importations, conduisant à une réduction du déficit commercial. Cela s'est donc traduit par de petits surplus ailleurs, notamment en Europe, au Japon et dans certaines régions en développement. Ces ajustements étaient malgré tout faibles et n'ont pas contribué matériellement au rééquilibrage macroéconomique mondial nécessaire. Les prix des matières premières hors pétrole ont continué à subir une hausse importante suite à la forte demande mondiale, tout en devenant cependant plus volatile. Les prix du marché mondial de nombreuses céréales ont augmenté de manière significative, en particulier ceux du blé et du maïs, entraînés par l'augmentation de la demande en biocarburant. Les prix du pétrole ont brusquement augmenté à presque 100 dollars le baril puisqu'une forte demande, principalement en provenance des pays en développement, a épuisé la faible capacité du marché pétrolier.

Les négociations commerciales multilatérales dans le cadre du cycle de Doha se sont poursuivies en février. Les discussions sont restées axées sur l'accès aux marchés agricole et non-agricole et les positions des principales parties négociantes sont restées largement inchangées, malgré d'intenses échanges diplomatiques.

D'importants transferts de ressources financières réalisés par les pays en développement vers les économies développées se sont poursuivis, quoique à un rythme plus lent. Le total des transferts net des pays en développement a augmenté, passant de 728 milliards en 2006 à 760 milliards de dollars en 2007. Cette hausse a été presque uniquement enregistrée dans l'est et le sud de l'Asie, à contrario d'autres sous-groupes de pays en développement affichant une baisse. Ces transferts vers l'étranger ont eu lieu dans le contexte d'entrées nettes continues de capitaux privés. L'arrivée d'importants capitaux privés dans ces économies a aidé à soutenir la croissance des marchés émergents et à les protéger des turbulences venant des marchés financiers des pays développés.

En décembre, l'Assemblée générale a réaffirmé la valeur du multilatéralisme du système commercial mondial et son engagement pour un système d'échanges multilatéral universel, reposant sur des règles, ouvert, non-discriminatoire et équitable. Celle-ci a relevé l'interdépendance grandissante des économies internationales à l'heure de la mondialisation et l'émergence de régimes basés sur les règlements pour les relations économiques internationales. L'Assemblée a ensuite souligné qu'il est important que pour les pays en développement que l'ensemble des pays prennent en compte la nécessité d'un équilibre entre l'espace politique

national, les disciplines et les engagements internationaux. Celle-ci a également reconnu la nécessité de renforcer la cohérence, la gouvernance et la cohérence des systèmes monétaires, financiers et commerciaux internationaux ainsi que celle d'améliorer leur ouverture, leur équité et leur inclusion. En outre, elle a insisté sur la valeur de la stabilité financière internationale et de sa croissance durable. Réitérant l'importance d'une solution opportune, efficace, globale et durable face aux dettes des pays en développement, l'Assemblée a insisté sur le fait que les circonstances propres à chaque pays et l'impact des chocs extérieurs doivent être pris en compte. Elle a de plus insisté sur le fait que la durabilité des dettes à long terme dépendait, entre autre, de la croissance économique, de la mobilisation des ressources intérieures ainsi que des possibilités d'exportation des pays débiteurs.

En avril, la dixième rencontre de haut niveau entre le Conseil économique et social, les institutions issues des accords de « Bretton Woods » (le groupe de la Banque mondiale et le Fond monétaire international), l'Organisation mondiale du commerce ainsi que la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement (CNUCED) ont examiné la cohérence, la coordination ainsi que la coopération dans l'application du consensus de Monterrey, adopté en 2002 par la Conférence sur le financement du développement. L'Assemblée a pris la décision de tenir, du 29 novembre au 2 décembre 2008 à Doha, une Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey.

En avril, lors de sa quarante et unième session, le Conseil du commerce et du développement (CCD) de la CNUCED, son corps exécutif, a adopté un accord sur le thème et les sous-thèmes de sa douzième session (2008) ainsi que sur les recommandations faites par le Groupe de personnalités éminentes dans leur rapport relatif au renforcement du rôle et de l'impact de la CNUCED en matière de développement. Lors de sa cinquante-quatrième session s'étant tenue en octobre, le CCD a adopté les conclusions concertées sur l'examen des progrès relatifs à la mise en œuvre du Programme d'action pour les pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010. Elle a en outre adopté le contenu du rapport présenté par le secrétariat de la CNUCED, intitulé *Le Développement économique en Afrique : Retrouver une marge d'action : la mobilisation des ressources intérieures et l'État développementiste* de même qu'une décision portant sur l'examen des travaux de coopération techniques de la CNUCED.

Le Centre du commerce international, géré conjointement par la CNUCED et l'OMC, a accru l'aide technique fournie de 14 pour cent à 28,9 millions de dollars.

Troisième partie : Questions économiques et sociales

Chapitre V (p. 1006–1037)

Activités sociales et économiques régionales

COOPERATION REGIONALE, 1006. AFRIQUE, 1008 : Tendances économiques, 1008 ; Activités en 2007, 1009 ; Programme et questions organisationnelles, 1014. ASIE ET PACIFIQUE, 1015 : Tendances économiques, 1016 ; Activités en 2007, 1017 ; Programme et questions organisationnelles, 1021. EUROPE, 1022 : Tendances économiques, 1023 ; Activités en 2007, 1023 ; Programme et questions organisationnelles, 1027. AMERIQUE LATINE ET CARAÏBES, 1027 : Tendances économiques, 1027 ; Activités en 2007, 1027 ; Programme et questions organisationnelles, 1033. ASIE OCCIDENTALE, 1033 : Tendances économiques, 1033 ; Activités en 2007, 1034 ; Programme et questions organisationnelles, 1037.

En 2007, les cinq Commissions régionales des Nations Unies ont continué à apporter une coopération technique, notamment des services de conseils aux États membres. Elles ont également promu des programmes et des projets ainsi que des formations pour le renforcement des capacités nationales dans différents secteurs. Trois d'entre elles – la Commission économique pour l'Afrique (CEA), la Commission économique pour l'Europe (CEE) ainsi que la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) – ont tenu régulièrement des sessions au cours de l'année. La Commission économique pour l'Amérique Latine et les Caraïbes (CEALC) et la Commission économique et sociale pour l'Asie de l'ouest (CESAO) ne se sont pas rencontrées en 2007, mais ont planifié de la faire en 2008.

Les secrétariats exécutifs des Commissions respectives ont continué de tenir des réunions périodiques afin d'échanger leurs points de vue et de coordonner leurs actions et positions concernant les questions majeures relatives au développement. En juillet, le Conseil économique et social a ouvert le dialogue avec les Secrétaires exécutifs sur le thème « Les dimensions régionales des thèmes retenus pour le débat de haut niveau de la session de fond de 2007 du Conseil économique et social ». En octobre, les commissions régionales ont signé un accord-cadre de coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement afin d'optimiser leur analyse comparative des avantages et de rechercher leurs complémentarités et synergies dans leurs travaux au niveau tant régional que national⁷.

Lors de sa session d'avril, le CEE a prié son Secrétaire exécutif de développer d'autres points concernant la réforme de la Commission afin d'améliorer le fonctionnement de son secrétariat et des comités sectoriels. Dans une résolution adoptée en juillet, le Conseil a donné son aval pour les propositions de la CEA relatives aux dispositifs intergouvernementaux, selon lesquels les organes subsidiaires de la CEA seraient organisés en sept comités sectoriels. La CEA et la CEE ont poursuivi leur collaboration sur le projet de liaison entre l'Europe et l'Afrique à travers le détroit de Gibraltar. Le Conseil a prié les Secrétaires exécutifs des deux Commissions de continuer à jouer un rôle actif dans le suivi de ce projet.

Lors de sa session en mai, la CESAP a abordé le thème du développement des systèmes de santé dans le contexte de la stimulation de la croissance économique dans la région d'Asie et du Pacifique en vue des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

Bien que la CESAO ait rendu compte d'une solide croissance économique dans la région arabe en 2007, elle continue à faire part de ses inquiétudes quant à certaines questions sociales et de développement, notamment face au taux de chômage des jeunes. La CEALC a également rendu compte de résultats économiques probants pour l'Amérique Latine et les Caraïbes en 2007 tout en considérant la création d'emploi comme étant une priorité. Dans sa résolution de juillet, le

Conseil a donné approuvé l'admission de la République de Corée en tant que membre de la CEALC.

Troisième partie : Questions économiques et sociales

Chapitre VI (p. 1038–1044)

Énergie, ressources naturelles et cartographie

ÉNERGIE ET RESSOURCES NATURELLES, 1038 : Énergie, 1040 ; Ressources naturelles, 1043.
CARTOGRAPHIE, 1044.

En 2007, plusieurs organes des Nations Unies, dont la Commission pour le développement durable, arrivée au terme de son cycle biennale de mise en œuvre (2006-2007) sur l'énergie pour le développement durable, le développement industriel, la pollution atmosphérique et le changement climatique, se sont penchés sur la conservation, le développement et la consommation d'énergie et de ressources naturelles. Pour le prochain cycle d'application (2008-2009), la Commission a recommandé les questions thématiques de l'agriculture, du développement rural, des sols, de la sécheresse, de la désertification ainsi que celles concernant l'Afrique.

Reconnaissant le rôle prépondérant de l'énergie pour le développement durable, l'éradication de la pauvreté ainsi que la réalisation des objectifs internationaux pour le développement, la Commission a reconnu qu'il était important d'avoir accès à des services énergétiques fiables, abordables, économiquement viables, socialement acceptables et respectueux de l'environnement, en particulier pour les pays en développement. Tout au long de la session de 2007, l'énergie a été un sujet central lors des discussions de la Commission, notamment les questions des combustibles fossiles et leur rôle dans les combinaisons énergétiques, la nécessité d'augmenter substantiellement la part globale des énergies renouvelables ainsi que l'importance d'accélérer l'accès des pauvres aux services énergétiques durables.

Lors de son discours annuel devant l'Assemblée générale en octobre, le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique, Mohamed ElBaradei, a passé en revue les jalons de l'agence depuis sa création 50 ans plus tôt et a décrit les défis et les évolutions actuels. Il a fait remarquer que les innovations technologiques et institutionnelles sont un facteur clé afin d'assurer la pérennisation de l'énergie nucléaire et a souligné que le régime de contrôle d'armes nucléaires et de leur non-prolifération est un sujet de préoccupation majeur, puisque la puissance nucléaire poursuit son expansion.

Le thème « Faire face à la pénurie d'eau » était au cœur de la Journée mondiale de l'eau (ayant eu lieu le 22 mars) et le sujet principal du *Rapport annuel de 2007 de l'ONU-Eau*. Des rapports de l'ONU estiment à quelques 1,2 milliard, soit presque un cinquième de la population mondiale, le nombre de personnes vivant dans des régions touchées par une pénurie d'eau et où le problème de l'insécurité dans le domaine de l'eau pourrait être liée aux changements climatiques.

En août s'est tenue la neuvième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques afin d'examiner les rapports des gouvernements et des experts sur la situation dans leurs régions et pays et évaluer les progrès réalisés depuis la conférence précédente ayant eu lieu en 2002. Parmi les autres actions, la Conférence a reconnu la création du département lusophone au Secrétariat et a appelé à promouvoir l'enregistrement et l'utilisation des noms géographiques utilisés par les groupes linguistiques autochtones, minoritaires et régionaux ainsi que la mise en œuvre de systèmes de romanisation.

Troisième partie : Questions économiques et sociales

Chapitre VII (p. 1045–1090)

Environnement et établissements humains

ENVIRONNEMENT, 1045 : Programme des Nations Unies pour le développement, 1045 ; Conventions et mécanismes internationaux, 1059 ; Activités environnementales, 1066. ÉTABLISSEMENTS HUMAINS, 1081 : Suivi de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains de 1996 (Habitat II) et Session extraordinaire de l'Assemblée générale de 2001, 1081 ; Programme des Nations Unies pour les établissements humains, 1086.

En 2007, les Nations Unies et la communauté internationale a poursuivi ses travaux en vue de protéger l'environnement au travers d'instruments juridiquement contraignants et d'activités pour le programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

La vingt-quatrième session du Conseil d'administration du PNUE/le huitième Forum ministériel mondial pour l'environnement ont discuté des nouvelles thématiques politiques que sont la mondialisation, l'environnement et la réforme des Nations Unies, et ont adopté la politique et la stratégie révisées du PNUE en matière d'eau pour la période 2007-2012. Le Conseil d'administration a également pris des décisions, entre autres, liées à la gouvernance internationale en matière d'environnement, de la gestion des produits chimiques et des déchets, de soutien à l'Afrique dans la gestion et la protection de l'environnement ainsi qu'à l'éducation écologique.

Au cours de l'année, le PNUE a publié son quatrième rapport sur *l'avenir de l'environnement mondial*, qui examine et présente les options de politiques visant à évaluer les problèmes écologiques actuels et émergents.

En septembre, le Secrétaire général a organisé un événement de haut niveau au sujet des changements climatiques afin d'accroître la visibilité des problèmes connexes auprès des dirigeants mondiaux et de créer une dynamique pour le lancement des négociations dans un nouveau cadre international. L'événement était le plus grand rassemblement mondial de chefs d'États sur le changement climatique à ce jour. La treizième session de la Conférence des partis relative à la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques s'est tenue à Bali, Indonésie, en décembre. Le Plan d'action du même nom, un vaste processus pour permettre une mise en œuvre complète, efficace et durable de la Convention à travers une action coopérative à long-terme, a été lancé. Lors de la vingt-septième session du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) s'étant tenue en novembre à Valence, Espagne, le quatrième rapport d'évaluation a été finalisé. Ce dernier décrit, entre autres, le réchauffement du système climatique sans équivoque ainsi que l'affectation de nombreux autres systèmes dus à ces changements. En décembre, le prix Nobel de la paix 2007 a été décerné au GIEC ainsi qu'à l'ancien vice-président des États-Unis Albert Arnold Gore Jr, pour leurs efforts visant à remédier aux changements climatiques.

En avril, le Forum des Nations Unies sur les forêts a adopté le texte relatif à un instrument juridiquement non-contraignant sur tout type de forêts et a recommandé un projet de résolution pour l'adoption du texte de l'instrument par le Conseil économique et social ainsi qu'un projet de résolution s'y rapportant par l'Assemblée générale, que les deux organes ont respectivement adopté en octobre et décembre. Le Forum a également déclaré la période 2010-2020 Décennie des Nations Unies pour les déserts et la lutte contre la désertification.

Le programme des établissements humains des Nations Unies (ONU-Habitat) a continué de soutenir la mise en œuvre du programme pour l'habitat de 1996 ainsi que les objectifs de du

Millénaire pour le développement. La vingt-et-unième session du Conseil d'administration du Programme pour l'habitat a adopté le plan stratégique et institutionnel de mi-parcours pour 2008-2013, fournissant une feuille de route visant à renforcer le rôle dudit programme en tant que catalyseur de l'application coordonnée du programme pour l'habitat.

Troisième partie : Questions économiques et sociales

Chapitre VIII (p. 1091–1104)

Population

SUIVI DE LA CONFERENCE DE 1994 SUR LA POPULATION ET LE DEVELOPPEMENT, 1091 : Mise en œuvre du Programme d'action, 1091 ; Migrations internationales et développement, 1094. FONDS DES NATIONS UNIES POUR LA POPULATION, 1094. AUTRES ACTIVITES RELATIVES A LA POPULATION, 1102.

Pour la première fois de l'histoire, à la fin de l'année 2007, plus de 3,3 milliards de personnes – soit la moitié de la population mondiale – vivait en zone urbaine. D'après les estimations, ce chiffre frôlera les 5 milliards en 2030. Pour la plupart, cette croissance se produira dans les pays en développement. La population urbaine d'Afrique et d'Asie devrait doubler entre 2000 et 2030, tandis que celle des pays développés ne devrait que peu augmenter, passant de 870 millions à 1,01 milliards.

En 2007, les activités des Nations Unies en matière de population ont continué de s'articuler autour du Programme d'action adopté en 1994 lors de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) et les actions principales pour sa mise en œuvre, adoptées lors de la vingt-et-unième session extraordinaire de l'Assemblée générale en 1999. La Commission de la population et du développement, l'organe responsable du suivi général, de l'examen et de l'évaluation de l'application du Programme d'action, a étudié le thème spécifique du « Changement de la pyramide des âges de la population et ses implications pour le développement ». Le Département a poursuivi son analyse et son rapport sur les tendances démographiques et politiques mondiales afin de publier ses résultats sous forme de publications et sur l'internet.

Le Fond des Nations Unies pour la population (FNUAP) a fourni de l'aide aux pays en mettant à leur disposition les données récoltées sur la population. Ceci leur a permis de formuler des politiques et programmes solides et être ainsi en mesure d'appliquer le programme de la CIPD ainsi que les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). En 2007, la FNUAP a porté assistance à 159 pays et territoires, notamment en augmentant la disponibilité et la qualité des services de santé génésique, en combattant la discrimination entre les sexes, en formulant des politiques efficaces en matière de population ainsi qu'en intensifiant la prévention contre le VIH.

Troisième partie : Questions économiques et sociales

Chapitre IX (p. 1105–1151)

Politique sociale, prévention du crime et développement des ressources humaines

POLITIQUE SOCIALE ET QUESTIONS CULTURELLES, 1105 : Développement social, 1105 ; Personnes handicapées, 1116 ; Développement culturel, 1119. PREVENTION DU CRIME ET JUSTICE PENALE, 1125 : Suite donnée au onzième Congrès des Nations Unies contre les crimes, 1125 ; Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, 1127 ; Questions d'ordre administratif et financier, 1127 ; Programme pour la prévention du crime, 1129 ; Criminalité transnationale organisée, 1134 ; Stratégies de prévention du crime, 1134 ; Normes et règles des Nations Unies, 1142; Autres questions relatives à la prévention du crime et la justice pénale, 1147. DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES, 1148 : Institut pour la formation et la recherche, 1150.

Au cours de l'année 2007, les Nations Unies ont poursuivi de promouvoir le développement des ressources sociales, culturelles et humaines ainsi que de raffermir son programme de prévention contre les crimes et de justice criminelle.

En février, la Commission du développement social, a étudié le thème prioritaire « Promotion du plein emploi et d'un travail décent pour tous ». Elle a également examiné les plans et les programmes d'action pertinents des Nations Unies, se référant à la situation des groupes sociaux et a discuté des questions naissantes du chômage des jeunes : impacts, défis et opportunités pour le développement social.

L'Assemblée générale a étudié la mise en œuvre de la Déclaration de Copenhague sur le développement social et du Programme d'action connexe, adoptés en 1995 lors du Sommet mondial pour le développement social, ainsi que d'autres initiatives en trait au développement social, adoptées lors de sa vingt-quatrième session extraordinaire en 2000. L'Assemblée a discuté du suivi du dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille (1994) et a proclamé le 20 février date anniversaire de la Journée mondiale pour la justice sociale. Suite aux discussions sur le « rôle du système des Nations Unies dans la promotion du plein-emploi productif et d'un travail décent pour tous » ayant eu lieu lors d'un débat de coordination, le Conseil économique et social a adopté une résolution en juillet, laquelle prévoit que les membres de l'ONU continuent à inclure l'objectif de plein-emploi productif et d'un travail décent pour tous dans leurs politiques, programmes et travaux.

En ce qui concerne les personnes atteintes d'un handicap, les organes des Nations Unies ont continué à surveiller la mise en œuvre du Programme d'action mondial de 1982 concernant les personnes handicapées et des Règles pour l'égalisation des chances des handicapés, adoptées par l'Assemblée en 1993. La Convention de 2006 relative aux droits des personnes handicapées a été ouverte à la signature le 30 mars.

Dans le domaine du développement culturel, l'Assemblée a tenu un Dialogue de haut niveau sur l'entente entre les religions et les cultures au service de la paix, se déroulant sur deux jours en octobre, et a proclamé 2010 Année internationale du rapprochement des cultures dans une résolution votée en décembre. Dans un autre temps, l'Assemblée a instamment prié les États membres d'observer la trêve olympique lors des Jeux olympiques de 2008, a décidé d'observer chaque année la Journée internationale de la non-violence le 2 octobre et a reconnu l'année du 12 septembre 2007 au 11 septembre 2008 comme année de la célébration du Millénaire éthiopien.

En avril, la Commission pour la prévention du crime et de la justice pénale a étudié, entre autres, le suivi du onzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et de la justice pénale, s'étant tenu en 2005, les préparations pour le douzième Congrès de 2010 ainsi que l'assistance technique dans l'application des conventions et des protocoles relatifs au terrorisme. Elle s'est penché, en outre, sur la stratégie de 2008-2011 de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, la prévention, l'investigation, la poursuite ainsi que la répression de la fraude économique et de la criminalité liée à l'identité, mais aussi sur les règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale, le renforcement des principes fondamentaux relatifs à la déontologie judiciaire, l'appui aux mesures nationales visant à réformer la justice pour enfants ainsi que l'amélioration de l'accès à l'assistance juridique dans les systèmes de justice pénale, notamment en Afrique.

Dans une résolution votée en décembre, l'Assemblée a prié instamment la communauté internationale de soutenir les efforts des pays en développement dans l'élaboration de stratégies relatives au développement des ressources humaines, promouvant leur aptitude technologique. À ce sujet, l'Assemblée a salué les progrès réalisés dans la formation de partenariats entre l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) et les autres organes de l'ONU concernant les programmes de formation et de renforcement des capacités et a appelé les gouvernements ainsi que les institutions privées à fournir une aide généreuse, financière ou autre, à l'UNITAR.

Troisième partie: Questions économiques et sociales

Chapitre X (p. 1152–1200)

Les femmes

SUIVI DE LA QUATRIÈME CONFÉRENCE MONDIALE SUR LES FEMMES ET BEIJING+5, 1152 : Domaines critiques de préoccupation, 1157. MECANISMES DES NATIONS UNIES, 1189 : Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, 1189 ; Commission de la condition de la femme, 1193; Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), 1193 ; Institut international de recherche et de formation (INSTRAW), 1197.

En 2007, les efforts des Nations Unies à faire progresser le statut de la femme dans le monde ont continué à s'articuler autour de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, adoptés lors de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes en 1995, ainsi qu'autour des résultats de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale de 2000, qui a réexaminé les progrès réalisés dans leur mise en œuvre (Beijing+5). Le Secrétaire général a pris la décision de conduire une campagne pluriannuelle à l'échelle du système onusien afin d'éliminer la violence faite aux femmes et jeunes filles, dont la fin est prévue pour 2015, année coïncidant avec la date d'échéance des objectifs du Millénaire pour le développement. L'Assemblée a adopté trois résolutions portant sur la violence contre les femmes, notamment les violences sexuelles, et celle à l'égard des travailleurs émigrés, ainsi que des résolutions concernant les filles, l'élimination de la fistule obstétricale, le rôle des femmes dans le développement ainsi que la situation des femmes en zones rurales. Elle a proclamé le 15 octobre Journée internationale des femmes rurales. Au sujet de la situation des femmes, de la paix et de la sécurité, le Conseil de sécurité a prié instamment le Secrétaire général de nommer plus de femmes parmi les représentants et envoyés spéciaux. Les enlèvements ainsi que la violence sexuelle lors de conflits armés ont également fait l'objet d'une attention particulière. En mars, 12 organismes onusiens ont lancé l'« Campagne des Nations Unies contre la violence sexuelle en temps de conflits ». Des progrès ont été réalisés dans l'intégration d'une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes avec la création d'un groupe de travail spécial par le Réseau interinstitutions des Nations Unies pour les femmes. Ce dernier devrait faciliter les efforts à développer un Plan d'action à l'échelle du système onusien visant rendre opérationnel la politique et la stratégie sur l'intégration d'une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes, adoptées en 2006 par le Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination. En avril, le Secrétaire général a présenté un rapport sur les recommandations de 2006 du Groupe de haut niveau sur la cohérence du système des Nations Unies, notamment le nouveau dispositif relatif à la problématique hommes-femmes au sein de l'ONU et a suggéré des méthodes afin de prendre en compte les recommandations faites par organes intergouvernementaux concernant le rapport du groupe.

Lors de sa cinquante-et-unième session en mars, la Commission de la condition de la femme a convenu de débats de haut niveau et a adopté les conclusions concertées sur l'élimination de toute forme de discrimination et de violence à l'égard des jeunes filles, sujet principal de la session. La Commission a recommandé au Conseil économique et social d'adopter le projet de résolution sur l'appui aux femmes palestiniennes. Celle-ci a également adopté des résolutions relatives aux femmes, aux filles, au VIH/SIDA, à l'élimination de la mutilation génitale féminine ainsi qu'au mariage forcé des petites filles. Des débats informels ont été tenus sur le rôle des hommes et garçons dans l'instauration de l'égalité des sexes, son financement ainsi que sur l'émancipation de la femme.

Les Fonds de développement des Nations Unies pour la femme ont continué de se concentrer sur la mise en œuvre de son plan de financement pluriannuel, ciblant quatre domaines clés : la féminisation de la pauvreté, la violence à l'égard des femmes, le VIH/SIDA, l'égalité des sexes et la gouvernance démocratique. Les efforts visant à élargir et à diversifier ses ressources ordinaires ont été couronnés de succès et le Fond a dépassé son objectif pour 2007, atteignant 44 millions de dollars, soit près du double du total réalisé en 2004. En décembre, l'Assemblée générale a décidé du mandat du Comité exécutif pour le Fond dans l'objectif de maintenir sa mémoire institutionnelle.

Les Nations Unies ont poursuivi le renforcement et la revitalisation de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme. Le Conseil exécutif a pris la décision d'améliorer la stratégie cadre de l'Institut pour la période 2008-2011. Bien que le revenu projeté pour l'exercice biennal 2006-2007 ait suffi à couvrir les frais jusqu'au 31 décembre, la situation financière de l'Institut reste précaire. En octobre, le Conseil exécutif a présenté des solutions afin de trouver les ressources nécessaires au financement des activités principales et de stabiliser sa situation.

Troisième partie : Questions économiques et sociales

Chapitre XI (p. 1201-1233)

Les enfants, les jeunes et les personnes âgées

LES ENFANTS, 1201 : Suivi de la session extraordinaire de 2002 consacrée aux enfants, 1201 ; Fonds des Nations Unies pour l'enfance, 1204. LES JEUNES, 1220. LES PERSONNES AGEES, 1230 : Suivi de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement (2002), 1230.

En 2007, le Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF) a poursuivi ses efforts pour s'assurer que chaque enfant reçoive le meilleur départ qui soit dans la vie, soit vacciné et protégé contre les invalidités et les maladies, telles que le VIH/SIDA, ait accès à un enseignement primaire de qualité et soit protégé contre la violence, les abus, l'exploitation ainsi que la discrimination.

L'UNICEF a continué à se concentrer sur les cinq domaines prioritaires : la survie et le développement des enfants en bas âge, l'éducation de base et l'égalité des sexes, le VIH/SIDA et les enfants, la protection des enfants contre la violence, l'exploitation et les abus ainsi que le plaidoyer et les partenariats en faveur des droits des enfants. En 2007, l'organisation a coopéré avec 155 pays, régions et territoires, et a également répondu à des cas d'urgence dans plus de 68 pays.

En décembre, l'Assemblée générale a tenu une séance plénière commémorative de haut niveau sur les suites données à la session extraordinaire consacrée aux enfants, de façon à mesurer les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Déclaration et du Plan d'action adoptés lors de la 27^{ème} session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants en 2002. Cette séance de haut niveau a abouti à l'adoption de la Déclaration, dans laquelle les membres ont réaffirmé leur engagement à appliquer le document issu de la session extraordinaire, intitulé « Un monde digne des enfants ». Ils ont également confirmé leur volonté à poursuivre les objectifs communs et les actions visant à mobiliser des ressources pour les enfants, conformément à ce document.

Les efforts pour mettre en œuvre le Programme d'action mondial 'pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà, adopté en 1995, se sont poursuivis tout au long de l'année. En décembre, sur recommandation du Conseil économique et social, l'Assemblée a adopté l'additif de ce Programme d'action, contenant des propositions d'action en faveur de la jeunesse dans le domaine de la mondialisation, des technologies de l'information et de la communication, du HIV/SIDA, des conflits armés et des problèmes intergénérationnels.

Les Nations Unies ont également poursuivi leurs efforts dans la mise en œuvre du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement adopté en 2002 par la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement. Lors de la session de février, la Commission pour le développement social a tenu une table ronde afin de lancer le premier examen et d'évaluer le Plan d'action, devant être complété en 2008. En décembre, l'Assemblée a encouragé les gouvernements à accorder davantage d'attention au renforcement des capacités d'éradication de la pauvreté chez les personnes âgées, et ce, en incorporant les problèmes de vieillissement dans les stratégies de lutte contre la pauvreté et les plans nationaux pour le développement.

Troisième partie : Questions économiques et sociales

Chapitre XII (p. 1234–1259)

Réfugiés et personnes déplacées

HAUT-COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES, 1234 : Politiques de programmation, 1234 ; Questions administratives et financières, 1241. PROTECTION ET ASSISTANCE AUX REFUGIES, 1243 : Questions relative à la protection, 1243 ; Mesures d'aide, 1244 ; Activités régionales, 1247.

En 2007, bien que le nombre total de personnes relevant de la compétence du Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) soit passé à 31,7 millions contre 32,9 en 2006, la population mondiale de réfugiés a augmenté pour la deuxième année consécutive, en raison des conflits dans la corne de l'Afrique et en Iraq. Du nombre total, quelques 13,7 millions de personnes étaient des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays (PDIP), suivis de presque 11,4 millions de réfugiés, 3 millions d'apatrides et 740 000 demandeurs d'asile. Selon les estimations, 2,8 millions de réfugiés et de PDIP ont regagné leur lieu d'origine, la plupart d'autre eux avec l'aide du HCR. L'Afrique a accueilli un quart de la population totale de réfugiés (soit 2,4 millions) et la moitié de celle des PDIP s'élevant à 24,5 millions à l'échelle mondiale. Les États-Unis ont accepté plus de la moitié des réfugiés réinstallés mondialement avec le concours du HCR, soit 31 800 personnes.

Au cours de l'année, le HCR a trouvé avec succès des solutions durables dans certaines régions, non sans être toutefois entravé par les contraintes dans d'autres. Ces évolutions positives concernent la conclusion des opérations de rapatriement en Angola et au Libéria, le retour au pays de 730 640 réfugiés, principalement en Afghanistan (73 856), le retour jusqu'à leur lieu d'origine d'environ 2,1 millions de PDIP sous la protection et avec l'appui du HCR, notamment 1 million jusqu'en République Démocratique du Congo (RDC) et 579 000 jusqu'en Ouganda. Malgré ces progrès, le Commissariat a dû faire face à d'importants défis lors de ses opérations, comme les conditions peu propices à organiser des retours en Iraq, le sort de 2,4 millions de personnes déplacées à l'intérieur du pays ou encore 1,5 à 2 millions d'Iraqiens réfugiés dans les pays hôtes, mais aussi les crises humanitaires en Afrique, exacerbées par la reprise des conflits et l'insécurité au Tchad, en RDC, en Somalie et au Darfour (Soudan) menant à de nouveaux déplacements ou à des risques accrus de violence envers les femmes et les filles, la dégradation de l'environnement sécuritaire en Afghanistan ainsi que l'impact de la hausse mondiale des prix des denrées alimentaires pour les réfugiés et les PDIP dépendantes de l'aide humanitaire. La question des flux de « migration mixte » – des situations dans lesquelles des personnes poursuivant des objectifs différents aux côtés les uns des autres – reste préoccupante, particulièrement en Asie, où les gouvernements ont concentré leur attention sur les aspects sécuritaires de la migration. En outre, pour la première fois en l'espace de vingt ans, les demandes de réinstallation du HCR ont dépassé de manière significative le nombre de places mises à disposition par les États, suscitant des inquiétudes.

En plus de l'assistance principale et de ses actions de protections, le HCR s'est consacré à d'autres analyses et dialogues sur les préoccupations émergentes, telles que les questions relatives aux efforts déployés par les États pour gérer la migration ainsi que les raisons des déplacements (extrême pauvreté, dégradation de l'environnement et changements climatiques, conflits et persécution), devenant toujours plus complexes. En avril, le Haut-commissaire pour les réfugiés a tenu une conférence internationale sur la réponse aux besoins humanitaires des réfugiés et des PDIP en Iraq et dans les pays voisins. Cette conférence a reconnu la nécessité de trouver des solutions en matière d'aide internationale vulnérable et mobilisée pour les pays accueillant des réfugiés. Afin de faciliter les discussions entre le HCR, les États et autres parties prenantes sur les questions relatives à la protection, le Haut-commissaire a également tenu en décembre le premier d'une série de dialogues annuels en trait aux défis connexes,

abordant les questions de protection pour les personnes prises dans des flux migratoires mixtes. En octobre, le Comité exécutif du HCR a adopté une conclusion sur les enfants dans les situations à risques, comprenant des directives et des normes sur le renforcement de la protection de ces enfants.

La situation financière du HCR s'est améliorée en 2007. En raison de mesures administratives et budgétaires, la tendance à la hausse des dépenses globales de personnel s'est inversée, permettant au HCR de consacrer l'économie de 15 millions de dollars afin de couvrir, dans plusieurs opérations, les besoins dans les domaines de la malnutrition, la malaria, la santé génésique, la violence sexuelle et sexiste. Au cours de l'année, le HCR a poursuivi l'examen de sa mission et l'application des réformes structurelles et de gestion.

Troisième partie : Questions économiques et sociales

Chapitre XIII (p. 1260–1274)

Santé, alimentation et nutrition

SANTE, 1260 : Prévention et contrôle du SIDA, 1260 ; Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme, 1266 ; Tabac, 1267 ; Initiative de lutte contre le paludisme, 1267 ; Santé publique mondiale, 1271 ; Sécurité routière, 1271. ALIMENTATION ET AGRICULTURE, 1272 : Aide alimentaire, 1272 ; Sécurité alimentaire, 1273. NUTRITION, 1273.

En 2007, les Nations Unies ont continué à promouvoir la santé humaine et la sécurité alimentaire, coordonnant l'aide alimentaire et le soutien nécessaire à la recherche dans le domaine de la nutrition.

À la fin de l'année, environ 33,2 millions de personnes vivaient avec le SIDA et quelques 2,5 millions d'autres ont été infectés par le virus. Les décès dus à des maladies liées au SIDA ont été estimés à 2,1 millions. Le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA) et de l'Organisation mondiale pour la santé (OMS) a observé que malgré le développement des traitements antirétroviraux, le SIDA restait la première cause de mortalité à l'échelle mondiale ainsi qu'en Afrique subsaharienne. L'ONUSIDA, en tant que coordinateur des activités de l'ONU, a fait appel à un nombre croissant d'acteurs dans la lutte contre l'épidémie, notamment la société civile, les responsables du secteur privé, les militants pour l'accès au traitement ainsi que les gouvernements. En décembre, l'Assemblée générale a convenu d'une rencontre de haut-niveau en juin 2008 afin de passer en revue les progrès réalisés par rapport aux objectifs fixés lors de la Déclaration d'engagement de 2001 et de la Déclaration politique de 2006 toutes deux sur le VIH/SIDA.

L'OMS a signalé à l'Assemblée que malgré d'importants engagements politiques et financiers pour aider à contrôler le paludisme, plus de 500 millions de personnes souffraient d'une forme aigüe de la maladie chaque année, portant le nombre de décès total à 1 million. Dans sa résolution de décembre, l'Assemblée a salué une décision prise par l'Organisation mondiale de la santé consistant à commémorer la Journée du paludisme le 25 avril et a instamment prié les États membres ainsi que la communauté internationale d'améliorer la qualité des activités dans la lutte contre la maladie. Ce même mois, l'Assemblée a proclamé le 2 avril Journée mondiale de la sensibilisation à l'autisme à compter de 2008. Dans le cadre d'autres actions relatives à la santé, l'Assemblée a demandé que des efforts soient faits pour en finir avec la fistule obstétricale (**résolution 62/138**) (voir p. 1 169).

En avril, le Groupe des Nations Unies pour la collaboration en matière de sécurité routière a organisé la première semaine mondiale pour la sécurité routière, s'adressant particulièrement aux jeunes conducteurs et visant à attirer l'attention sur l'impact sociétale des accidents de la route. Dans le cadre de cette manifestation, l'Assemblée mondiale des jeunes pour la sécurité routière a envoyé plus de 400 jeunes venant d'une centaine de pays différents afin de partager leurs expériences et créer un réseau mondial de jeunes défenseurs de la sécurité routière.

En 2007, le Programme alimentaire mondial (PAM) a distribué 3,3 millions de tonnes métrique d'aide alimentaire, aidant un total de 86,1 millions de personnes affamés dans 80 pays différents. Cette aide a été acheminée grâce aux projets de développement, aux opérations d'urgence et à des interventions prolongées de secours et de redressement.

L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a poursuivi la mise en œuvre du Plan d'action adopté en 1996 par le Sommet mondial de l'alimentation et la

Déclaration de ce sommet adoptée en 2002, appelant la communauté internationale à remplir sa promesse de diminuer de moitié le nombre de personnes sous-alimentées d'ici 2015.

Troisième partie : Questions économiques et sociales

Chapitre XIV (p. 1275–1312)

Contrôle international des drogues

SUITE DONNÉE À LA VINGTIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE, 1275. CONVENTIONS, 1281 : Organe international de contrôle des stupéfiants, 1283. SITUATION MONDIALE EN MATIÈRE DE DROGUE, 1285. ACTION DES NATIONS UNIES POUR LUTTER CONTRE LA TOXICOMANIE, 1298 : Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, 1298 ; Commission des stupéfiants, 1307 ; Renforcement des mécanismes des Nations Unies, 1312.

En 2007, les Nations Unies ont continué à renforcer la coopération internationale afin d'enrayer le problème mondial de la drogue, principalement à travers les activités de la Commission des stupéfiants, l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS) et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC). Ces travaux se sont notamment concentrés sur le Plan d'action de 1999 et la mise en œuvre de la Déclaration sur les principes fondamentaux de la réduction de la demande de drogue d'ici au 02.01.2008.

L'ONUDC a fourni une assistance technique, offert des conseils et des recherches juridiques aux principaux organes directeurs de l'ONU dans le domaine de la lutte contre la drogue ainsi qu'aux États membres, les a assistés dans l'application des dispositions relatives aux conventions internationales de contrôle de la drogue et a soutenu l'OICS à surveiller leur mise en œuvre. Il a également soutenu les États dans la surveillance de plantations illicites et de programmes de développement alternatif dans le cadre de la réduction de la pauvreté et des stratégies de développement durable et a promu une approche globale du contrôle de la drogue dans le but d'améliorer la santé, le bien-être ainsi que le développement économique dans les régions dépendantes de la fabrication de drogues illicites. En outre, l'ONUDC a accru son soutien pour la prévention des toxicomanies, le traitement et la réhabilitation, a aidé à fonder des agences de contrôle de la drogue, a construit des postes frontières, a renforcé le système judiciaire et amélioré les mesures d'interdiction.

La Commission des stupéfiants, l'organe principal de l'ONU s'occupant de la lutte contre la drogue, a recommandé un certain nombre de projets de résolutions au Conseil économique et social et a adopté les résolutions sur le suivi de la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale de 1998 sur l'enrayerment du problème de la drogue, l'application des traités internationaux relatifs au contrôle de la drogue, à la réduction de la demande ainsi qu'à la prévention contre les abus de drogue, le trafic et l'approvisionnement illicites en drogues ainsi que des questions administratives et budgétaires.

En juillet, le Conseil a prié instamment les gouvernements de maintenir un équilibre entre l'approvisionnement légal et la demande de matières premières d'opiacés, utilisés à des fins médicales et scientifiques pour éviter la prolifération de leurs sources de production. Il a de plus souligné l'importance de l'ONUDC et d'autres organisations intergouvernementales pertinentes, organisant des programmes de formation afin de soutenir l'adoption de méthodes de fond et l'harmonisation d'indicateurs, servant à fournir les données statistiques sur la consommation de drogue, et a approuvé la stratégie 2008-2011 de l'ONUDC. Reconnaissant la nécessité d'intensifier les efforts afin d'éliminer les cultures de pavot à opium en Afghanistan, conformément à la stratégie nationale du pays pour la lutte contre la drogue, le Conseil a exhorté l'Afghanistan à renforcer ses programmes de lutte contre les stupéfiants, encouragé la communauté internationale à soutenir la mise en œuvre de la stratégie et appelé les États ainsi que les organisations internationales à fournir un soutien financier supplémentaire ainsi qu'une aide

technique. En décembre, l'Assemblée a adopté une résolution sur la coopération internationale pour lutter contre le problème mondial de la drogue, s'étant appuyé sur les suites données à la vingtième session extraordinaire et à l'action du système onusien. Elle a reconnu que les efforts durables et collectifs pourraient donner des résultats positifs et a réaffirmé qu'un équilibre entre la demande et la réduction d'approvisionnement était nécessaire.

L'OICS a examiné la mise en œuvre de programmes de développement alternatif, soulignant les meilleures pratiques et les meilleurs modèles afin d'augmenter leur efficacité. Il a poursuivi sa supervision concernant l'application des trois principales conventions internationales relatives au contrôle de la drogue, a analysé la situation mondiale en matière de drogue et attiré l'attention des gouvernements sur les faiblesses apparentes dans le contrôle national et le respect des traités, formulant des conseils et des recommandations au sujet de l'amélioration tant au niveau national qu'international.

Troisième partie : Questions économiques et sociales

Chapitre XV (p. 1313–1321)

Statistiques

TRAVAUX DE LA COMMISSION DE STATISTIQUE, 1313 : Statistiques économiques, 1314 ; Statistiques démographiques et sociales, 1317 ; Autres activités statistiques, 1319.

Au cours de 2007, les Nations Unies ont poursuivi leurs travaux dans le domaine des statistiques, principalement à travers les activités du Département de statistiques des Nations Unies et de la Commission de statistique. En mars, cette dernière a adopté les *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et des logements, Deuxième révision*, le Système de comptabilité économique et environnementale en matière de ressources en eau ainsi que l'ensemble des recommandations sur la mise à jour du Système de comptabilité national, datant de 1993. La Commission a reconnu l'importance du renforcement des capacités statistiques et la nécessité de leur amélioration continue afin de pouvoir suivre les progrès accomplis en vue des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Celle-ci a également approuvé le projet du programme de travail pluriannuel pour 2007-2010.

La Commission a examiné les travaux de groupes de pays et d'organisations internationales dans différents domaines ayant trait aux statistiques économiques, sociales, démographiques et environnementale et a formulé des recommandations et des suggestions spécifiques à ce sujet.

Quatrième partie : Questions juridiques
Chapitre I (p. 1325–1333)
Cour internationale de Justice

ACTIVITE JUDICIAIRE DE LA COUR, 1325 ; AUTRES QUESTIONS, 1333.

En 2007, la Cour internationale de justice (CIJ) a rendu quatre jugements, cinq ordonnances et avait encore 12 cas litigieux en suspens. Dans son discours du 1er novembre adressé à l'Assemblée générale, la présidente du CIJ, la juge Rosalyn Higgins, a signalé qu'après de prodigieux efforts, le retard pris dans les procès devrait pouvoir être rattrapé d'ici 2008. Elle rassura les États envisageant de porter des affaires devant le tribunal que celui-ci s'en chargerait dans les plus brefs délais. Elle a rappelé qu'en 2007 la Conférence internationale de la paix à La Haye, à laquelle naquit l'idée de mettre en place une juridiction internationale permanente, fêtait son 100^{ème} anniversaire. Elle a fait remarquer que les deux dernières décennies avaient connu les balbutiements des cours et tribunaux internationaux, en mesure de traiter les litiges résultant de l'extension croissante du droit international, et un intérêt accru des États pour la CIJ. La présidente du CIJ a également fait part de ses inquiétudes quant à l'adoption, par l'Assemblée générale, d'une résolution sur les conditions d'emploi et de rémunération des personnes, autres que des fonctionnaires du Secrétariat, qui précisa-t-elle, créerait des inégalités parmi les juges.

Quatrième partie : Questions juridiques

Chapitre II (p. 1334–1355)

Cour et tribunaux internationaux

TRIBUNAL PENAL INTERNATIONAL POUR L'EX-YOUGOSLAVIE, 1334 : Chambres, 1335 ; Bureau du Procureur, 1339 ; Greffe, 1340 ; Financement, 1340. TRIBUNAL INTERNATIONAL POUR LE RWANDA, 1342 : Chambres, 1343 ; Bureau du Procureur, 1346 ; Greffe, 1346 ; Financement, 1347. FONCTIONNEMENT DES TRIBUNAUX, 1349 : Mise en œuvre des stratégies de fin de mandat, 1350. COUR PENALE INTERNATIONALE, 1351 : Chambres, 1353.

En 2007, le Tribunal pénal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 (TPIY) a réalisé des progrès significatifs en vue de remplir son mandat d'ici 2010. Il a en effet pris un certain nombre de mesures concrètes, comprenant divers amendements visant à accroître l'efficacité et l'efficacités des procès ainsi que celle des recours en appel. Pour la première fois dans l'histoire du Tribunal, ses trois Chambres ont tenu sept procès simultanément, dont trois étaient des procès à accusés multiples impliquant 18 accusés. Deux arrestations ont eu lieu au cours de l'année. À l'exception de ces deux arrestations, le tribunal espère pouvoir clore l'ensemble des procès d'ici fin 2009 et, si possible, tous les recours d'ici fin 2011.

Au cours de l'année, le Tribunal pénal international chargé de juger les personnes présumées responsables d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais présumés responsables de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994 (TPIR) a intensifié son travail judiciaire et de poursuites et redoublé d'efforts afin d'améliorer le système du tribunal. Celui-ci a rendu trois jugements de première instance et quatre en appel, examiné deux cas impliquant cinq accusés et réalisé des progrès considérables après que la défense ait présenté son cas dans sept procès impliquant 18 accusés.

Le Tribunal pénal international, dans sa quatrième année en fonction, a poursuivi ses investigations de certaines situations préoccupantes en République Démocratique du Congo (RDC), en Ouganda et dans la région du Darfour au Soudan ; des procédures judiciaires ont eu lieu dans chacune des situations. Six mandats d'arrestation ont été lancés – deux liés la situation au Darfour et quatre à celle en Ouganda (les quatre mandats concernant l'Ouganda avaient été lancés depuis juillet 2005). Le 22 mai, le procureur a fait part de sa décision d'ouvrir une enquête en République centrafricaine.

Quatrième partie : Questions juridiques

Chapitre III (p. 1356–1387)

Questions juridiques internationales

ASPECTS JURIDIQUES DES RELATIONS POLITIQUES INTERNATIONALES, 1356 ; Commission du droit international, 1356 ; Relations internationales entre États et droit international, 1364 ; Privilèges et immunités, 1368 ; Relations diplomatiques, 1368 ; Traités et accords, 1371. AUTRES QUESTIONS LEGALES INTERNATIONALES, 1373 ; État de droit à l'échelle nationale et internationale, 1373 ; Droit économique international, 1374 ; Organisations internationales et droit international, 1380 ; Relations avec le pays hôte, 1385.

En 2007, la Commission du droit international a poursuivi l'examen des sujets se rapportant au développement progressif et à la codification du droit international. Elle a recommandé une relecture de projets d'articles concernant le droit des aquifères transfrontières et a formé un groupe de travail chargé de se pencher sur les ressources naturelles partagées. En décembre, l'Assemblée générale a confié aux gouvernements une série de projets d'articles traitant de la protection diplomatique ainsi qu'une série de projets de principes sur les dommages transfrontières résultant d'activités dangereuses, soumis par la Commission les années précédentes. Les gouvernements ont été invités à soumettre leurs commentaires, notamment sur l'élaboration de conventions à ce sujet.

Le comité spécial créé par l'Assemblée a poursuivi l'élaboration d'un projet de convention générale sur le terrorisme international. En juillet, le Secrétaire général a rendu compte des moyens mis en œuvre par les États-Unis, les entités du système des Nations Unies et les organisations intergouvernementales pour faire appliquer la Déclaration de 1994 de l'Assemblée générale sur les mesures visant à éliminer le terrorisme international. En décembre, l'Assemblée a condamné tous les actes, méthodes et pratiques terroristes comme criminels et injustifiés et a invité les États à adopter de nouvelles lois préventives.

Lors de sa 40^{ème} session, la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI) a adopté le guide législatif de la CNUDCI sur les transactions sécurisées et a recommandé aux États de l'utiliser afin d'évaluer l'activité économique de leurs régimes. Elle a également tenu un congrès sur « Un droit moderne pour le commerce mondial », passant en revue les résultats de ses travaux passés ainsi que le travail d'autres organisations actives dans le domaine du droit commercial international. La Commission a également évalué les programmes de travail en cours et s'est penchée sur les thèmes de ceux à venir.

Le Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation a continué d'examiner, entre autres, les propositions relatives au maintien de la paix et de la sécurité internationales en vue de renforcer l'Organisation, et l'application des dispositions de la Charte sur l'assistance à des États tiers touchés par l'application de sanctions imposées en vertu du chapitre VII.

Le Comité des relations avec le pays hôte a adressé aux Nations Unies un certain nombre de questions, soulevées par les missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies, notamment celles concernant le transport et le stationnement, l'accélération de l'immigration et des procédures douanières, des retards dans la délivrance des visas ainsi que la régulation des voyages.

Quatrième partie : Questions juridiques

Chapitre IV (p. 1388–1413)

Droit de la mer

CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LE DROIT DE LA MER, 1388 : Institutions créées par la Convention, 1400 ; Autres évolutions relatives à la Convention, 1401 ; Division des affaires maritimes et du droit de la mer, 1413.

En 2007, les Nations Unies ont continué à promouvoir l'acceptation universelle de la Convention des Nations Unies de 1982 sur le droit de la mer et ses deux accords relatifs à la conservation et à la gestion des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et des stocks de poissons grands migrateurs ainsi qu'aux privilèges et immunités du Tribunal international du droit de la mer.

Les trois institutions créées par la Convention – l'Autorité internationale des fonds marins, le Tribunal international du droit de la mer et la Commission des limites du plateau continental – ont tenu des sessions au cours de l'année.

Cinquième partie : Questions institutionnelles, administratives et budgétaires

Chapitre I (p. 1417–1434)

Restructuration des Nations Unies et questions institutionnelles

QUESTIONS DE RESTRUCTURATION, 1417 : Programme de réforme, 1417. QUESTIONS INSTITUTIONNELLES, 1420 : Mécanisme intergouvernemental, 1420. APPAREIL INSTITUTIONNEL, 1422 : Assemblée générale, 1422 ; Conseil de sécurité, 1424 ; Conseil économique et social, 1425. COORDINATION, SURVEILLANCE ET COOPERATION, 1426 ; Mécanismes institutionnels, 1426 ; Autres questions de coordination, 1427. ONU ET LES AUTRES ORGANISATIONS, 1429 : Coopération avec les organisations, 1429 ; Participation au travail de l'ONU, 1430 ; Proclamation d'années internationales, 1434.

En 2007, le Secrétaire général a poursuivi son travail avec les États membres et le système de l'ONU afin de continuer à améliorer une cohérence à l'échelle du système dans les domaines du développement, de l'aide humanitaire, et de l'environnement, particulièrement au niveau des pays. Il a soumis son point de vue sur les recommandations contenues dans le rapport du Groupe de haut niveau sur la cohérence à l'échelle du système, paru en 2006 et intitulé « Unis dans l'action ». Le Secrétaire général a annoncé que ces recommandations avaient engendré d'autres impulsions pour réformer les mesures ayant trait aux pratiques commerciales des Nations Unies, ce qui est pleinement en ligne avec les évaluations du Groupe quant au besoin de consolider et de renforcer les structures actuelles, notamment en mettant l'accent sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. En janvier, l'initiative pilote « Unis dans l'action », recommandée par le Groupe, a été lancée pour tester la manière dont les Nations Unies pourraient fournir une aide au développement mieux coordonnée dans huit pays. Le Secrétaire général a prié le Secrétaire général adjoint de gérer et de superviser le programme de cohérence à l'échelle du système afin de s'assurer que les initiatives prises par les organismes de l'ONU, en vue de donner suite aux recommandations du Groupe de haut niveau, s'appuient sur les considérations intergouvernementales générées par la lecture du rapport, y soient conformes et étroitement coordonnées. Aucun accord n'a cependant pu être trouvé lors des consultations informelles de l'Assemblée générale relatives aux suites données au rapport du Secrétaire général traitant des recommandations faites par le Groupe de haut niveau. Le président de l'Assemblée recommande vivement de poursuivre ces consultations.

Le groupe de travail informel de l'Assemblée chargé d'examiner les mandats a repris officiellement son travail depuis que les négociations s'étaient enlisées en octobre 2006. Ces dernières étaient toutefois restées peu concluantes. En décembre, le président de l'Assemblée a présenté les paramètres ayant fait l'objet d'un consensus afin de poursuivre le processus d'examen des mandats. Pour sa part, le Comité spécial du Conseil de sécurité chargé de cette tâche a atteint ses objectifs et le Conseil de sécurité a convenu de conclure les travaux.

Le Secrétaire général a présenté un rapport actualisé concernant la mise en place des résolutions liées à la redynamisation des travaux de l'Assemblée en décembre.

Le Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres, ainsi que d'autres questions ayant trait au Conseil de sécurité a envisagé les différentes manières de faire progresser les réformes du Conseil. L'Assemblée a également pris un certain nombre de décisions afin de renforcer le Conseil économique et social.

L'Assemblée a continué à mettre l'accent sur les questions administratives et institutionnelles. Celle-ci a repris sa 61^{ème} session, puis a ouvert la 62^{ème} le 18 septembre. Deux réunions plénières

de haut niveau ont été organisées, dont l'une pour la commémoration du Bicentenaire de l'abolition de la traite transatlantique des esclaves (le 17 décembre). L'Assemblée a également proclamé 2009 l'Année internationale de l'astronomie.

Le Conseil de sécurité a tenu 202 séances officielles afin d'aborder la question des conflits régionaux, des opérations pour le maintien de la paix et d'autres questions liées au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

En avril, outre ses sessions d'organisation et ses sessions de fond, le Conseil économique et social a tenu une réunion spéciale de haut niveau avec les institutions issues des accords de « Bretton Woods » (le groupe de la Banque mondiale et le fond monétaire international), l'Organisation mondiale du commerce ainsi que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

Cinquième partie : Questions institutionnelles, administratives et budgétaires

Chapitre II (p. 1435–1465)

Financement et programmation des Nations Unies

SITUATION FINANCIERE, 1435. BUDGET DES NATIONS UNIES, 1435 : Budget pour 2006–2007, 1435 ; Budget pour 2008-2009, 1440. CONTRIBUTIONS, 1459 : Évaluations, 1459. COMPTABILITE ET AUDIT, 1461 : Examen du fonctionnement administratif et financier des Nations Unies, 1462. PROGRAMMATION, 1463 : Exécution des programmes, 1465.

Dans l'ensemble, la situation financière des Nations Unies est restée positive en 2007, bien que précaire. Les liquidités du budget ordinaire étaient plus élevées qu'en 2006 et se portaient à 283 millions de dollars en fin d'exercice. Cependant l'évaluation totale a enregistré une augmentation de 299 millions de dollars et les évaluations impayées ont atteint 428 millions contre 361 millions de dollars en 2006. Les liquidités disponibles pour le maintien de la paix se sont élevées à plus 2,7 milliards de dollars, alors que la dette due aux États membres était de 779 millions de dollars. Les États membres payant leurs contributions au budget régulier, intégralement et dans les délais prévus, sont passés au nombre de 40.

En décembre, l'Assemblée générale a voté les crédits budgétaires définitifs pour l'exercice biennal 2006-2007, diminuant le montant de 4 302 005 000 de dollars approuvé en 2006, en mars et juin 2007 à 4 188 772 400 et accroissant ses revenus estimés à 12 930 700 de dollars à 505 179 500 de dollars.

Le Comité des contributions a continué d'examiner la méthodologie servant à établir le barème des contributions des États membres au budget et d'encourager le paiement des arriérés par le biais de l'échéancier de paiement pluriannuel. L'Assemblée a continué d'examiner l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'ONU. Le Secrétaire général a communiqué, au Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit, la version révisée des termes de références, approuvés par l'Assemblée en juin.

Cinquième partie : Questions institutionnelles, administratives et budgétaires

Chapitre III (p. 1466–1534)

Questions administratives et relatives au personnel

QUESTIONS ADMINISTRATIVES, 1467 : Réforme et contrôle de la gestion, 1467. AUTRES QUESTIONS ADMINISTRATIVES, 1476 : Gestion des conférences, 1476 ; Systèmes d'information des Nations Unies, 1483 ; Locaux et biens des Nations Unies, 1486 ; Questions de sécurité, 1492. QUESTIONS RELATIVES AU PERSONNEL, 1496 : Conditions de service, 1496 ; Sûreté et sécurité du personnel, 1503 ; Autres questions relatives au personnel, 1507 ; Caisse commune de pension du personnel des Nations Unies, 1521 ; Questions relatives aux voyages, 1523 ; Administration de la justice, 1523.

Les Nations Unies ont subi un grave revers le 11 décembre 2007, date à laquelle des attaques terroristes près de la Cour Suprême et des bureaux de l'ONU à Alger, Algérie ont coûté la vie à 31 personnes, dont 17 fonctionnaires de l'ONU, et blessé 117 autres. Le Conseil de sécurité a sévèrement condamné ces attaques et demandé à ce que les auteurs de ces actes soient traduits en justice.

Au cours de l'année 2007, l'Assemblée générale a continué d'examiner le fonctionnement administratif de l'Organisation, et les affaires concernant le personnel des Nations Unies, notamment les nouvelles propositions de réformes. En mars, le Secrétaire général a présenté des modalités de financement révisées pour le Bureau des services de contrôle interne. Constatant que les ressources nécessaires au renforcement de l'Office étaient liés à l'efficacité des contrôles internes à l'Organisation, l'Assemblée a demandé au Secrétaire général d'établir un cadre de contrôle interne efficace et notamment un mécanisme de gestion de risques institutionnels. En octobre, le Secrétaire général a présenté des propositions concernant l'application et le déploiement d'une nouvelle génération de systèmes remplaçant le système intégré de gestion, et constituant un système informatique mondial intégré. Ce dernier, reposant sur des processus rationalisés et des pratiques exemplaires, permet la plus grande efficacité possible dans la gestion des ressources.

Le Comité des conférences a examiné les demandes de modifications concernant le calendrier des conférences et des réunions pour 2007, ayant déjà été approuvé, et a révisé le projet du calendrier biennal pour 2008-2009. L'Assemblée a réaffirmé la pratique consistant à utiliser en priorité les salles de conférences pour les réunions des États et a demandé au Secrétaire général de mieux planifier l'allocation des ressources. En ce qui concerne le plan-cadre d'équipement, l'Assemblée a autorisé le Secrétaire général à trouver un arrangement temporaire, nécessaire à la réalisation en une seule phase des travaux de rénovation du bâtiment du Secrétariat et a approuvé les changements proposés au calendrier des rénovations des bâtiments du Secrétariat, des conférences et de l'Assemblée générale. Quant aux problèmes de sécurité, l'Assemblée a réaffirmé l'importance d'une politique de sûreté et de sécurité du personnel de l'ONU à l'échelle du système et a demandé au Secrétaire général de s'assurer d'une interprétation commune des politiques, ainsi que d'encourager l'élaboration de méthodes pratiques servant à appliquer les arrangements relatifs au partage des coûts y attachés au sein de l'ONU. Elle a également souligné la nécessité d'accorder une attention toute particulière à la sûreté et la sécurité de l'Organisation, de son personnel impliqué dans les opérations de maintien et de consolidation de la paix, ainsi que du personnel humanitaire recruté localement.

Au cours de l'année, l'Assemblée, au travers de la Commission de la fonction publique internationale, a continué d'examiner les conditions de service du personnel, communes à l'ensemble du système onusien, et a adopté les recommandations de la Commission concernant

le raffermissement du service civil international et les conditions de service du personnel relevant des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur, notamment le barème des traitements de base minima et l'évolution des rapports entre la rémunération nette du personnel à New York et celle des employés du service civil à Washington D.C. L'Assemblée a également pris note des décisions de la Commissions sur les mesures d'incitation à l'étude des langues.

Le Secrétaire général a également rendu compte des conditions de service et de rémunération des membres et des juges de la Cour internationale de justice ainsi que des juges *ad litem* des tribunaux internationaux, des charges à payer au titre de prestations des caisses d'assurance maladie après cessation de service, et des propositions de financement. Son rapport a également porté sur la sûreté et la sécurité du personnel humanitaire et de celui de l'ONU, des dispositions contractuelles, du rengagement du personnel affecté à des missions, mais aussi sur l'harmonisation des conditions de service, des agents civils permanents chargé du maintien de la paix, de leur recrutement et de leur affectation. Il a poursuivi avec les activités du Bureau de la déontologie, les amendements du Règlement du personnel, de leur mobilité et de la composition du secrétariat. Enfin, le Secrétaire général a clos son rapport en abordant les thèmes de la protection contre les abus et l'exploitation sexuelle, des conditions de voyage, de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, de l'examen de l'administration de la justice au sein du système de l'ONU ainsi que des comportements criminels et des actions disciplinaires.

L'Assemblée générale a approuvé les modifications des dispositions relatives à la caisse maladie, après cessation de service pour les nouveaux membres du personnel recrutés à compter du 1^{er} juillet. Celle-ci a également souligné l'importance de l'égalité entre les six langues officielles de l'ONU, réaffirmant la nécessité d'atteindre une parité absolue sur les sites Internet de l'ONU. Elle a de plus adopté la Stratégie globale d'aide et de soutien aux victimes d'actes d'exploitation ou d'agression sexuelles commis par les membres du personnel des Nations Unies ou du personnel apparenté et a appelé les organisations ainsi que les agences spécialisées à s'engager activement et à agir de manière coordonnée dans sa mise en œuvre. De surcroît, l'Assemblée a décidé d'instituer un nouveau système d'administration de justice indépendant, transparent, professionnalisé, décentralisé et bénéficiant de ressources adéquates, qui soit conforme aux règles applicables du droit international, aux principes de l'état de droit et respectueux des procédures régulières, et ce, afin de faire respecter les droits et obligations par l'ensemble des fonctionnaires et des responsables de gestion. L'Assemblée a reconnu le caractère évolutif de ce nouveau système ainsi que la nécessité de surveiller son application.